

LE MTQ BLÂMÉ

Le coroner pointe « l'inertie questionnable » du ministère en lien avec le décès accidentel d'une mère et de sa jeune fille sur la route 155 **PAGE 3**



ARCHIVES LE NOUVELLISTE, CAROLINE BÉRUBE

DES DÉPANNEURS À LA SANTÉ FRAGILE

PAGE 2



PHOTO LE QUOTIDIEN, MEGHANN DIONNE

Le CA de Promotion Saguenay mis de côté

Les administrateurs ne connaissaient pas les détails du régime de retraite de Ghislain Harvey

PAGES 6 ET 7

Le MAMOT invité à fouiller

La Société de gestion de la Zone portuaire prête à ouvrir ses livres

PAGE 8

TABLE D'HÔTE DU TEMPS DES FÊTES

1699\$
-TAXES



5255103

Pour mes
premières
sorties...



**DENTISTES
DES AUTELS**

672, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi
418 696-1626 | dentistesdesautels.com

5262313

Le cadeau d'hôtesse que vous aimeriez recevoir!



NOUVEAUTÉ
SAC DE CAFÉ DES FÊTES



Paniers gourmets | Assortiments et accessoires de café et thé | Produits du terroir

**PASSION
CAFÉ**

Voisin d'Archambault • Rue Racine • Carré Davis

SAINTE-MONIQUE

Réouverture incertaine du poste d'essence



MEGHANN DIONNE

mdionne@lequotidien.com

La réouverture du Relais de la Pointe-Taillon sur la route 169 à l'entrée de Sainte-Monique est encore incertaine.

Le poste d'essence, qui est aussi un restaurant, est fermé depuis cet automne à la suite de la mort de son propriétaire, Michel Ouellet.

« C'est décevant, mais c'est à cause d'un décès. Il me semble que ça fonctionnait bien. Les gens aimaient le service de restauration », se souvient le maire de Sainte-Monique, Mario Desbiens.

Le Relais appartenait à Michel Ouellet depuis environ un an et demi. C'est son frère, Denis

Ouellet, qui a hérité de l'entreprise Excavation Ouellet, propriétaire du poste d'essence.

BESOIN D'ENCOURAGEMENT

« On est en période de réflexion. On essaie de le vendre, mais si on ne réussit pas, on pense rouvrir au printemps », explique Denis Ouellet. Ce dernier a indiqué qu'une personne était intéressée à l'acheter, mais qu'il n'a reçu aucune offre sérieuse pour le moment.

« Si on le redécouvre, ça va prendre de l'encouragement de la part de la population locale et passante », ajoute M. Ouellet.

Ce dernier soutient que l'entreprise ne générerait pas de revenus. « C'est mon frère qui tenait ça à bout de bras », précise-t-il.

La population de Sainte-Monique est estimée à environ 800 habitants. La municipalité compte moins de 10 entreprises sur son territoire. Les Industries Thomas Louis Tremblay (TLT) est le plus

important employeur de la petite municipalité. Il engage environ 200 personnes.

MISER SUR LE TOURISME

« Il faut consolider les entreprises qu'on a déjà », souligne M. Desbiens. D'ailleurs, la municipalité planche sur un projet de développement de son terrain de camping.

« Quand on regarde les chiffres, on s'aperçoit qu'on n'a pas l'achalandage qu'on voudrait. On a un gros travail à faire pour attirer les visiteurs », admet Mario Desbiens.

Le Centre touristique Sainte-Monique est accessible par la route 169 ou par le circuit cyclable de la Véloroute des Bleuets. Il est situé à sept kilomètres du parc national de la Pointe-Taillon.

« On a l'avantage d'être sur la route. On n'a pas à faire un détour pour s'y rendre. On doit trouver un moyen de se faire connaître auprès des campeurs », lance le maire.



Le Relais de la Pointe-Taillon, qui est aussi un restaurant, est fermé depuis cet automne à la suite de la mort de son propriétaire, Michel Ouellet. — PHOTO LE QUOTIDIEN, MEGHANN DIONNE

OUVERT POUR L'HIVER À PÉRIBONKA

« Le dépanneur, ce n'est pas acquis »

MD— Le poste d'essence de Péribonka restera ouvert cet hiver. Le maire de Péribonka, Ghislain Goulet, en a obtenu la confirmation de la coopérative Nutrinor, l'actuel propriétaire.

Les quelque 550 habitants auront donc accès à un service de pompe à essence et d'épicerie sept jours sur sept. Le commerce sera ouvert entre 7 h et 19 h.

« Nous venons de faire un petit rappel à la population que le

dépanneur, ce n'est pas acquis. Il ne faut pas baisser les bras. Il faut continuer à l'encourager », explique M. Goulet.

AGRANDISSEMENT À PRÉVOIR

Depuis la réouverture du commerce à la mi-juin, les affaires vont bon train selon son gérant, Maxime Béliveau. La coopérative Nutrinor souhaite effectuer des travaux d'agrandissement après les Fêtes.

« Le coin d'épicerie fonctionne bien. Il y a beaucoup de familles dans le village et on essaie de vendre nos produits au même prix que les autres détaillants », explique Maxime Béliveau.

La municipalité de Péribonka a investi 5000 \$ pour l'achat d'un congélateur, ce qui permet d'offrir des produits surgelés, de la viande notamment.

Par ailleurs, les clients auront bientôt accès à un guichet de Desjardins.

UN HIVER QUI POURRAIT ÊTRE OCCUPÉ

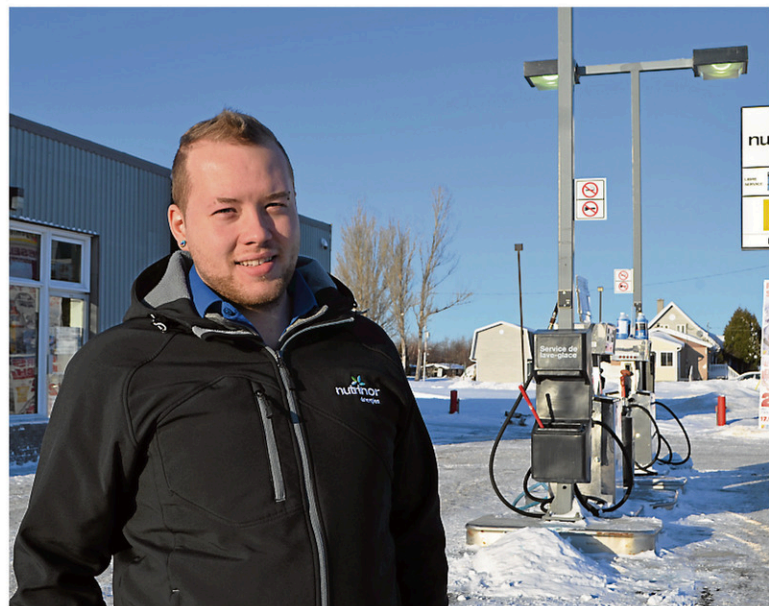
L'été s'est avéré très occupé pour le commerce, l'automne un peu moins, mais son gérant s'attend à accueillir un grand nombre de motoneigistes cet hiver.

« Nous voulons même installer des affiches sur le sentier de motoneige pour indiquer la présence de notre poste d'essence », indique M. Béliveau.

La municipalité est en attente d'une confirmation de la direction de la Véloroute des Bleuets pour transformer la piste cyclable en sentier de motoneige entre Roberval et Péribonka.

Le maire Ghislain Goulet espère que ce nouveau trajet puisse amener de nouveaux clients au dépanneur.

Le poste d'essence emploie trois personnes à temps plein et une personne à temps partiel.



Depuis la réouverture du poste d'essence de Péribonka à la mi-juin, les affaires vont bon train selon son gérant, Maxime Béliveau. La coopérative Nutrinor souhaite effectuer des travaux d'agrandissement après les Fêtes. — PHOTO LE QUOTIDIEN, MEGHANN DIONNE



L'été s'est avéré très occupé pour le commerce de Péribonka, l'automne un peu moins, mais son gérant s'attend à accueillir un grand nombre de motoneigistes cet hiver. — PHOTO LE QUOTIDIEN, MEGHANN DIONNE



L'impact n'a laissé aucune chance à Stéphanie Deschamps et sa fille, Lexann Montpetit. — ARCHIVES LE NOUVELLISTE, CAROLINE BÉRUBÉ



La petite Lexann et sa mère, Stéphanie Deschamps.

DÉCÈS D'UNE MÈRE ET DE SA FILLE SUR LA ROUTE 155 EN JANVIER

«Va-t-il falloir qu'il y ait d'autres morts?»

BRIGITTE TRAHAN

brigitte.trahan@lenouvelliste.qc.ca

LA TUQUE — Le coroner Jean-Pierre Blais blâme «l'inertie questionnable» du ministère des Transports du Québec en lien avec le décès accidentel de Stéphanie Deschamps, 38 ans, et de sa fille de 10 ans, Lexann Montpetit, le 4 janvier 2017.

Dans un rapport de trois pages, le coroner rappelle qu'en 2012, il recommandait déjà au MTQ «d'apporter des améliorations sur le tronçon de la route 155 (km 107)» en raison d'un accident mortel y étant survenu. Un motocycliste était en effet entré en collision avec une camionnette.

Un rapport qui satisfait évidemment le père de Stéphanie et grand-père de Lexann, lui qui affirmait toutefois en janvier dernier être convaincu que c'était le déneigement qui était en cause dans cet accident qui a coûté la vie à sa fille et à sa petite-fille.

«Le rapport est bon, mais c'est le gouvernement qui ne bouge pas, car on sait que cette portion de la route est à l'étude depuis 2013 et elle l'est encore en 2017. Je reste toutefois convaincu que le déneigement n'a pas aidé dans toute cette histoire, puisque la route 155 est très mal déneigée et ce n'est pas le premier accident qui est causé par cette négligence», soutient Daniel Deschamps.

La recommandation de 2012 se basait «également sur l'opinion des policiers enquêteurs de la Sûreté du Québec. Rien n'a été fait jusqu'au jour de ce second accident, en 2017. Cette inertie est *questionnable*», déplore le coroner. Ironie du sort, la veille de cette tragédie du 4 janvier, il y avait eu un autre accident, non mortel heureusement, «dans des circonstances identiques», signale le rapport.

Une situation que déplore également la seule survivante de l'accident, Stéphanie Thibeault.

«Je ne suis pas du tout surprise du dénouement du rapport. Ça fait juste confirmer ce que je pensais depuis le début. Ce qui me choque le plus, c'est que le coroner avait déjà mentionné les modifications à apporter. Il aura donc fallu deux morts pour penser à modifier la route. Je me demande s'il va falloir qu'il y ait d'autres morts avant qu'il se passe quelque chose», précise-t-elle.

MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE

Le 13 janvier suivant l'accident mortel, le MTQ s'est enfin décidé à installer des panneaux indiquant une courbe accentuée. Une limitation de vitesse à 75 km/h a aussi été affichée, vitesse qui a été réduite à 70 km/h le 1^{er} mars suivant sur une distance d'environ 400 mètres avant d'arriver à la fameuse courbe mortelle du kilomètre 107 (direction nord jusqu'à l'entrée de La Tuque).

Le coroner signale toutefois que

l'accident qui a coûté la vie à la jeune mère et à sa fille n'a pas été occasionné par la vitesse. La conductrice roulait en effet entre 70 km et 80 km/h, selon les estimations, au moment de l'impact et la vitesse affichée dans la zone était de 90 km à ce moment-là.

Un autre facteur entre en scène et c'est la neige. Même si le «déneigement n'a pas été retenu comme étant un facteur causal dans cet accident», indique le rapport, «la chaussée partiellement enneigée et surtout la courbe descendante accentuée auront contribué à la perte de contrôle», peut-on y lire.

Dans son rapport, le D^r Blais rappelle que le tronçon du kilomètre 107 «est connu par les usagers du milieu ainsi que par les policiers comme étant impliqué dans de nombreux accidents, pas tous mortels, heureusement», écrit-il.

Dans le cas de l'accident du 4 janvier, «l'absence de vision à distance» a joué un rôle important. Stéphanie Deschamps a d'abord perdu la maîtrise de son véhicule dans le haut de cette côte où la pente descendante se fait en courbe. «Elle dérape et ce faisant, change de voie de circulation», raconte le coroner. C'est à ce moment précis qu'une autre voiture est arrivée en sens inverse. «La voiture circulant direction nord a percuté le véhicule de M^{me} Deschamps de plein fouet de façon latérale, côté passager. C'est que la conductrice qui arrivait en sens inverse n'a pu voir ce qui se passait et n'a donc

pas eu la possibilité d'effectuer des manœuvres d'évitement», explique le rapport.

Le coroner signale que l'arrêt du flottage du bois sur la rivière Saint-Maurice «aura eu comme conséquence un achalandage accru de la route 155». Puisqu'elle relie la Mauricie au Lac-Saint-Jean, cette route connaît un achalandage accru, signale-t-il.

«Cette route se doit d'être digne d'une haute sécurité», plaide-t-il.

La mère et sa fille n'ont eu aucune chance, le 4 janvier dernier. Leur décès a été constaté au Centre de services du Haut-Saint-Maurice à La Tuque. Elles revenaient d'un séjour à Lac-Bouchette pour le temps des Fêtes.

DES TRAVAUX QUI SE FONT ATTENDRE

Les parents de Stéphanie Deschamps, Daniel Deschamps et Claudette Royer, ont réclamé haut et fort la réfection de cette section dangereuse du tronçon de la route 155. En février dernier, le MTQ a confirmé qu'il y aurait des travaux au kilomètre 107. Le plan a été présenté à la famille des victimes, à la Sûreté du Québec et à la Ville de La Tuque. Quelques expropriations devront être faites pour réaliser le projet.

Malgré cette rencontre avec la famille, les travaux tardent toutefois à voir le jour. D'ailleurs, selon les informations obtenues par le maire de La Tuque Pierre-David Tremblay, lors de sa récente rencontre

avec le ministère des Transports le 11 décembre dernier, les travaux ne seront pas entamés avant 2019 ou encore 2020, un délai déraisonnable, pour le maire Tremblay.

«Lorsqu'on m'a mentionné que les travaux allaient débiter seulement en 2019 ou en 2020, j'ai été étonné et je leur ai dit de retourner faire leurs devoirs. Je trouve qu'avec ces délais, on prend un risque beaucoup trop grand pour la sécurité des gens de La Tuque. Il y a déjà eu deux accidents mortels sur cette portion de la route et je ne veux pas qu'on attende qu'il y en ait un troisième avant d'agir. Je crois donc que les travaux doivent commencer le plus rapidement possible et j'ai été très ferme avec eux», a-t-il soutenu.

Des délais qui sont par ailleurs questionnables pour la famille des victimes qui abonde dans le même sens que le maire de La Tuque à ce sujet. «À ce qu'on m'a dit, les travaux pourraient commencer qu'en 2020, donc j'ai fait une demande pour parler au ministre. Je souhaite qu'il vienne avec moi en voiture pour que je lui montre les problématiques. Il va falloir qu'ils arrêtent de jouer à la chaise musicale au ministère prochainement et qu'ils mettent une personne compétente dans le dossier éventuellement», a martelé Daniel Deschamps.

Selon Jean Lamarche, responsable des communications à la direction régionale du MTQ, «la conception d'un projet visant à adoucir la courbe et à abaisser la pente à la hauteur du km 107» s'est amorcée dès 2013.

«Plusieurs variables (résultats des analyses, démarches d'acquisition, etc.) font en sorte qu'il est difficile de s'avancer sur une date de mise en chantier», indique toutefois M. Lamarche.

Le ministère «déplore les deux accidents mortels.» Il «prend acte du rapport du coroner et poursuit ses préparatifs en vue de mettre en branle les travaux le plus rapidement possible». **EN COLLABORATION AVEC AMÉLIE HOULE**

IL VOULAIT ÉLIMINER SON EX

La défense veut des infos sur l'homme qui a dénoncé

STÉPHANE BÉGIN

sbegin@lequotidien.com

Le Jeannois Jimmy Bouchard, accusé d'avoir demandé à une personne d'éliminer son ex-conjointe, cherche à avoir les informations possédées par la Sûreté du Québec sur l'individu qui les a avisés de son plan machiavélique.

Le nouvel avocat de Bouchard, M^e Louis Belliard, déposera une requête afin de débattre avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) sur la nécessité de lui fournir ces informations.

Le criminaliste aurait voulu débattre verbalement de la requête jeudi matin devant le juge Jean

Hudon, de la Cour du Québec. Mais le magistrat a mentionné que les requêtes devaient être écrites et envoyées au DPCP en respectant certains délais.

« Je ne peux pas dire pour le moment ce que je recherche dans le cadre de ma requête. Mais je veux obtenir des informations supplémentaires des policiers au dossier sur le rôle de l'individu qui a fourni les détails du plan de mon client », a précisé M^e Belliard.

ARRESTATION

Bouchard, âgé de 43 ans, a été arrêté au début du mois de décembre 2016 après que les policiers de la SQ aient appris qu'il préparait une infraction criminelle afin de se débarrasser de son ex-conjointe.



M^e Louis Belliard souhaite obtenir toutes les informations détenues par la SQ dans le dossier de Jimmy Bouchard, notamment sur le rôle de l'individu qui a dénoncé son client. — ARCHIVES LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

Bouchard se serait confié à une personne. Celle-ci serait allée raconter les plans de l'homme de Saint-Stanislas, au Lac-Saint-Jean, aux agents de la SQ.

Le corps de police a utilisé un agent d'infiltration afin d'en apprendre davantage sur les intentions de l'accusé.

L'agent aurait analysé le dossier durant près d'un mois. Les dispositifs d'enquête ont alors été mis en place afin d'éviter qu'un crime soit commis.

Les détails dévoilés lors de la comparution de l'individu au Palais de justice de Chicoutimi avaient démontré que l'agent d'infiltration était équipé d'un

dispositif d'enregistrement numérique de type «body-pack» afin de récolter les intentions ou les aveux du suspect.

Juste avant de procéder à son arrestation, les policiers de la SQ ont mené une perquisition au domicile de l'homme et y ont découvert des armes à feu et du matériel explosif, comme de l'acétone et de l'ammoniac.

« Je veux obtenir des informations supplémentaires des policiers sur le rôle de l'individu qui a fourni les détails du plan de mon client. »

— M^e Louis Belliard

Selon les informations obtenues, Jimmy Bouchard avait mené une vie assez rangée jusqu'au moment de son arrestation. Il est sans antécédent judiciaire.

Il n'a pas été possible de connaître les raisons pour lesquelles Bouchard aurait planifié ce plan machiavélique pour se

défaire à jamais de la femme.

Au final, l'intervention policière aura empêché l'accusé de passer à l'acte ou de faire en sorte qu'un autre individu puisse mener le projet à terme.



Jimmy Bouchard — PHOTO TIRÉE DE FACEBOOK

NOUS JOINDRE

Vous avez une nouvelle ou une opinion ?

redaction@lequotidien.com

TWITTER
twitter.com/
lequotidien_cyb

FACEBOOK
facebook.com/
LeQuotidienProgres

RÉDACTION
Saguenay 418 690-8800
Alma 418 668-0920
Télécopieur 418 690-8805

ABONNEMENTS
418 545-4664
Lundi au vendredi:
7h30 - 16h30

Sans frais
1 (800) 866-3658

PUBLICITÉ
418 545-4474
Télécopieur: 690-8824
Lundi au vendredi
8h30 à 16h30

PETITES ANNONCES
418 549-4444
Télécopieur 418 690-8360
Lundi au vendredi
8h30 à 16h30

SOMMAIRE

arts	16
bandes dessinées	19
détente	18
décès	23
économie & bourse	15
horoscope	19
météo	20
petites annonces	20
télévision	19
sports	26

Avis aux termes de la Loi sur les journaux et autres publications (L.R.Q. J-1)

Le Quotidien est publié et édité par la société 3 834 310 Canada inc., ayant une place d'affaires au 1051, boulevard Talbot, Saguenay (Québec) G7H5C1. Le Quotidien est imprimé aux ateliers Le Progrès du Saguenay (société 3 834 310 Canada inc.), sis au 1051, boulevard Talbot, Saguenay (Québec) G7H5C1. Merci de recycler ce journal.

LE MOT DU JOUR ANTIDOTE

OFFERT PAR GROUPE CAPITALES MÉDIAS

DÉPLÉTER, verbe

Définition — [Rare] Réduire le volume de, vider par déplétion. *Une substance qui déplete un organe.*

Conjugaison rectifiée — Au futur et au conditionnel, é devient è.

Famille — déplétion : 1. [Médecine] diminution de la quantité d'un liquide dans un organe, dans l'organisme. *Déplétion sanguine. État d'épuisement qui en résulte;* 2. [Géologie] baisse de production d'un gisement de pétrole résultant de son exploitation. *Déplétion d'un gisement.*



Après le français, l'anglais!

Antidote 9

WINDOWS • MAC • LINUX

www.antidote.info

PUBLIÉ DANS TOUS LES QUOTIDIENS
DE GROUPE CAPITALES MÉDIAS

leSoleil

leDroit

leNouvelliste

laTribune

leQuotidien
leProgres

laVoixdel'Est

L'image de la SQ tire sa révérence

L'heure de la retraite a sonné pour le porte-parole Jean Tremblay

PATRICIA RAINVILLE
prainville@lequotidien.com

L'image régionale de la Sûreté du Québec (SQ) changera de visage. Le porte-parole Jean Tremblay a tiré sa révérence, jeudi, après 29

ans de service. Au cours des dernières années, il aura été le lien entre les enquêtes et les journalistes, en tant que responsable des communications.

Ses collègues ont profité de sa dernière journée de travail pour souligner sa retraite, lors d'un dîner organisé au poste de la rue des Roitelets de Chicoutimi. Ayant débuté sa carrière comme patrouilleur en Outaouais au sein de la SQ, le policier a également passé une partie de sa carrière au poste de l'Étape de la Réserve faunique des Laurentides. C'est en 1998 qu'il a fait un retour dans sa région natale. Et, au cours des dernières années, il avait troqué la patrouille pour le micro, en acceptant

d'assumer les tâches de relationniste.

« C'est vraiment ce que j'ai préféré, les communications. J'ai eu la chance de travailler avec des journalistes très professionnels et j'aimais pouvoir défendre mon organisation », a affirmé Jean Tremblay, avouant que passer le flambeau lui

faisait un pincement au coeur.

Il a d'ailleurs commencé aux communications de la SQ avec un dossier très médiatisé, soit celui de la disparition de David Fortin. Et il aura quitté ses fonctions avec une autre disparition non élucidée, soit celle d'Hélène Martineau, à Jonquière.

« C'est certain que ce sont mes deux déceptions. C'est la hantise de chaque policier de quitter avec des dossiers qui n'ont pas été élucidés. J'aurais tellement aimé annoncer un dénouement », a laissé tomber le policier.

Le nouveau retraité a quelques projets dans la tête, mais il a préféré les garder pour lui, du moins, pour l'instant. Mais en serrant la main à son collègue Valtère Gauthier, jeudi, il a promis qu'il resterait toujours un « vert ».



Le policier Valtère Gauthier a tenu à aller saluer son collègue Jean Tremblay, qui a pris sa retraite jeudi, après 29 ans de service au sein de la Sûreté du Québec. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE



Jean Tremblay s'entretient avec les journalistes, lors d'une intervention policière qui avait eu lieu à Chicoutimi à l'été 2016, lorsqu'un homme s'était barricadé durant 16 heures. — ARCHIVES LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE



Un Noël heureux,
des rencontres inspirantes
et une année florissante.

Joyeuses fêtes

de toute l'équipe | **leQuotidien**
le Progrès



Les détails entourant le régime de retraite de Ghislain Harvey continuent de faire jaser. — ARCHIVES LE QUOTIDIEN, JEANNOT LÉVESQUE

RÉGIME DE RETRAITE DE GHISLAIN HARVEY

Le conseil d'administration ne savait rien



LOUIS TREMBLAY
ltremblay@lequotidien.com

Les administrateurs de Promotion Saguenay n'ont jamais été informés de façon formelle des sommes colossales (1,4 M\$ en deux ans) transférées dans la caisse de retraite de Ghislain Harvey. Plusieurs affichent leur déception face à cette façon de faire de l'ex-président et maire de l'époque, Jean Tremblay, et de son principal pilier politique qui bénéficiera de ce régime dans quelques mois.

Le Quotidien a interrogé au cours des derniers jours plusieurs administrateurs de Promotion Saguenay. Ils ont tous confirmé avoir appris l'existence de ce régime de retraite créé en 2012 et capitalisé en 2015, 2016 et 2017 dans les pages du *Quotidien* la semaine dernière. Il y avait pourtant, dans les notes complémentaires aux états financiers de Promotion

Saguenay, des traces de la création de ce régime à partir de 2013 ainsi que des mouvements de fonds pour la capitalisation à partir de 2015.

« Si les vérificateurs ont fait état du régime de retraite de M. Harvey, ce fut fait pour le moins discrètement », a signalé le dentiste Marc Fecteau, administrateur bénévole à Promotion Saguenay. Ce dernier ne conteste pas le droit de Ghislain Harvey d'avoir accès à un régime de retraite ; il s'interroge toutefois sur l'ampleur de ce régime et aimerait bien savoir si de tels avantages existent dans le même domaine au Québec.

Au cours de l'entretien, M. Fecteau a indiqué avoir été surpris de lire dans *Le Quotidien* qu'un régime de retraite avait été constitué avec des montants aussi importants. Les professionnels de la santé comme M. Fecteau doivent constituer leur propre régime de retraite avec des cotisations à un REER qu'ils sont les seuls à financer. Dans le cas de M. Harvey, selon les données financières retracées dans les états financiers, Promotion Saguenay a versé 1,4 M\$ en deux ans et devra compléter

la capitalisation après l'analyse actuarielle de 2017.

Le Baieriverain Jérôme Gagnon a été de l'assemblée de fondation de Promotion Saguenay et a aujourd'hui de la difficulté à accepter ce qu'il a lu la semaine dernière dans *Le Quotidien* concernant le régime de retraite de Ghislain Harvey. Pour l'hôtelier à la retraite, il s'agit d'une bien triste façon de se retirer puisque les vérificateurs n'ont jamais, selon son souvenir, attiré l'attention des administrateurs sur l'item du régime de retraite à prestations déterminées cité dans les notes complémentaires.

« Ça donne l'impression aux gens que les administrateurs ne s'occupaient pas de leurs affaires. Au début, nous avons des textes et des documents et plus ça avançait dans le temps, plus les réunions se passaient rapidement et on n'avait plus le temps de regarder les choses. Souvent il n'y avait pas de documents pour adopter des résolutions ou autres », insiste celui qui préside également le conseil de La Pulperie.

L'ex-propriétaire de Taxi 2151 de La Baie, Carolle Dallaire, a déjà critiqué sévèrement le rôle réservé aux administrateurs

de Promotion Saguenay. Elle digère toujours mal la création du régime de retraite de Ghislain Harvey et affirme que les vérificateurs n'ont jamais attiré l'attention des administrateurs sur cette dépense hors de l'ordinaire.

« J'ai quand même une bonne expérience des conseils d'administration et je connais les états financiers. C'est passé sous le radar. Je viens de passer l'entreprise à mon fils après 25 ans de travail sans arrêt et je n'aurai pas le même régime de retraite. Excusez-moi, mais on ne leur fera pas de monument », a résumé Carolle Dallaire sur un ton qui permettait de percevoir une grande colère.

Un dernier administrateur membre du comité exécutif qui a désiré conserver l'anonymat se rappelle très bien la façon dont les états financiers ont été présentés au cours des dernières années. « Paul Gilbert de Mallette distribuait les documents aux administrateurs et en faisait une lecture rapide et ramassait rapidement tous les documents. Ça ne durait pas plus de 20 minutes. Je suis encore sous le choc d'avoir appris l'existence de ce régime de retraite. »

L'administrateur avait une autre expérience des conseils d'administration où l'on faisait parvenir aux membres une copie des états financiers une dizaine de jours à l'avance. « Ça nous permettait de les regarder et de préparer des questions pour les items qui semblaient différents. Dans le cas de Promotion Saguenay, ça n'est jamais arrivé et je comprends un peu pourquoi aujourd'hui. »

MALETTE

Le Quotidien a tenté d'obtenir de la firme Mallette des informations sur la façon de présenter les états financiers aux administrateurs de Promotion Saguenay. La firme n'a jamais retourné les nombreux appels logés par *Le Quotidien* depuis deux semaines.

Portrait type

Si on applique les dispositions du régime de retraite des cadres municipaux pour Ghislain Harvey, avec un salaire annuel de 190 000\$, le montant qui aurait été versé par l'employeur (Promotion Saguenay) se serait chiffré à 288 705\$ et non 1,6 M\$. Contrairement à ce qu'avancait l'ex-maire Jean Tremblay, le régime de retraite de Ghislain Harvey est incomparable à celui des cadres de la fonction publique municipale qui contribuent à leur régime de retraite.

Le portrait type du régime de retraite d'un cadre qui gagne 150 000\$ à la ville (rente de 2% par année de service)

- La cotisation de 10,13% de l'employé représente 15 195\$ par an, soit 295\$ par semaine
- La cotisation de l'employeur est de 10,13%, donc idem à celle de l'employé
- La responsabilité du déficit actuariel est assumée à 50% employé et 50% employeur

Obligation au titre des prestations définies: 1 462 133\$ (31 décembre 2016)

Une estimation maison réalisée en fonction de la croissance du régime de retraite de Ghislain Harvey l'établit à 1,6 M\$ au 31 décembre 2017. Depuis 2014 et jusqu'au 31 décembre 2016, Promotion Saguenay a versé 1 314 266\$ dans la caisse de retraite de Ghislain Harvey, et ce, pour une durée de 15 ans. Elle devra verser un autre montant de 285 734\$ pour s'acquitter de la totalité de ses obligations à l'endroit du bénéficiaire du régime.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Pas de règle, mais des explications nécessaires

LOUIS TREMBLAY

ltremblay@lequotidien.com

«Quand un OBNL comme Promotion Saguenay, dont le mandat est de promouvoir le développement de la ville, investit 7 à 8 % (715 924\$) de son budget annuel dans la création d'un régime de retraite pour un seul employé, on peut penser qu'il est pertinent d'attirer l'attention des administrateurs sur une telle initiative.»

Le comptable agréé Daniel Lemay, qui enseigne l'analyse des états financiers au département des sciences économiques de l'UQAC, convient qu'il n'y a pas de norme ou de règle coulée dans le béton pour encadrer la présentation des états financiers.

À la demande du *Quotidien*, le professeur s'est penché sur les états financiers vérifiés préparés par la firme Mallette pour le compte de Promotion Saguenay pour les années 2013, 2014, 2015 et 2016. Il s'agit des années où il est possible de suivre par les chiffres la mise en place du régime de retraite de Ghislain Harvey dans lequel l'OBNL investira 1,6 M\$ pour compléter la capitalisation d'ici la fin 2017 alors que M. Harvey quittera officiellement son emploi.

Les états financiers préparés et présentés par Paul Gilbert de Mallette contenaient toute l'information nécessaire. Par contre, M. Lemay n'assistait pas aux présentations et ne peut les juger, tout comme il n'est pas en mesure de dire si les administrateurs ont pleinement rempli leur rôle qui est de questionner les informations qu'on leur présente quand ils jugent qu'elles présentent des particularités.

FRAIS DES SERVICES PROFESSIONNELS

Daniel Lemay a identifié un autre item qui aurait normalement dû faire l'objet d'une attention des administrateurs. Les frais découlant des services professionnels (avocats, comptables et autres) ont plus que doublé à partir du moment où les états financiers signalaient la création d'une obligation financière pour un régime de retraite à prestations déterminées.

L'explication de cette hausse soudaine aurait pu attirer l'attention des administrateurs sur les dépenses soudaines découlant de la création d'un régime de retraite. Il s'agissait d'une hausse inhabituelle et elle a duré dans le temps jusqu'à aujourd'hui.

«[...] on peut penser qu'il est pertinent d'attirer l'attention des administrateurs sur une telle initiative.»

— Daniel Lemay

Le professeur comprend bien qu'il n'est pas simple pour un membre d'un conseil d'administration de bien saisir les particularités des régimes de retraite. Par contre, il attire l'attention sur l'aspect inhabituel pour un organisme comme Promotion Saguenay de se créer une telle obligation envers son directeur général. «Il y a du moins place à un questionnement au conseil d'administration», souligne le comptable agréé.

Daniel Lemay a aussi dirigé *Le Quotidien* sur un autre volet important de ces états financiers. Promotion Saguenay était au départ un organisme chargé de la promotion économique. Aujourd'hui, elle a des tentacules dans différents domaines comme la gestion d'un aéroport, d'un immeuble et s'ajoute à sa mission l'exploitation des bateaux.

«Il faut espérer que l'on présente aux administrateurs des documents plus complets qui permettent de bien connaître la situation de ces activités. À titre d'exemple, la gestion de l'aéroport ne semble pas dégager une grande rentabilité et il faut l'expliquer», poursuit le professeur.

Daniel Lemay affirme que ce qui ressort de la gouvernance de Promotion Saguenay, à partir de la véritable compréhension des administrateurs des contrats de Ghislain Harvey à la création de son régime de retraite, doit servir. Il rappelle aux personnes qui acceptent de siéger à des conseils d'administration que leur implication n'est pas sans responsabilité.

ARVIDA IGNORÉ POUR LE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Josée Néron déçue

PATRICIA RAINVILLE

prainville@lequotidien.com

La mairesse de Saguenay, Josée Néron, est très déçue qu'Arvida ne figure pas sur la liste indicative des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle ajoute que la Ville mettra tout en oeuvre pour que le site soit retenu au cours des prochaines années.

Par voie de communiqué, elle a affirmé que l'ancienne ville industrielle était un bijou du patrimoine. «Nous n'abandonnerons pas. Nous tenterons notre chance à nouveau afin qu'Arvida obtienne la reconnaissance qu'elle mérite. Le comité redoublera d'efforts», a-t-elle assuré.

La mairesse a d'ailleurs été rassurée par un entretien téléphonique qu'elle a eu avec la

présidente du comité de sélection, Christina Cameron. «Selon elle, notre dossier est d'une qualité exceptionnelle. En attendant, nous continuerons la mise en valeur d'Arvida et nous nous assurerons que le dossier soit bonifié afin de mettre en évidence son caractère unique en matière de modèle de développement économique conçu au début du 20^e siècle», a ajouté Josée Néron.



La région bénéficie de 19 nouvelles places subventionnées en garderies. — ARCHIVES LE DROIT, ÉTIENNE RANGER

GARDERIES SUBVENTIONNÉES

Dix-neuf nouvelles places

ANNE-MARIE GRAVEL

amgravel@lequotidien.com

Le gouvernement du Québec a annoncé l'attribution de 192 nouvelles places subventionnées en garderies. Du nombre, 19 sont octroyées au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Six projets de la région ont été retenus par le ministère de la Famille.

Le CPE Les Picassos de l'Île, le CPE Croque La Vie ainsi que le CPE Les Petits Cailloux bénéficieront de deux nouvelles places chacun. Le CPE Trotte-Menu ainsi que le CPE Aux Petits Trésors auront quant à eux droit à quatre

places supplémentaires chacun. Finalement, la garderie L'Univers des Poupons de Jonquière a droit à cinq places additionnelles.

Les nouvelles places ont été attribuées dans le cadre de la révision de l'offre des services de garde éducatifs à l'enfance. Le ministre de la Famille, Luc Fortin, en a fait l'annonce jeudi.

«Notre gouvernement pose un geste responsable pour renforcer le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. L'attribution de ces nouvelles places permettra, à court terme, à un plus grand nombre d'enfants de profiter rapidement d'un service de garde de qualité pour favoriser leur développement global, en plus de donner

aux CPE et aux garderies subventionnées les moyens nécessaires pour accomplir leur mission», a-t-il affirmé.

L'attribution des nouvelles places découle d'un appel de projets lancé le 28 juin dernier. Pour être admissibles, les projets devaient viser l'optimisation de groupes existants.

Le ministre a accordé une priorité aux projets des installations qui répondent aux besoins de clientèles particulières, notamment les enfants handicapés et ceux issus de milieux défavorisés.

Les garderies et CPE qui bénéficient de ces nouvelles places disposent de trois mois pour les rendre disponibles.

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA ZONE PORTUAIRE DE CHICOUTIMI

Le MAMOT invité à fouiller



STÉPHANE BÉGIN
sbégin@lequotidien.com

Les dirigeants de la Société de gestion de la Zone portuaire de Chicoutimi invitent le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à fouiller dans leurs livres comptables. Ils ont l'intention de faire preuve de transparence.

C'est l'essentiel d'une lettre adressée au gouvernement et obtenue par *Le Quotidien*.

Dans une résolution adoptée à l'unanimité, les membres du conseil d'administration ont fait parvenir, le 19 décembre, une lettre au sous-ministre Marc Croteau lui demandant de se rendre dans les bureaux de l'organisme paramunicipal dans les plus brefs délais.

Cette initiative fait suite à une décision du nouveau conseil municipal de Saguenay du 30 novembre dernier.

Les élus ont demandé au vérificateur général de la ville de fouiller les décisions prises par l'administration de la Zone portuaire et ont demandé au gouvernement de déléguer un vérificateur afin d'analyser tout ce qu'il jugerait à propos.

Les membres du conseil municipal ont justifié leur résolution en considérant que la Société de gestion de la Zone portuaire de

Chicoutimi a pris des décisions qui ont eu pour effet de semer un doute sur la gestion des sommes confiées à cet organisme par la Ville.

Étant donné que la Société de gestion de la Zone portuaire n'est pas un organisme municipal, qu'elle ne compte aucun élu au sein de son conseil d'administration et que les états financiers ne sont pas soumis à la Ville, le MAMOT ne peut y accéder officiellement, et ce, malgré le fait qu'il s'agit de l'organisme recevant le plus de subventions de la Ville après Promotion Saguenay.

« Le MAMOT ne peut fouiller dans nos affaires de son propre chef. Si nous ne les invitons pas, ils ne peuvent faire enquête. Mais comme nous n'avons rien à cacher et que nous voulons faire preuve de transparence, nous leur demandons de nous rendre visite dans les plus brefs délais », mentionne René-Philippe Harvey, président du conseil d'administration de la Société de gestion de la Zone portuaire de Chicoutimi. M. Harvey est également président du Parti des citoyens de Saguenay.

Il précise que le conseil d'administration est en désaccord avec l'affirmation du conseil municipal (doute sur la gestion des sommes confiées à l'organisme), car leur résolution jette un discrédit sur l'organisation.

« Jamais nous nous sommes objectés à ce que le vérificateur général exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur les cités et villes et, en ce sens, il peut, en tout temps, procéder à la vérification des comptes et des documents de notre société », précise M. Harvey.

Ce dernier ajoute, dans sa lettre, que les dirigeants ont toujours agi à

l'intérieur des pouvoirs et mandats qui leur ont été confiés, et ce dans le respect des lois et règlements.

Il n'a pas été possible d'obtenir les commentaires de l'administration municipale sur cette demande de la Société de gestion de la Zone portuaire de Chicoutimi.

« Le MAMOT ne peut fouiller dans nos affaires de leur propre chef. Si nous ne les invitons pas, ils ne peuvent faire enquête. Mais comme nous n'avons rien à cacher et que nous voulons faire preuve de transparence, nous leur demandons de nous rendre visite dans les plus brefs délais. »

— René-Philippe Harvey



René-Philippe Harvey, président du conseil d'administration de la Société de gestion de la Zone portuaire de Chicoutimi, précise que le ministère ne peut fouiller dans les livres puisqu'il ne s'agit pas d'un organisme municipal.— ARCHIVES

LE QUOTIDIEN

EN BREF

Déjà des vols de motoneiges

L'an dernier, les policiers de Saguenay ont répertorié une cinquantaine de vols de motoneiges sur le territoire. Déjà, les policiers ont reçu des appels pour des vols, même si l'hiver ne fait que commencer. La Sécurité publique de Saguenay (SPS) invite donc les propriétaires de motoneiges à redoubler de prudence. Elle y va de quelques recommandations, afin de limiter le nombre de vols. Premièrement, il est conseillé de ne jamais laisser la clé sur l'ignition, et ce, même pour quelques minutes et même si l'engin est stationné dans le garage. « Si votre motoneige est dans une boîte de camion ou sur une remorque, prenez soin de la verrouiller avec un dispositif ou à l'aide d'une chaîne et d'un câble. De plus, lorsque vous êtes dans un restaurant, un bar ou même un relais, essayez de garder à vue votre motoneige. Et lorsque vous dormez à l'hôtel, vérifiez si l'endroit où entreposer votre motoneige est sécuritaire et pensez à la verrouiller », préviennent les policiers de la SPS. PATRICIA RAINVILLE

Intercar: des Express durant les Fêtes

Intercar offrira des trajets express durant la période des Fêtes. Les 22, 23, 24, 28, 29, 30 et 31 décembre, de même que les 2 et 3 janvier, les usagers pourront voyager entre le Saguenay-Lac-Saint-Jean et Montréal sans devoir faire de transfert ni d'arrêt. Ces trajets seront disponibles à compter de 9h à Jonquière et 9h35 à Chicoutimi. L'arrivée à Montréal est prévue à 15h45. Dans l'autre direction, le départ de Montréal se fera à 11h pour une arrivée qui est prévue à 17h à Chicoutimi et à 17h30 à Jonquière. Par ailleurs, il y aura également un départ par jour dans chaque direction entre le Lac-Saint-Jean (Alma et Saint-Félicien) et Québec. De plus, il est possible pour les voyageurs du Saguenay et du Lac-Saint-Jean de se rendre sur la Côte-Nord, mais ils devront faire un transfert à Québec, où les voyageurs pourront ensuite se diriger vers Sept-Îles, Baie-Comeau ou Port-Cartier. Pour de plus amples renseignements, visitez le *intercar*. ca. PATRICIA RAINVILLE

Bilan satisfaisant, estime Arianne Phosphate

« Il nous a fallu beaucoup de temps pour nous rendre là où nous sommes, mais aujourd'hui, nos actionnaires sont les propriétaires de l'un des meilleurs actifs de phosphate au monde, a déclaré Brian Ostroff, chef de la direction d'Arianne Phosphate, par voie de communiqué. Tout notre travail, et celui des parties indépendantes qui ont effectué des vérifications diligentes de notre projet, ont démontré la robustesse du projet du Lac à Paul et maintenant nous mettons l'emphasis sur le développement et la concrétisation de tout ce travail acharné. Nous prenons au sérieux la place importante qu'Arianne jouera dans l'avenir de la région et cherchons à concrétiser cela pour nos investisseurs, les Premières Nations, les parties prenantes locales et la communauté dans son ensemble. » L'entreprise est toujours en attente d'un investisseur majeur pour lancer l'exploitation. PASCAL GIRARD

LOTO QUÉBEC **RÉSULTATS DU : MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2017**

Celebration 2018
Mercedes-Benz Classe B
403B267
(non décomposable)
*Le gagnant d'une Mercedes-Benz Class B pourra choisir entre le véhicule ou l'équivalent en argent de 35 000 \$.

LOTTO 649 03 04 28 30 34 41 31 compl. **Quebec 49** 05 11 16 33 45 47 31 compl.
LOT GARANTI DE 1 000 000 \$
(Numéro complet non décomposable)
78216100-01 **Extra** 9404547

paire de oeufs d'or 1 25 000 \$ 2 50 000 \$ 3 100 000 \$
755020 595178 020034
Numéros «Télé» 155348 524422 605451
non décomposables

LOTTO POKER 6 8 V D A | **Quotidienne** 2 48 3 639 4 8217

Sprinto 11 20 01 02 08 12 15 20 25 34 36 37
27 30 31 39 55 57 58 59 60 61 65 68 69

Lotto-D 5 4 3 3 2 1 2 2 **TOUT-RIEN**

Astro Jour - Mois - Année - Signe 05 06 07 08 10 11
04 FÉVRIER 56 GÉMEAUX 13 15 19 22 23 24

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

LA MARCHÉ DU PARTAGE



Les élèves, les professeurs et la direction de l'école secondaire Camille-Lavoie d'Alma ont marché, jeudi, afin d'amasser des denrées pour les plus démunis. Cette belle gang a déambulé dans les rues d'Alma à compter de 11h. L'objectif était de récolter 250 kilos de denrées en dons, que les élèves et le personnel ont remis à l'organisme Moisson d'Alma en après-midi.

PATRICIA RAINVILLE — PHOTO LE QUOTIDIEN, GIMMY DESBIENS

CAMPAGNE COCCI-DON

L'Aubainerie vient en aide à Leucan

JONATHAN HUDON

jhudon@lequotidien.com

Deux campagnes organisées par le magasin L'Aubainerie de Chicoutimi ont permis d'amasser plus de 14 000 \$ pour Leucan Saguenay. Les ventes de la Cocci-Don, initiée par le propriétaire Pascal Croteau, viennent ainsi donner un coup de pouce à l'organisme.

Les campagnes ont eu lieu en septembre 2016 et en septembre cette année. Chacune d'elle durait environ deux mois. Les clients du magasin pouvaient se procurer une petite coccinelle au coût de deux dollars. Le coléoptère est en

quelque sorte l'emblème de Leucan, qui vient en aide aux enfants atteints de cancer et leur famille.

Directeur multirégional de Leucan, Jacques Tremblay avait discuté avec Pascal Croteau au cours de la dernière année, dans le but de former une collaboration entre Leucan et L'Aubainerie. C'est de là qu'est née la Cocci-Don. Le montant amassé va servir à la poursuite de la mission de Leucan Saguenay.

«C'est plus qu'apprécié, c'est grandiose pour nous, a mentionné Jacques Tremblay. L'équipe de L'Aubainerie a travaillé fort pendant les deux campagnes et c'est un geste qu'on apprécie beaucoup.»



Une partie de l'équipe est représentée sur la photo, mais c'est toute la famille de L'Aubainerie de Chicoutimi qui a contribué au succès des campagnes Cocci-Don. — PHOTO LE QUOTIDIEN, JEANNOT LÉVESQUE

UNE VISITE DE LA DÉPUTÉE MIREILLE JEAN

La Soupe populaire a servi 24 000 repas

DENIS VILLENEUVE

dvilleeneuve@lequotidien.com

Malgré le grand froid qui régnait à l'entrée de la Soupe populaire de Chicoutimi, sur la rue du Havre, jeudi midi, ils étaient quelques-uns à attendre l'ouverture des portes afin de pouvoir recevoir un bon repas chaud préparé par des bénévoles oeuvrant au sein de l'organisme.

Cette attente quotidienne, elle est le lot de plusieurs qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent suffire à leurs propres besoins.

Jeudi, la Soupe comptait parmi ses bénévoles la députée de Chicoutimi, Mireille Jean, qui s'est installée derrière les tables chaudes pour servir les repas sous l'œil attentif de Bertin Riverin, directeur général de la Soupe populaire. « Depuis que je suis députée, c'est la troisième fois que j'effectue une visite à la Soupe populaire. J'y suis venue au printemps et à la Saint-Jean-Baptiste. C'est une belle occasion d'aider les gens et de les rencontrer afin de parler de leur réalité. Ce sont des gens que je représente et que je défends. Ces visites permettent de les comprendre et d'initier des projets pour améliorer leur bien-être. »

M^{me} Jean ajoute qu'à chaque visite, elle demeure surprise de constater jusqu'à quel point il y a des besoins



La députée Mireille Jean a servi des repas en compagnie du directeur général de la Soupe populaire de Chicoutimi, Bertin Riverin. — PHOTO LE QUOTIDIEN, MICHEL TREMBLAY

alimentaires dans une société aussi riche. « La richesse est mal répartie dans la société. La normalité serait qu'on procure le minimum de support et de richesse aux gens qui ont des problématiques particulières, ponctuelles ou souffrent de maladie mentale. »

Elle croit que l'austérité imposée aux organismes communautaires a fait en sorte que plusieurs ne sont plus capables d'offrir les services aux moins nantis.

BILAN

En cette fin d'année où les bilans sont de mise, M. Riverin mentionne qu'en 2017, entre 23 000

et 24 000 repas ont été servis sept jours par semaine pendant les 365 jours avec la collaboration d'équipes complètes de bénévoles hormis un cuisinier rémunéré. « Nous assumons environ 125 000 \$ en dépenses. Chaque repas coûte entre 4 \$ et 4,25 \$. Il y a des mois où on doit acheter des fruits et des légumes, mais on reçoit également beaucoup de denrées de Moisson Saguenay-Lac-Saint-Jean », explique M. Riverin.

Ce dernier note que la fréquentation de la Soupe populaire est encore l'apanage des hommes qui y sont présents dans une proportion de 90 %.

THOMAS ALLARD HONORÉ PAR LE SÉMINAIRE

C'était jour de récompense, jeudi, au Séminaire de Chicoutimi. En effet, dans le cadre des activités des Fêtes, la direction soulignait l'excellence, en remettant la médaille académique du Gouverneur général à l'élève de cinquième secondaire ayant eu la meilleure moyenne de l'année. C'est Thomas Allard qui a été honoré. Le jeune homme, qui a terminé ses études secondaires en juin dernier, avait obtenu une moyenne de 93,8%. Thomas Allard est ici entouré de la directrice des services pédagogiques du Séminaire de Chicoutimi, Bianca Tremblay, et du directeur Louis Prévost. PATRICIA RAINVILLE

— PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE



Pour Noël, l'espoir renaît

Emprisonnée en Colombie depuis 2008, Judith Brassard pourrait voir son dossier révisé par la Cour



MARC ALLARD
mallard@lesoleil.com

Pour son neuvième Noël dans une prison colombienne, Judith Brassard a reçu un cadeau sous forme d'espoir.

Deux ONG – une canadienne et une colombienne – ont récemment déposé un recours en révision devant la Cour suprême de Colombie afin d'obtenir la libération de cette Québécoise détenue pour un crime qu'elle jure ne pas avoir commis.

Le recours contient de nouvelles preuves. Celles-ci démontreraient que M^{me} Brassard n'a pas commandité le meurtre de son conjoint colombien, Felipe Rojas Gnecco, un orthodontiste membre d'une famille influente assassiné à la sortie de son cabinet en décembre 2006.

De la prison de Santa Clara, au nord de la Colombie, où elle est incarcérée depuis près d'une décennie, Judith Brassard garde le moral. «Elle est positive. Elle semble sereine et elle participe activement à sa défense», souligne David Bertet, président de l'organisme En Vero, qui tente de la faire libérer.

Après deux ans de recherche, M. Beret a présenté mardi à Bogota, la capitale colombienne, des preuves qui démontrent l'innocence de Judith Brassard. Parmi elles, il y a le témoignage d'une «personne qui a une connaissance directe de l'assassinat de Felipe Rojas Gnecco. Absolument directe», précise le président d'En Vero, joint par Messenger lors d'une escale au Panama, alors qu'il revenait de la Colombie.

CONTEXTE FAVORABLE

En cette fin d'année, l'actualité colombienne pourrait aussi être favorable à la cause de Judith Brassard. L'ancien président de la Cour Suprême, Leonidas Bustos, qui a confirmé la condamnation de la Québécoise en 2013, est au centre d'un scandale de corruption.

Bustos aurait organisé un trafic d'influence au sein de la Cour

Suprême et du pouvoir judiciaire. Il aurait prononcé des sentences favorables ou défavorables à ceux qui le payaient ou non. «Et nous pensons que c'est ce qui s'est passé dans le cas de Judith», dit M. Beret.

Le recours en révision devant la Cour suprême représente une nouvelle possibilité de libération à Judith Brassard, qui essuyé de nombreux revers devant les tribunaux colombiens malgré des témoignages infirmant sa culpabilité.

UNE LONGUE SAGA

Judith Brassard et Felipe Rojas s'étaient mariés à Québec au milieu des années 90. Ils se sont ensuite installés à Santa Marta, où ils ont eu deux enfants. Lors du meurtre, en 2006, M^{me} Brassard se trouvait au Canada, les époux venant tout juste de divorcer.

Le tueur, Gabriel Ramirez Polo, et son complice ont été arrêtés quelques mois plus tard. Ils ont avoué avoir été engagés par un ancien paramilitaire, John Osorio, ce dernier étant le mari de Katherine Pire, une domestique avec qui Rojas aurait eu une relation extra-conjugale.

Les quatre ont été reconnus coupables du meurtre du mari de Judith Brassard et condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement.

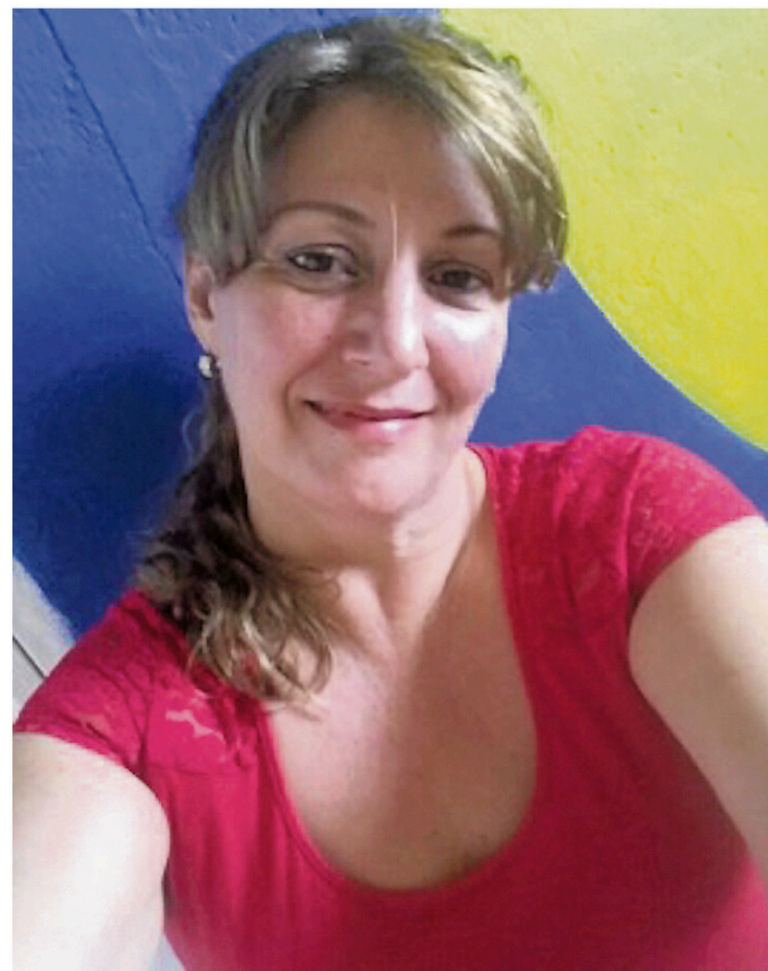
Convoquée par les enquêteurs en tant que témoin, M^{me} Brassard est retournée en Colombie. Elle a finalement été arrêtée le 27 août 2008 sur la base de nouveaux témoignages de l'ancien paramilitaire et de la domestique, qui l'ont accusée d'avoir commandité la mort de Felipe, alléguant que la Québécoise voulait mettre la main sur l'assurance-vie du défunt et avoir la garde des enfants.

Judith Brassard a été placée en détention préventive au centre pénitencier de Santa Marta. En février 2009, elle a été condamnée à 28 ans de prison. La sentence a été confirmée en appel en 2010, puis par la Cour suprême en 2013.

Osorio et Pire se sont toutefois rétractés plus tard. Mais la justice nord-colombienne a décidé de ne pas écarter leurs faux témoignages, et de les garder comme fondements de la condamnation.

Selon l'organisme En Vero, l'influente famille de Felipe Rojas a ouvertement exprimé son désir que Judith Brassard soit condamnée. Elle aurait aussi effectué d'intenses pressions pour la faire transférer dans une prison de haute sécurité située à plus de 1000 km de Santa Marta, afin d'empêcher M^{me} Brassard d'avoir accès à ses enfants, qu'elle voit une fois par semaine.

En prison, Judith Brassard vit dans une cellule avec quatre autres femmes. Elle «est considérée comme une prisonnière "modèle" par la direction de la prison, mais après, il y a des jalousies, et des petites mesquineries qui parfois peuvent aller loin», décrit David Beret.

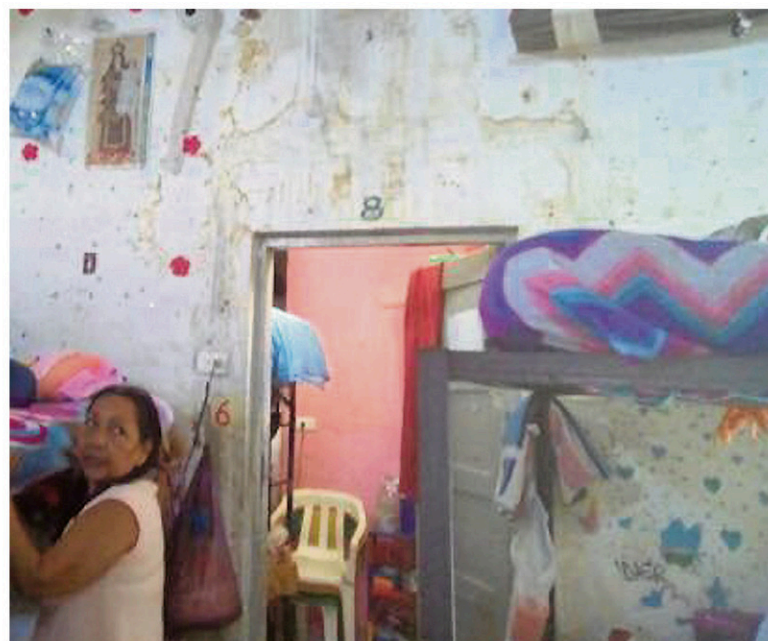


Placée en détention préventive au centre pénitencier de Santa Marta (Colombie) en août 2008, Judith Brassard a été condamnée en février 2009 à 28 ans de prison pour avoir commandité la mort de son mari colombien. La sentence a été confirmée en appel en 2010, puis par la Cour suprême colombienne en 2013. — ARCHIVES

La prison l'autorise à recevoir sa propre nourriture, pour éviter qu'elle soit empoisonnée par quelqu'un qui voudrait l'éliminer.

À l'approche des Fêtes ou de l'anniversaire de ses enfants, Judith Brassard se sent toujours plus

triste, mentionne M. Beret. «C'est pour cela qu'on essaie de maintenir un contact le plus fréquent possible en fonction des appels qu'elle est autorisée à faire. Pour qu'elle sache qu'il y a des gens qui pensent à elle.»



À la prison de Santa Clara, où elle est incarcérée depuis près d'une décennie pour un crime qu'elle jure ne pas avoir commis, Judith Brassard vit dans une cellule avec quatre autres femmes. — PHOTOS PHOTOTHEQUE LE SOLEIL



SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE NORD

Deux suspensions annulées

PASCAL GIRARD
pgirard@lequotidien.com

Un arbitre de grief a annulé deux suspensions de 80 heures imposées par Rio Tinto à deux syndiqués membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses d'Énergie électrique nord (STEEN). Il est demandé à l'entreprise de plutôt y aller d'une réprimande écrite. Rio Tinto devra également les rembourser pour toute somme perdue.

La décision a été rendue par l'arbitre de grief M^e Richard Bertrand vendredi dernier.

Le 1^{er} février 2016, Rio Tinto avait suspendu les électriciens Claude Bergeron et André Fortin pour avoir installé des équipements sans l'autorisation de l'employeur. La multinationale les accusait également d'avoir menti à leur employeur lorsqu'interrogés.

Le syndicat a répliqué par des griefs qui ont été débattus en Tribunal d'arbitrage les 30 et 31 août 2017 ainsi que le 31 octobre 2017.

L'histoire tourne autour du système de contrôle de la barrière de la centrale électrique Isle-Maligne (CIM) à Alma. Un nouveau système avait été installé et l'ancien, qui comprend une télécommande et permet l'ouverture de la barrière à l'aide d'une carte détenue par les employés, avait été retiré. Or, le 7 janvier 2016, les deux électriciens visés l'avaient réinstallé de leur propre gré durant quelques heures puis l'ont enlevé, craignant que la panne du nouveau système qui sévissait pourrait avoir été causée par cette installation.

SELON L'EMPLOYEUR

L'employeur a soutenu alors qu'ils avaient reçu un ordre clair quelque temps auparavant de ne pas réinstaller l'ancien système. Dans la lettre datée du 1^{er} février et annonçant les suspensions, Rio Tinto était sans équivoque. « Notre enquête révèle qu'en compagnie de votre collègue, vous avez altéré le fonctionnement de la barrière de sécurité de CIM afin de permettre le contrôle à distance de celle-ci, et ce, à l'insu de votre superviseur et dans le contexte où un nouveau système de sécurité de cette barrière venait d'être installé. De plus, au moment des faits, alors que votre superviseur vous a questionné sur le travail que vous étiez en train d'effectuer, vous avez menti à celui-ci. Vous n'êtes pas sans savoir que d'altérer les équipements de la compagnie à l'insu de votre superviseur et de

lui mentir par surcroît ne peut être toléré chez Rio Tinto », était-il écrit à Claude Bergeron et André Fortin.

SELON LE SYNDICAT

Lors de la défense, le syndicat avait soutenu que deux employés, sous l'instruction d'un contre-maître, avaient demandé aux deux hommes quand la télécommande allait être installée. Le juge a retenu que cette conversation avait pu installer un certain doute. Il a aussi indiqué que l'ordre n'était pas aussi clair que le prétendait l'employeur. « Or, j'ai déjà eu l'occasion de mentionner que la preuve ne révèle pas que les plaignants se soient rendus coupables d'insubordination caractérisée, d'altération ou de destruction des biens de l'employeur, de vandalisme ou de sabotage. Je crois néanmoins qu'ils ont commis une faute, qui se situe toutefois à un niveau bien moindre que celui allégué par l'employeur et pour lequel il a jugé à-propos d'imposer une suspension de 80 heures. Conséquemment, il y a lieu d'intervenir pour modifier la mesure disciplinaire imposée et la transformer en avertissement sérieux de s'en tenir aux directives de l'employeur », a tranché le juge.

Contactée par *Le Quotidien*, la porte-parole de Rio Tinto,



Une barrière donnant accès à la centrale Isle-Maligne de Rio Tinto est au cœur du litige entre Rio Tinto et le Syndicat des travailleurs et travailleuses d'Énergie électrique nord (STEEN). — ARCHIVES LE QUOTIDIEN, GIMMY DESBIENS

Xuân-Lan Vu a mentionné que l'entreprise ne commentait pas les dossiers touchant des employés en particulier.

Rappelons qu'en janvier dernier le STEEN avait perdu une autre

cause plus importante, Joëlle L'Heureux du Tribunal d'arbitrage avait confirmé, le 11 janvier dernier, le congédiement de l'ancien vice-président du syndicat, Mario Jean, par Rio Tinto en avril

2014. Il avait été accusé par Rio Tinto d'avoir fabriqué le 6 février 2014 une fausse lettre signée par un haut dirigeant annonçant la suppression à venir de postes de cadres.

MÉTALLOS DE L'USINE ALMA

Deux griefs pour sous-traitance

PASCAL GIRARD
pgirard@lequotidien.com

Le Syndicat des Métallos de l'Usine Alma de Rio Tinto a présentement deux dossiers actifs de griefs portant sur la sous-traitance. Tout d'abord, le syndicat conteste l'emploi de sous-traitants pour l'entretien du Centre de revêtement des cuves (CRC) ainsi qu'une utilisation sporadique d'une entreprise, Filtratech, pour effectuer des changements de sacs sur de gros équipements.

Dans ce dernier cas, le plus récent des deux, deux journées d'audience se sont déroulées à la fin novembre devant M^e Marcel Morin, arbitre de griefs. Les parties doivent se revoir en mars.

« Par ses griefs, le Syndicat reproche à l'Employeur d'avoir violé la convention collective en confiant à des sous-traitants des travaux normalement exécutés

par les salariés de l'accréditation syndicale », pouvait-on lire dans une décision reliée au dossier et datant du 6 novembre 2017.

Selon le président du syndicat, Alexandre Fréchette, interrogé en marge du Symposium Aluminium qui s'est déroulé la semaine dernière, le changement des sacs aurait été effectué au printemps 2014 lors d'une campagne de six semaines.

« Ça se fait au printemps et à l'automne. Les sacs servent à la captation des gaz qui proviennent de l'électrolyse dans le Centre de traitement des gaz », avait-il expliqué. L'entreprise Filtratech avait alors été engagée. À d'autres reprises, comme lors de l'automne suivant, les tâches ont bel et bien été effectuées par les syndiqués. Le syndicat affirme que l'épisode de sous-traitance jugé illégal selon eux s'est répété depuis.

Il n'a pas été possible d'obtenir la version inverse directement

de l'employeur. Par contre, le même document de cour comprend certains éléments indicateurs. « Étant donné que l'employeur admet que seule la non-disponibilité de main-d'oeuvre justifie l'octroi des travaux en cause, le fardeau du syndicat se résume à faire la preuve de la disponibilité de main-d'oeuvre pour effectuer le changement des sacs sur quatre filtres réacteurs CTG entre le 10 mars et le 10 mai 2014, tâche que l'employeur "estime" requérir 1400 heures de travail, rien de plus », pouvait-on lire.

Toujours selon le syndicat, le travail est effectué par des équipes de huit. Il ne pouvait chiffrer l'impact exact sur les syndiqués, mais il prétend qu'en fin de compte l'employeur engage moins.

« On a des lettres d'entente dans la convention collective. Ce sont nos emplois », a déclaré le président syndical.

AU CRC

L'autre dossier porte sur le CRC. « Le Centre de revêtement des cuves a été sous-traité en 2012, mais l'opération seulement. On est en litige sur l'entretien. Ce sont des "jobs" de mécanique et d'électricité. Notre prétention est que ça nous appartenait. Jusqu'à maintenant, il y a eu six ou sept jours d'arbitrage. On s'enlène sur les plaidoiries. Ça dure depuis le retour au travail depuis le lock-out en 2012. Depuis ce temps-là, l'entretien est sous-traité et nous, on dit que c'est nos emplois », a-t-il soutenu.

Dans des textes publiés dans *Le Quotidien* en 2012, l'ancien président du syndicat, Marc Maltais, avait admis avoir fait des choix déchirants, dont celui d'abandonner l'accréditation CRC au profit de la sous-traitance. Avant le déclenchement du conflit, les syndiqués de cette accréditation réclamaient un retour au niveau d'emplois de 2007, qui était alors de 132 membres.

chronique

Président et éditeur **MICHEL SIMARD**
msimard@lequotidien.com

Rédacteur en chef **DENIS BOUCHARD**
dbouchard@lequotidien.com

Directeur de l'information et de l'éditorial **MARC ST-HILAIRE**
mst-hilaire@lequotidien.com

Le côté sombre de l'électronique

CLAUDE VILLENEUVE
CHRONIQUE

claude_villeneuve@uqac.ca



Au pied de combien d'arbres de Noël trouvera-t-on des bidules électroniques cette année ? Combien d'entre vous changeront-ils leur ordinateur portable, leur téléphone « intelligent » ou les deux ? Combien de nouveaux appareils branchés trouveront-ils leur place dans les chaumières ? S'il est impossible de répondre précisément à ces questions, on peut présumer que la réponse « plus que l'an dernier » n'est pas fautive.

L'électronique est omniprésente dans le monde moderne. Elle nous rend d'immenses services, mais un jour ou l'autre, question de mode, d'obsolescence (planifiée ou non) ou simplement parce qu'il en coûte moins cher d'acheter du neuf que d'aller voir le réparateur, tous ces appareils deviendront des déchets et finiront au rebut. Selon un rapport des Nations Unies, *The Global E-waste Monitor 2017*, paru le 13 décembre, ce sont 45 millions de tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DÉÉÉ) qui ont été gérés dans le monde en 2016, une hausse de 8% par rapport à 2014. Chaque Terrien produit en moyenne 6,1 kilogrammes de DÉÉÉ par année !

Cela est d'autant plus dramatique que, malgré les injonctions à la prudence et à la mise en œuvre de moyens de prévention comme l'éco-conception et le recyclage, le phénomène qu'on voyait venir depuis plus de vingt ans est en pleine explosion. Seulement 20% de cette production est réellement collectée et recyclée. Pour les 80% restants c'est le flou total puisqu'aucune donnée précise n'est disponible. Cela veut dire en clair qu'ils disparaissent dans la nature, les lieux d'enfouissement et les incinérateurs... Or les DÉÉÉ contiennent des minéraux rares et produisent des substances toxiques lorsqu'ils ne sont pas correctement traités.

Au Québec, cette question se pose depuis un certain temps. Il y a dix ans déjà, certains centres comme le Carrefour Environnement Saguenay se sont intéressés au domaine et ont développé

une expertise dans le démantèlement, la remise en état, la revente d'appareils et le recyclage des composantes hors d'usage et des matériaux valorisables dans les déchets électroniques. Aujourd'hui, ARPE-Québec est un organisme à but non lucratif reconnu par RECYC-QUÉBEC qui a pour mandat de récupérer et de valoriser les produits électroniques en fin de vie utile au Québec. Le Carrefour Environnement Saguenay reçoit les appareils hors d'usage de tout l'est du Québec.

Alors quoi faire ? Sur le site de Recyc-Québec, on peut consulter la page « On en prend soin » (<http://onenprendsoin.recyc-quebec.gouv.qc.ca/produits-electroniques/>) qui indique à quel endroit et quels DÉÉÉ peuvent être disposés pour le recyclage et le traitement. C'est bien, mais dans un monde idéal, il faut réduire à la source les DÉÉÉ comme les autres déchets. La première chose à faire est de se poser la question du besoin réel. Est-ce que j'achète bien le bon appareil pour mes besoins ?

Même si un appareil peut paraître séduisant dans la publicité, si on ne l'utilise pas à plein, son prix réel par heure d'utilité se met à augmenter tout comme l'impact relatif de sa fabrication et de sa disposition. Contrairement à l'automobile, dont la majorité des impacts se trouvent dans sa phase d'utilisation, l'impact des appareils électroniques réside dans les étapes de production et de disposition comme c'est le cas pour les meubles ou les vêtements.

Par exemple, la durée de vie moyenne d'un téléphone portable est de moins de deux ans. Si on prolonge sa vie utile de six mois, on diminue son impact relatif de 25%, si on le garde un an de plus, on réduit l'impact jusqu'à 40%. Les appareils électroniques sont des composantes de la vie moderne et ils nous rendent de grands services, mais personne ne doit ignorer le côté sombre des DÉÉÉ. Espérons que cette chronique aura su l'éclairer un peu !

DES DOLLARS POUR LE MONT-ÉDOUARD...



Mario Lacroix, *Le Quotidien*

MON CLIN D'ŒIL

STÉPHANE LAPORTE
Collaboration spéciale

« Cette année, puis-je passer mes vacances dans un paradis fiscal ? » - Justin Trudeau



CARREFOUR DES LECTEURS

Mourir dans la dignité

Un signal fort a été lancé le 5 novembre dernier. Les citoyens de Saguenay ont élu à forte majorité Mme Josée Néron, mais ont levé le nez sur les candidats de l'ERD et du PCS et encore plus sur le chef, Dr Dominic Gagnon, qui a obtenu une note humiliante de 6%.

À ce titre, comment ose-t-il demander des deniers publics comme parti d'opposition ? Comprend-il seulement qu'il n'y a pas de parti au pouvoir, le conseil étant majoritairement indépendant ? Par ailleurs, n'a-t-on pas assez fait vivre grassement les ténors de ce parti dont certains sont partis avec des primes indécentes ?

M. Gagnon semble avoir de la difficulté à accepter le rejet massif des électeurs à son endroit. Son entêtement à vouloir se faire politicien alors qu'il n'en a nettement pas les talents ni les connaissances

irrite profondément. Retourner à la simple vie citoyenne dans l'anonymat du quotidien ne semble pas être une option raisonnable pour lui, malgré son désastreux résultat qui ne couvre même pas les dépenses électorales.

Attention ! Chaque citoyen a le droit fondamental de s'impliquer en politique et dans les affaires publiques. Ce qui est rebutant dans le cas du PCS, c'est qu'incapable de survivre en faisant un mea culpa nécessaire et un purgatoire politique, le parti moribond demande le respirateur artificiel de l'argent public à défaut de mourir dans la dignité.

Mélanie Boucher
Jonquière

Une fête pas comme les autres

Les longs préparatifs pour fêter Noël font souvent oublier la naissance de celui dont nous

célébrons l'anniversaire. Nous serons bientôt en 2018, nous sommes en 2017, nous avons vécu 2016... et il y a eu un an 1. Une première année qu'on désigne comme le début de notre ère, le centre de l'histoire. Universellement, on parle d'un avant et d'un après la naissance de Jésus.

Pourquoi donne-t-on tant d'importance à cette naissance ? Né pauvre dans une étable, fils de charpentier, Jésus est mort presque seul, isolé, humilié, dans d'atroces souffrances, comme un malfaiteur. Aucune conquête spectaculaire ne garnit son CV, aucune découverte géniale, aucune bouleversement social, aucune réussite matérielle... Alors, pourquoi célèbre-t-on encore son anniversaire après 2000 ans ? Par habitude dira-t-on, parce que c'est inscrit dans notre culture, oui, bien sûr. Mais on peut aussi croire que c'est parce que son message, ses paroles, ses gestes, sa vie, sa mort, son humanité, touchent

PHOTO
DU JOUR

Ces étourneaux ont visiblement quelque chose à nous dire... La photo a été prise au-dessus d'un champ, dans la ville de Beït Shéan en Israël. Voudraient-ils eux aussi condamner la reconnaissance par Washington de Jérusalem comme capitale d'Israël? Jeudi, en dépit des menaces américaines, la résolution condamnant cette reconnaissance a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU. Au total, 128 pays se sont prononcés pour la résolution, neuf ont voté contre et 35 pays, dont le Canada, se sont abstenus. —PHOTO AFP

encore. Un message d'amour, de justice, d'accueil, de solidarité, qui fait lever l'espoir. Nous en avons grandement besoin en ces temps de « trumpitude », de fous de Dieu qui répandent la terreur, de nombreux signaux de détresse lancés par la terre, de tant d'inégalités dans les richesses, d'un million d'enfants affamés, d'innombrables personnes qui attendent dans des conditions insoutenables une terre d'accueil ou un retour chez soi...

C'est sans doute un peu de cet espoir d'un monde meilleur enfoui au plus profond du cœur des humains, qui fait que depuis plus de 2000 ans, on prépare et soigneusement la fête de Noël. Dès le début décembre, et souvent bien avant, on éclaire nos maisons, on les décore, on écoute des chants paisibles, on cherche le cadeau qui plaira, on s'affaire à préparer de joyeuses rencontres familiales. Plus qu'en aucun autre temps de l'année, un élan de solidarité

gagne le cœur du monde. Des cueillettes de denrées, de jouets, de dons en argent s'organisent, on distribue des paniers de provisions, on prévoit des rencontres pour les personnes seules. On cherche à faire vivre à tous une chaleureuse nuit de Noël. Un souffle de paix et d'amour survole l'univers.

Comment arriver à ce que ce souffle de solidarité, d'entraide, de rapprochement, de chaleur humaine, soit plus qu'un feu de paille?

Robert Gaudin
Saint-David-de-Falardeau

Pas une autocrate

La semaine dernière, une opinion du lecteur parlait de notre mairesse comme si on parlait de Jean Tremblay; comme si le nouveau régime se liait à la personnalité unique de la mairesse.

On a bien vu le contraire : la

photo du site de la Ville représente tout le conseil municipal. Les documents budgétaires sont partagés avant l'adoption du budget. Jean-Marc Crevier, Julie Dufour et autres se sentent réellement impliqués et consultés pour leurs compétences de personnes élus.

On sent que la mairesse est une personne qui a confiance en elle et qu'elle fait confiance aux autres. Je crois que la tentation d'autocrate n'est pas au menu de Mme Néron.

Jean-Pierre Deschênes
La Baie

Écrivez-nous

Écrivez-nous à
redaction@lequotidien.com

Pour être publié dans le journal votre commentaire doit être court et accompagné de votre nom, de votre adresse et de votre numéro de téléphone.

Remettre au suivant

JOËL MARTEL
CHRONIQUE

jmartel@lequotidien.com



Il y a quelques jours, il y avait cette femme à la caisse à l'épicerie qui avait une montagne d'articles à emballer. Alors que j'étais un peu plus loin dans la file, j'ai cru comprendre que ces articles étaient destinés à être donnés à des familles dans le besoin.

J'ai donc surmonté ma légendaire timidité et j'ai interpellé la dame pour lui demander si elle avait besoin d'aide pour transporter ces nombreux sacs, puis elle m'a gentiment répondu qu'elle attendait justement un ami qui allait arriver d'une minute à l'autre.

Peut-être aussi qu'elle a cru que j'étais un brigand qui tentait subtilement de la piéger pour lui dérober ses emplettes. Bref.

Alors voilà, ce fut mon premier échec de bonne action de Noël, mais vous me connaissez et je n'ai surtout pas l'intention de m'arrêter là.

Ainsi, je me sers aujourd'hui de ma tribune pour vous inspirer en cette période de Noël.

Comme vous l'avez peut-être appris au cours des derniers jours, la chaîne d'épicerie Loblaws a dû s'engager à remettre une carte-cadeau de 25 dollars à tous ceux et celles qui auraient acheté du pain dans leur établissement. Le truc, c'est qu'il semblerait que plusieurs chaînes d'alimentation auraient volontairement fixé les prix dans le secteur de la boulangerie et maintenant que le pot-aux-roses a été découvert, celles-ci espèrent se faire pardonner.

Donc du 8 janvier au 8 mai 2018, ceux et celles qui voudront réclamer leur carte-cadeau n'auront qu'à remplir un court formulaire en ligne à cette fin.

Là, si jamais vous étiez en train de vous demander quel est le lien avec ce que je vous racontais en début de chronique, c'est pas mal à partir d'ici que vous allez tout comprendre.

Aussi, j'aimerais préciser que ce que je vais vous proposer n'est pas une idée sortie tout droit de ma tête. J'ai vu passer ça ici et là sur les réseaux sociaux et comme la proposition m'a énormément plu, je me suis dit qu'en en parlant ici, peut-être que ça enverrait un signal positif à cet effet.

Alors c'est quoi cette idée?

Eh! Bien!, comme en théorie, à peu près tout le monde est éligible à ce programme de dédommagement, pourquoi n'en profiterions-nous pas afin de détourner une partie de ces cartes-cadeaux afin qu'elles se rendent directement aux familles et aux personnes dans le besoin?

En ce qui me concerne, bien que je ne sois pas du tout riche et que ce n'est pas demain la veille que vous me verrez parader avec un chapeau haut-de-forme et un monocle comme le gars de Monopoly, je me dois de vous confier que je ne compte pas du tout sur cette carte-cadeau de 25 dollars pour boucler une fin de mois l'an prochain.

Toutefois, je me considère comme étant très privilégié et chanceux de bénéficier de cette tranquillité d'esprit. Pour avoir longtemps survécu avec quelques dollars en poche, je suis très conscient de cette chance et ce qui est le plus terrifiant, c'est que ça peut s'oublier très rapidement.

Alors hop, je me répète, mais pourquoi tous ceux et celles qui jouissent aussi de ce privilège ne profiteraient-ils pas de cette carte-cadeau afin de la détourner vers ceux et celles qui sont dans le besoin?

Parce que lorsque le compte de banque est dans les trois chiffres, et que ça inclut la virgule des sous, une carte-cadeau de 25 dollars peut faire toute la différence.

Maintenant, je sais que des discussions en ligne laissent entendre que des regroupements en ce sens pourraient voir le jour dans les prochaines semaines et si jamais j'en entends parler, j'essaierai de vous en glisser un mot.

Et pour l'instant, si jamais un membre de votre famille vous parle de cette carte-cadeau pendant le temps des Fêtes, demandez-lui donc pour le fun si il en a vraiment besoin?

Parce qu'économiser et être un consommateur responsable, c'est bien beau, mais savoir en faire profiter ceux et celles qui en ont besoin, ça, la société en a vraiment besoin.

Sur ce, joyeuses Fêtes et joyeux Noël à tous les lecteurs et les lectrices!

Beaucoup d'amour et le reste suivra bien.

région en affaires

f facebook/LeQuotidienProgres

@ redaction@lequotidien.com

› M^e TREMBLAY HONORÉ



M^e Jean-Noël Tremblay, associé au bureau d'Alma de Simard Boivin Lemieux, a reçu la Médaille au mérite Michaël H. Cain. La distinction honorifique lui a été décernée par le Conseil du Barreau du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lors de la soirée annuelle qui a eu lieu le 18 novembre dernier à l'hôtel Delta Saguenay. La reconnaissance est attribuée à des membres du Barreau et des membres de la magistrature afin de reconnaître leur carrière juridique exceptionnelle. M^e Tremblay, qui concentre sa pratique en droit du travail, droit municipal et du litige civil et commercial, ainsi qu'en services bancaires et financement, s'est distingué au fil des années par sa sagesse, son intégrité, son ingéniosité et ses bons conseils. — PHOTO COURTOISIE

› AUTHENTIQUE ESTHÉTIQUE



Le salon de beauté Authentique Esthétique, situé sur la rue des Champs-Élysées à Chicoutimi, offre pas moins de 25 soins personnalisés et quatre lignes de produits reconnus pour leur efficacité : Algologie, Esthederm solaire, G.M. Collin et Matis. On y retrouve aussi l'IPL M-22, l'appareil le plus sophistiqué sur le marché pour redonner la jeunesse, notamment au niveau du visage et du cou. Le salon annoncera en 2018 un projet d'agrandissement dans le but d'offrir davantage de services à sa clientèle. Sur la photo, l'équipe du salon composée de Sabrina Gagnon, copropriétaire, Jessica Pelletier et Nathalie Michaud, copropriétaire. — PHOTO, COURTOISIE

› 36 000 OEUFS OFFERTS À MOISSON SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN



En cette période de réjouissances, les producteurs d'œufs de la région ont remis près de 36 000 œufs à Moisson Saguenay-Lac-St-Jean pour la confection des paniers de Noël de la Société de Saint-Vincent de Paul. Ensemble, ils invitent la population à donner généreusement aux banques alimentaires de la région afin de permettre à tous de vivre de joyeuses Fêtes. — PHOTO COURTOISIE

› 9000 \$ POUR LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS



Le groupe Via Capitale Saguenay-Lac-Saint-Jean a organisé un spectacle au profit de la Grande guignolée des médias, le 7 décembre dernier, avec le populaire chanteur et musicien Gregory Charles. Un chèque de 9000 \$ a été remis par l'équipe de Via Capitale lors de cette soirée au Théâtre Banque Nationale. — PHOTO COURTOISIE

affaires

OR
1266,517
-0,083
\$US/ONCE

PÉTROLE
64,75
0,22
BARIL US\$

ALUMINIUM
0,95
1,5 %
\$US/LIVRE

EURO
0,6618
0,0054
€EURO

LE DOLLAR
78,53
0,56
¢US

PRINCIPAUX INDICES

Nom	Fermeture	Variation	Volume
S&P/TSX 60	960.53 \$	1.66 \$	65879067
S&P/TSX 300	16182.63 \$	22.96 \$	159267116
S&P/TSX VENTURE	804.14 \$	-1.55 \$	117000656
DOW JONES	24782.29 \$	55.64 \$	339531731
NASDAQ/USA	6965.36 \$	4.40 \$	0
NASDAQ/Canada	345.68 \$	0.00 \$	0

TORONTO

Les titres les plus actifs					Les plus fortes hausses				
Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume	Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume
BOMBARDIER INC	BBD.B	3.07 \$	0.05 \$	9547938	CANADIAN TIRE CO	CTC	238.00 \$	6.89 \$	331
ELEMENT FINANCIAL	EFN	9.65 \$	-0.18 \$	7900363	SENVEST CAPITAL	SEC	247.00 \$	3.00 \$	1000
IMPERIAL METALS	III.RT	0.02 \$	0.01 \$	7860018	LASSONDE	LAS.A	252.10 \$	1.98 \$	800
POSDRA LTD	PAY	0.31 \$	0.08 \$	5306000	COGECO	CCA	88.97 \$	1.91 \$	111315
HB NYMEX NG BULL	HNU	3.41 \$	-0.11 \$	5200506	AGRIUM INC	AGU	143.14 \$	1.68 \$	250741
CANOPY GROWTH CORP	WEED	21.90 \$	0.77 \$	4113264	CANADA GOOSE	GOOS	37.25 \$	1.57 \$	354576
LUNDIN MINING CORP	LUN	8.21 \$	0.31 \$	3805319	Les plus fortes baisses				
CRESCENT POINT	CPG	9.27 \$	0.32 \$	3485596	Constellation	CSU	767.23 \$	-4.17 \$	20669
PRECISION DRILLING	PD	3.67 \$	0.24 \$	3455458	Fairfax Financial	FFH	665.87 \$	-3.61 \$	32384
AURORA CANNABIS	ACB	7.00 \$	-0.03 \$	3386801	Electric Financial	EF	815.00 \$	-2.95 \$	1145

NEW YORK

Les titres les plus actifs					Les plus fortes hausses				
Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume	Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume
BANK OF AMERICA	BAC	29.82 \$	0.34 \$	72953163	BERKSHIRE HATHAWAY	BRK.A	298200.00 \$	1700.00 \$	174
GENERAL ELECTRIC	GE	17.47 \$	0.02 \$	67877696	NVR	NVR	3496.20 \$	76.20 \$	39365
SPDR S&P 500	SPY	267.58 \$	0.55 \$	67032339	CABLE ONE INC	CABO	711.54 \$	16.36 \$	52922
PG&E	PCG	44.50 \$	-6.62 \$	52389147	ALLERGAN INC A PR	AGN.PR.A	600.29 \$	9.26 \$	29620
FINANCIAL SELECT	XLF	28.13 \$	0.24 \$	46123492	COMCAST 2 % ZERO	CCZ	59.00 \$	8.65 \$	519
iShares MSCI	EEM	46.11 \$	0.30 \$	40602244	MARTIN MARIETTA	MLM	210.49 \$	5.85 \$	731453
RITE AID	RAD	1.99 \$	0.06 \$	32369747	Les plus fortes baisses				
AT&T	T	38.88 \$	0.33 \$	31981720	WELLS FARGO	WFC.PR.L	1300.00 \$	-16.00 \$	17262
VANECK VECTORS	GDX	22.63 \$	0.13 \$	27396785	GRAHAM HOLDINGS CO	GHC	562.30 \$	-10.05 \$	15950
IPATH S&P 500 VIX	VXX	27.60 \$	0.00 \$	26054805	CROWN CASTLE INTL	CCLP.R.A	1097.10 \$	-9.77 \$	4590

NASDAQ

Les titres les plus actifs					Les plus fortes hausses				
Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume	Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume
NXT-ID	NXTD	4.40 \$	1.22 \$	68945116	CHARTER	CHTR	332.94 \$	16.56 \$	1866449
MICRON TECH	MU	44.42 \$	-1.33 \$	50486083	NETEASE	NTES	371.36 \$	8.93 \$	1450144
INTEL	INTC	46.76 \$	-0.80 \$	42963451	ALLEGIANTRAVEL	ALGT	160.40 \$	7.65 \$	165050
COMCAST	CMCSA	40.81 \$	1.43 \$	34401719	DAILY JOURNAL	DJCO	237.19 \$	6.47 \$	3165
SIRIUS XM HOLDINGS	SIRI	5.27 \$	0.01 \$	24970148	FIRST CITIZENS	FCNCA	412.47 \$	6.16 \$	15279
ADVANCED MICRO	AMD	10.89 \$	-0.09 \$	21884331	BAIDU	BIDU	239.49 \$	6.12 \$	2108592
BED BATH & BEYOND	BBBY	21.50 \$	-3.07 \$	21801227	Les plus fortes baisses				
APPLE	AAPL	175.01 \$	0.66 \$	20949896	WINS FINANCE	WINS	187.00 \$	-173.00 \$	39580
POWERSHARES QQQ	QQQ	157.55 \$	0.02 \$	18638679	LONGFIN CORP CL A	LFIN	45.91 \$	-22.59 \$	1828937
MICROSOFT	MSFT	85.50 \$	-0.02 \$	17990745	ALIGN TECH	ALGN	218.76 \$	-14.89 \$	2063336

TITRES VEDETTES À TORONTO

Nom	Symbole	Haut	Bas	Fermeture	Variation
Encana Corp.	ECA	16.00 \$	15.22 \$	15.98 \$	0.52 \$
Barrick Gold Corp	ABX	18.46 \$	18.28 \$	18.37 \$	-0.16 \$
Alimentation Couche-Tard	ATD.B	65.90 \$	64.85 \$	65.39 \$	-0.18 \$
Bombardier CL A	BBD.A	3.10 \$	2.99 \$	3.09 \$	0.05 \$
Bombardier Inc.	BBD.B	3.09 \$	2.98 \$	3.07 \$	0.05 \$
BCE Inc.	BCE	60.51 \$	60.16 \$	60.27 \$	-0.13 \$
Bank of Montreal	BMO	101.62 \$	101.00 \$	101.18 \$	0.09 \$
Bank of Nova Scotia	BNS	82.72 \$	82.14 \$	82.41 \$	0.24 \$
CAE Inc	CAE	23.34 \$	23.03 \$	23.18 \$	-0.04 \$
Cascades Inc.	CAS	14.32 \$	14.10 \$	14.18 \$	-0.03 \$
Cogeco Cable Inc.	CCA	91.65 \$	88.97 \$	88.97 \$	1.91 \$
Canfor	CFP	25.31 \$	24.92 \$	25.02 \$	-0.29 \$
CIBC	CM	123.71 \$	122.25 \$	123.48 \$	1.27 \$
Canadian Natural Res.	CNQ	44.46 \$	43.49 \$	44.41 \$	0.51 \$
CN Railway Company	CNR	104.44 \$	103.63 \$	103.94 \$	-0.48 \$
Canadian Pacific Railway	CP	232.58 \$	230.13 \$	232.27 \$	0.97 \$
Canadian Tire	CTC	238.00 \$	238.00 \$	238.00 \$	6.89 \$
Canadian Western Bank	CWB	38.48 \$	38.10 \$	38.43 \$	0.12 \$
Domtar	UFS	63.65 \$	63.25 \$	63.38 \$	-0.53 \$
Emera	EMA	47.31 \$	46.92 \$	47.12 \$	-0.18 \$
Enerplus	ERF	12.19 \$	11.42 \$	12.14 \$	0.58 \$
CGI Group Inc.	GIB.A	69.96 \$	69.40 \$	69.61 \$	-0.08 \$
Transcontinental Inc.	TCL.A	26.16 \$	25.50 \$	25.55 \$	-0.57 \$
Great-West Lifeco	GWO	35.29 \$	35.08 \$	35.22 \$	0.14 \$
Industrial Alliance	IAG	60.26 \$	59.76 \$	59.91 \$	0.05 \$
Société financière IGM	IGM	44.69 \$	44.24 \$	44.45 \$	-0.06 \$
Imperial Oil	IMO	38.37 \$	37.90 \$	38.26 \$	0.21 \$
Quebecor Inc	QBR.B	24.10 \$	23.66 \$	23.72 \$	0.23 \$
Loblaws Cos.	L	68.65 \$	68.01 \$	68.31 \$	0.12 \$
Laurentian Bank	LB	56.60 \$	56.21 \$	56.39 \$	-0.09 \$
Maple Leaf Foods Inc.	MFI	36.27 \$	35.66 \$	36.02 \$	-0.21 \$
Magna International	MG	73.84 \$	73.08 \$	73.62 \$	-0.11 \$
Metro Inc.	MRU	40.73 \$	40.25 \$	40.69 \$	0.30 \$
National Bank	NA	63.45 \$	63.10 \$	63.28 \$	0.07 \$
Precision Drilling Corp.	PD	3.69 \$	3.38 \$	3.67 \$	0.24 \$
Jean Coutu Group	PJC.A	24.46 \$	24.35 \$	24.46 \$	0.03 \$
Potash Corp	POT	25.68 \$	25.12 \$	25.52 \$	0.25 \$
Power Corp.	POW	32.70 \$	32.45 \$	32.66 \$	0.08 \$
Power Financial	PWF	35.21 \$	34.99 \$	35.00 \$	-0.05 \$
Quebecor Inc.	QBR.B	24.10 \$	23.66 \$	23.72 \$	0.23 \$
Rogers Comm. Inc.	RCI.B	64.47 \$	64.24 \$	64.24 \$	-0.16 \$
Royal Bank	RY	103.04 \$	102.26 \$	102.85 \$	0.46 \$
Saputo Inc.	SAP	44.92 \$	44.51 \$	44.82 \$	-0.03 \$
Shaw Communications	SJR.B	29.17 \$	28.79 \$	29.00 \$	0.07 \$
Sun Life financial	SLF	52.28 \$	51.88 \$	52.09 \$	0.08 \$
SNC-Lavalin	SNC	58.13 \$	57.40 \$	57.43 \$	-0.57 \$
Superior Propane Corp	SPB	12.05 \$	11.81 \$	11.84 \$	-0.16 \$
Suncor Energy Inc.	SU	44.67 \$	44.23 \$	44.54 \$	0.02 \$
Telus Corporation	T	47.94 \$	47.32 \$	47.55 \$	-0.05 \$
Transalta Corporation	TA	7.41 \$	7.35 \$	7.40 \$	-0.02 \$
TD Bank	TD	73.08 \$	72.43 \$	72.85 \$	0.37 \$
Transcanada Pipe	TRP	62.05 \$	61.08 \$	61.88 \$	0.44 \$
Torstar Corp.	TS.B	1.66 \$	1.59 \$	1.66 \$	0.00 \$
Weston George Ltd	WN	109.97 \$	108.56 \$	109.28 \$	-0.84 \$

USINE KÉNOGAMI

Arrêt prolongé d'une semaine

LOUIS TREMBLAY
ltremblay@lequotidien.com

La direction de la papetière Résolu a pris la décision de prolonger d'une semaine l'arrêt des opérations qui débute vendredi à sa papeterie de KénoGami.

Le porte-parole de Résolu, Karl Blackburn, a expliqué qu'une nouvelle évaluation de la situation a été faite au cours des dernières heures. Les différentes problématiques qui ont mené à la première annonce d'une fermeture d'une semaine sont toujours les mêmes. « On a bien analysé l'état du carnet de commandes pour la période de l'année et ça ne s'est pas amélioré. Nous faisons toujours face à une problématique de transport de copeaux et des tempêtes sont annoncées pour la période des Fêtes. Dans cette perspective, nous avons informé les travailleurs que la fermeture se poursuivra jusqu'au 3

janvier », explique le porte-parole de Résolu.

SURTAXE

Les usines régionales de production de papier à impression commerciale sont toujours frappées d'une surtaxe à l'exportation de 17 % décrétée par le département du commerce américain. Cette surtaxe a un effet à la longue sur le choix des sites de production.

Le député péquiste de Jonquière, Sylvain Gaudreault, a déclaré que la prolongation de cette fermeture justifie à tous les points de vue la sortie réalisée cette semaine par les élus provinciaux, fédéraux et municipaux. Ces derniers exigent d'Ottawa des actions pour contrer les effets de la surtaxe sur le papier surcalandré.

Sylvain Gaudreault, sa collègue néo-démocrate Karine Trudel et la mairesse de Saguenay Josée Néron ont demandé à la papetière de réaliser des investissements qui permettront de réaliser d'autres produits dans l'usine de l'arrondissement Jonquière.

Résolu devient propriétaire de Donohue Malbaie

PATRICIA RAINVILLE
prainville@lequotidien.com

Produits forestiers Résolu est maintenant propriétaire à part entière de Donohue Malbaie, qui détient et exploite une machine à papier à Clermont, dans Charlevoix. Le papier du *New York Times*, aux États-Unis, est notamment fabriqué à cette usine. Cet achat a nécessité un investissement de 20 millions de dollars de la part de Résolu.

La compagnie était déjà propriétaire de 51 % des actions de Donohue Malbaie. Les 49 % supplémentaires étaient détenus par The New York Times Compagny.

La machine à papier à Clermont a une capacité de production annuelle qui s'élève à 224 000 tonnes métriques de papier journal. Les installations de Clermont, qui emploient 153 travailleurs, abritent également tous les équipements de production qui fournissent la pâte

thermomécanique à la machine. « The New York Times Company s'est révélée être un partenaire d'affaires exceptionnel depuis la fin des années 60, et nous tenons à remercier cette société du soutien qu'elle nous a apporté pendant toutes ces années. Pour Résolu, le moment était propice pour devenir propriétaire à part entière de Donohue Malbaie », a affirmé le président et chef de direction de Produits forestiers Résolu, Richard Garneau, par voie de communiqué.

« Nous nous fions depuis longtemps à la qualité supérieure du papier produit à l'usine de Clermont pour imprimer notre quotidien et nous sommes reconnaissants envers l'équipe qui y travaille. Résolu demeurera notre principal fournisseur de papier journal et nous comptons poursuivre notre bonne relation d'affaires », a pour sa part affirmé le vice-président directeur et chef des services financiers de The New York Times Company, Jim Follo.

EXPOSITION ORIGINALE AU CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE

Un Suédois expose à Chicoutimi



DANIEL CÔTÉ

dcote@lequotidien.com

Pendant une semaine, l'artiste suédois Alexander Mood a séjourné au Saguenay afin de monter une exposition de photographies baptisée *La forêt qui unit*. Présentée jusqu'au 12 janvier, au Centre des arts et de la culture de Chicoutimi, elle réunit des oeuvres dont la nature fait ressortir les points de convergence qui existent entre sa patrie et le Québec.

L'un d'eux est justement la forêt, ainsi qu'il l'a souligné lors d'une entrevue accordée au *Quotidien*. «Ici comme chez nous, elle est immense et la plupart des gens ont développé un lien étroit qui se manifeste de toutes sortes de manières. Certains y voient une source de frayeur, alors que d'autres s'y rendent afin de réparer leur âme», énonce le représentant de la galerie ID: I, une institution basée à Stockholm.

Son séjour dans la région lui a permis de mesurer la place qu'occupe la forêt au Québec. Dans la même foulée, Alexander Mood a réalisé que notre rapport à l'espace ressemble à celui des Suédois, dont la population est relativement faible, au regard au nombre de kilomètres carrés qui leur est imparti. C'est

aussi un territoire soumis aux rigueurs de l'hiver, aux journées courtes et souvent froides.

«Ici, j'ai retrouvé une lumière semblable à la nôtre», donne l'artiste en exemple. Il invoque également les rapports noués avec les membres du collectif AMV, Mathieu Valade, Julien Boily et Cindy Dumais, depuis leur première rencontre à Athènes en 2014. S'ils ont donné naissance à un échange avec le Saguenay, dont le deuxième volet amènera le trio à exposer à la galerie ID: I, c'est parce que ces gens nés aux antipodes se sont vite appréciés.

«C'est fabuleux, ce qui se passe autour de cette exposition. Depuis nos premiers échanges à Athènes, nous percevons les liens très forts qui unissent les régions nordiques. Nous avons aussi en commun le fait de vivre dans de grands pays pacifiques qui constituent des démocraties libérales», met en relief Alexander Mood.

Tout comme lui, Mathieu Valade se sent proche de la philosophie qui anime la galerie ID: I, dont les 23 membres assument la direction en collégialité. «La présente exposition est la conséquence directe des liens qui se sont développés entre nous. Nos modes de fonctionnement sont similaires et dans les deux cas, nous avons le souci de nous inscrire dans la durée», avance l'artiste saguenéen.

AU NOM DU PÈRE

Fait à noter, plusieurs des oeuvres rassemblées au Centre des arts et



Alexander Mood prend la pose devant des montages photographiques représentant le cerveau de son père, jumelé au paysage qui se déploie en face de sa résidence située à Stockholm. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

de la culture ont été créées dans les derniers mois, avec l'idée qu'on les verrait à l'autre bout de la planète. Elles sont le fait de 14 artistes dont les préoccupations sont de tous ordres, parfois sociales ou historiques, parfois aussi personnelles.

Ainsi en est-il d'Alexander Mood, qui a soumis deux montages photographiques où sont superposés un paysage, ainsi qu'une image aux rayons X du cerveau de son défunt père. Les arbres qui étendent leurs branches à l'intérieur du cadre délimité par le crâne font penser aux ramifications du cerveau. «C'est une façon de ramener mon père à la vie. Aujourd'hui, j'ai fait la paix avec lui», laisse échapper le Suédois.

Longtemps, il en a voulu à cet homme qui a abandonné les siens pour se consacrer à la peinture. La rupture fut si brutale que le parcours artistique du fils a emprunté d'autres voies, notamment les arts graphiques, la photographie et la vidéo.

Parmi ses sources d'inspiration, on remarque l'Institut d'études sur la race, dont les recherches aux relents sulfureux ont servi de prétexte au vol de crânes provenant des communautés amérindiennes du Canada.

Tout aussi engagée, sa consoeur Annelie Walin a photographié des plantes d'origine bactérienne qui se sont développées sur ses fenêtres.

«Elle mène des recherches sur la façon dont nous dominons la nature, au lieu d'être soumis à ses règles. Nous la changeons et ça provoque des dégâts, comme le montre ce qui a poussé sur la vitre. C'est à la fois beau et inquiétant», estime Alexander Mood.

Plus près de l'entrée, Johanna Schartan présente une carrière de granit rose qui semble inoffensive, jusqu'au moment où on apprend qu'Hitler l'a exploitée en vue des projets de construction qui devaient couronner sa victoire sur les Alliés. Des pierres taillées reposent sur le sol, vestiges dérisoires du Reich de 1000 ans que le dictateur voyait dans ses rêves.

› ULYSSE ET PÉNÉLOPE EN SUPPLÉMENTAIRE



Le nouvelle création du Théâtre des Amis de Chiffon, *Ulysse et Pénélope*, est si populaire qu'une représentation supplémentaire a été ajoutée à l'horaire. Cette pièce destinée aux enfants âgés de trois à huit ans, fondée sur un texte de Louise Portal, sera jouée une nouvelle fois samedi à 10h 30, à la Salle Murdock située à l'intérieur du Centre des arts et de la culture de Chicoutimi. Pour réserver, on se rend à l'adresse lepointdevente.com.

DANIEL CÔTÉ — ARCHIVES LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE



L'exposition réunit des oeuvres dont la nature fait ressortir les points de convergence qui existent entre la patrie de l'artiste et le Québec. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

MAIS OÙ SONT LES ÉPICES?

Femmes texturées selon Debby Talbot

DOMINIQUE GOBEIL
dgobeil@lequotidien.com

Telles des écailles, les couches de peinture appliquées par la Montréalaise Debby Talbot se superposent pour créer des portraits texturés et colorés à l'effigie de femmes plus ou moins anonymes, dans *Mais où sont les épices?*, présentée jusqu'au 21 janvier 2018 à la salle Desjardins du Centre national d'exposition de Jonquière.

Le titre attise tout de suite la curiosité, comme la technique de l'empâtement d'acrylique sur support de bois. Les éclats de peinture séchée donnent un effet tactile aux oeuvres, qui perdent leur sens si on les regarde de trop près. Les couleurs se mélangent, étourdissantes. Il faut du recul pour apprécier les visages de ces Annie, Carie, Jasmine ou Jessica. D'autres encore n'ont pas de nom, un indice de moins pour identifier ces personnages.

Par son travail, l'artiste a voulu aborder le thème de l'accès à la vie privée. Lorsqu'on reste au milieu de la salle, c'est comme si on avait une fenêtre privilégiée sur la vie de ces personnes. On peut les voir marcher ou patienter sur une chaise, et imaginer leur quotidien avec leur petit chien caché dans un coin du tableau, par exemple. Même si le visiteur est seul à ce moment, il aura plutôt l'impression d'être entouré d'autant de femmes qu'il y a de tableaux.

« Dans une ère virtuelle où tout le monde semble branché sur les réseaux sociaux, la curiosité de découvrir l'univers de l'autre est omniprésente. Mais tout n'est pas forcément authentique. Où se situe le vrai, qu'est-ce qui est maquillé? Un jeu à double sens où nous sommes peut-être espionnés à notre insu », écrit Debby Talbot à propos de ses oeuvres.

Mais où sont les épices? devient donc une recherche sur la véritable identité. Il se dégage de l'exposition une atmosphère joyeuse, avec toutes les couleurs. Quelques portraits évoquent même un certain exotisme, avec des ciels bleus et des feuillages luxuriants. Les tenues ne sont pas laissées au hasard. Les femmes portent des robes chics, des cols de fourrure, des chapeaux

distingués, quand il ne s'agit pas de gros plans.

En résumé, ce que Debby Talbot a voulu exprimer, c'est qu'on dévoile juste ce qu'on veut bien. Chaque être a beaucoup de facettes cachées, comme les

oeuvres de l'artiste lorsqu'on s'approche trop.

Durant les Fêtes, le Centre national d'exposition est ouvert tous les jours de 12 h à 17 h, sauf les 24, 25 et 31 décembre, ainsi que le 1^{er} janvier.



Il faut du recul pour apprécier les visages de ces Annie, Carie, Jasmine ou Jessica. D'autres encore n'ont pas de nom, un indice de moins pour identifier ces personnages. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE



L'artiste Debby Talbot utilise la technique de l'empâtement d'acrylique, ce qui donne des tableaux très texturés. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

« UN MÉLANGE SAVOUREUX ET EXPLOSIF! »
KARINE PARADIS, MITSOU.COM

MÉLISSA DÉSORMEAUX-POULIN MARTIN MATTE

LE TRIP À TROIS
OSERIEZ-VOUS ?

« UNE COMÉDIE INTELLIGENTE DONT ON RESSORT LE SOURIRE AUX LÈVRES. »
ISABELLE HONTEBEYRIE, LE JOURNAL DE MONTRÉAL

« ON RIT BEAUCOUP. »
DANIEL COTÉ, LE NOUVELLISTE

« TRÈS BIEN ÉCRIT. »
CATHERINE BEAUCHAMP, 98.5 FM

« LE RYTHME Y EST TONIQUE, LE TON LÉGER ET LES RÉPLIQUES AMUSANTES. »
MANON DUMAIS, LE DEVOIR

« MÉLISSA BRILLE. MARTIN ÉTONNE. »
ELIZABETH LEPAGE-BOILY, CINOCHÉ

« COMPLÈTEMENT DÉJANTÉ. »
ELISABETH MASSICOLI, ELLE QUÉBEC

letripatrois-lefilm.ca

media Amalga TELEFILM Québec Québec Canada Groupe TVA club illico VIDÉOTRON Les Films Seville

13 ANS ET PLUS

PRÉSENTÉMENT AU CINÉMA

LesFilmsSeville

5261437

leQuotidien Les Films Seville

VOUS OFFRENT LA CHANCE DE GAGNER VOTRE LAISSEZ-PASSER DOUBLE POUR LE FILM

2 NOMINATIONS AUX GOLDEN GLOBES®

MEILLEURE ACTRICE JESSICA CHASTAIN
MEILLEUR SCÉNARIO AARON SORKIN

BASÉ SUR UNE HISTOIRE VRAIE

LE JEU DE MOLLY

VERSION FRANÇAISE DE MOLLY'S GAME

Pour participer, visitez le concours LesFilmsSeville.com
Indice: Los Angeles

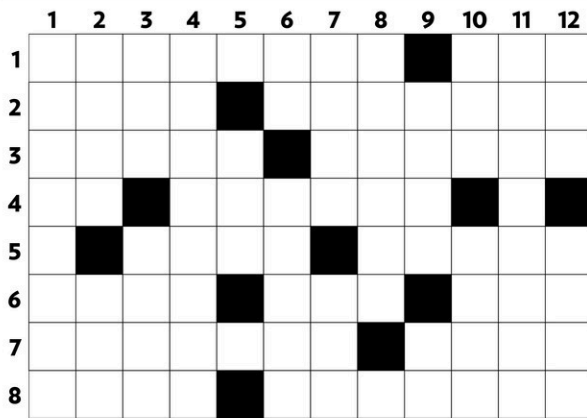
Le concours se termine le 24 décembre 2017 à 23h59. Les 15 gagnants recevront leur prix par la poste. Valeur totale des prix : 300 \$. Règlements du concours disponibles sur concours.LesFilmsSeville.com.

AU CINÉMA DÈS LE 5 JANVIER

LesFilmsSeville LeJeuDeMolly-LeFilm.com

5251928

MOTS CROISÉS JUNIOR



HORIZONTALLEMENT

- 1 Qui n'a pas de bornes, qui est infini - Cheveu.
- 2 Petit homme - Petite fenêtre.
- 3 Étoffe qui peut être imprimée ou unie - Fleuve de Grande-Bretagne qui traverse Londres.
- 4 Sert à faire une liaison entre deux mots - Parole qui blesse.
- 5 Abrite plus d'un tiers de la population du globe - Siège du roi.
- 6 Pronom relatif - Amoncellement de choses en

hauteur - Point visé, objectif.

- 7 Avaler - Pousser son cri, en parlant de la chouette, du hibou.
- 8 Causer la mort de quelqu'un - Aplatie.

VERTICALEMENT

- 1 Qui n'est pas permis.
- 2 C'est l'élément de base des fromages - Organisation des Nations Unies.
- 3 Fleur que l'on retrouve sur le drapeau du Québec - Personne très douce.

- 4 Persévérer à demander quelque chose.
- 5 D'une seule couleur.
- 6 Troisième personne - Mise à la poubelle.
- 7 Costume de ballerine - Arme qui sert à lancer des flèches.
- 8 Intervalles.
- 9 Qui a une saveur désagréable - Interjection qui exprime le rire.
- 10 Action de mettre de l'ordre - Projectile lancé par un canon.
- 11 Suggérée.
- 12 Femme qui a des pouvoirs magiques - Exister, avoir une réalité.

SOLUTION du dernier numéro

1	L	I	B	E	R	T	E	A	M	E	N
2	E	C	O	P	E	S	E	P	A	R	E
3	O	I	S	I	V	E	S	P	L	U	S
4	P	S	U	S	A	G	E	P			
5	A	B	U	S	P	I	O	L	E	T	S
6	R	I	O	S	E	R	E	L	I	E	
7	D	E	C	R	O	C	H	E	F	O	C
8	N	A	T	T	E	T	I	E	N	S	

MOT MYSTÈRE

AFRIQUE
AILLOLI
ALICANTE
ANCRE
ANTIBES
ASIE

BIZERTE
BORA

CANNES
CERBERE
CEUTA
COTE
CRETE
CRETOISE
CRIQUE

EAU
ECUEIL
EGEE
ESCALE
ESPAGNE
EUBEE
EURIPE

FILET
FILMER
FREJUS

GABES

HOULE

IBIZA
IMPERIA
IONIENNE
IOS

KRK

LAVERA
LEK
LEUCATE

NAPLES

MEDITERRANEE - Un mot de 6 lettres

E	U	R	I	P	E	A	K	E	J	I	R	A	B	A
E	R	B	I	T	K	F	I	L	M	E	R	P	Z	L
B	I	Z	E	R	T	E	E	A	I	A	I	I	I	E
U	L	R	K	F	E	V	S	V	D	N	B	E	O	U
E	C	U	E	I	L	I	I	E	T	I	L	P	S	C
E	U	E	E	L	U	L	N	R	C	O	T	E	E	A
D	V	Q	U	E	O	O	E	A	S	R	L	S	K	T
R	V	A	I	T	H	L	V	E	X	P	I	U	A	E
A	T	V	R	R	A	L	B	N	A	O	E	Q	A	P
S	U	J	E	R	F	I	B	N	T	A	S	C	U	N
E	N	F	G	N	T	A	O	E	T	L	P	L	H	E
B	I	I	N	N	T	N	R	I	E	L	A	C	S	E
A	S	C	A	L	I	C	A	N	T	E	G	E	E	I
G	I	E	T	N	A	R	T	O	C	A	N	N	E	S
C	E	R	B	E	R	E	P	I	M	P	E	R	I	A

Solution du dernier problème : ANDRIEU

22-12-2017

NAXOS
NIL
OLIVE
OTRANTE

PAELLA
PECHE
PIN
PTA
PULA

RAB
RADE
RECIF
RIJEKA
SARDE

SOLEIL
SPLIT
TANGER
TIBRE
TUNISIE

VAR
VENISE
VENT

MOTS CROISÉS

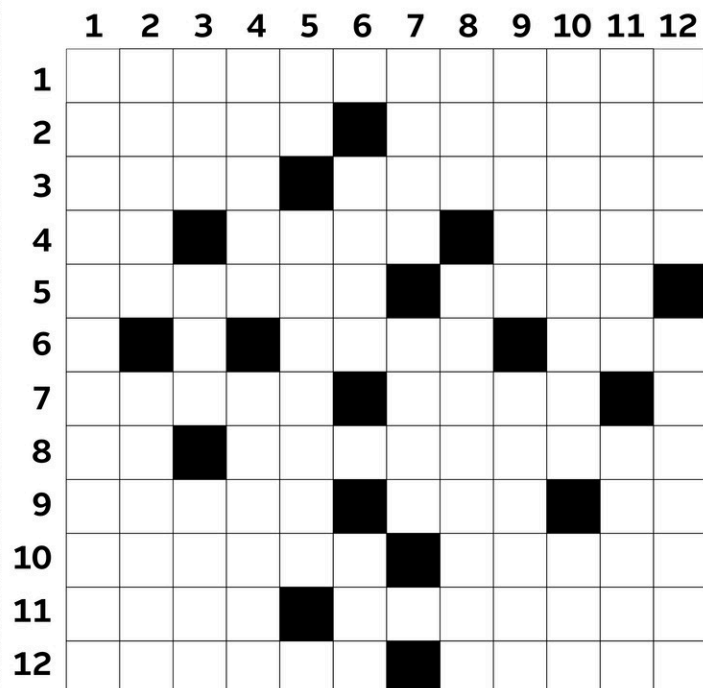
HORIZONTALLEMENT

1. Liserons.
2. Est couvert d'eau de mer - Maintenu avec des câbles.
3. Emblème floral du Québec - Balle d'une arme à feu.
4. Se dit entre amis - Convient - Béquilles.
5. Propagent - Poilu.
6. Fromage affiné en saumure - Fait halluciner.
7. Raconte - Prend parti.
8. Scandium - Grandes cuillères plates percées de trous.
9. Louveteau - Bien des lustres - Arrose Ferrare.
10. Elles grognent - Qui tend à la perfection.
11. Déesse égyptienne - Met les points sur les i.
12. Locaux où l'on conserve le foin - Intentent une action.

VERTICALEMENT

1. Ivrogne.
2. Ni lavée ni blanchie - Incriminé.
3. Circulent à Bucarest - Elle est parfois houleuse - Cordage.
4. Dégoûtée de - Exécuté avec succès.
5. Indique la matière - Dégueulasse.

6. Éclate - Placé.
7. Organe pointu de la guêpe - Division d'un ouvrage.
8. Saisi - Disperse et projette en fines gouttelettes.
9. Périphérie d'une roue - Devenus ni chauds ni froids.
10. Soutient la tête - Levant.
11. Au-delà de Saturne - Stupéfait.
12. Ville d'Espagne - Affliger.



SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO

1	R	E	P	R	O	C	H	E	S	E	N
2	E	T	A	I	N	E	G	R	E	N	E
3	M	A	N	T	I	L	L	E	P	R	O
4	O	P	T	E	R	L	E	G	I	O	N
5	N	E	O	I	P	E	L	L	U		
6	T	I	N	S	O	N	D	A	B	L	E
7	R	E	S	U	M	E	E	C	L	E	F
8	A	C	D	E	S	N	E	E	F		
9	N	A	B	I	I	C	I	S	P	A	
10	C	R	I	S	S	E	R	K	S	A	R
11	E	T	E	T	E	A	N	I	E	R	E
12	S	E	N	E	C	O	N	T	E	T	E

22 décembre 2017

N° 5050

SUDOKU

8		6	1		4		2	
	3					8	9	
			7					
6				7				2
9			6	1				
	4						7	
4			2					7
				6				
2			8		3		1	5

4326

4325

Niveau de difficulté : difficile

Ce jeu est une réalisation de Ludipresse • Informations www.les-mordus.com ou écrivez-nous à info@les-mordus.com

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

SOLUTION DU DERNIER SUDOKU

9	5	3	1	7	4	8	6	2
6	8	1	2	3	9	4	7	5
4	2	7	5	6	8	9	3	1
2	6	8	3	5	7	1	9	4
1	4	5	9	2	6	3	8	7
7	3	9	8	4	1	5	2	6
8	9	4	7	1	2	6	5	3
5	7	6	4	9	3	2	1	8
3	1	2	6	8	5	7	4	9

CITATION SECRÈTE par Isabelle Vadeboncoeur

O	A	O	E	R	U	N	O	S	T	E	V
L	L	T	E	J	T	S	E	N	S	R	E
C	T		U								

Thème : Citation de Carlos Molina

Placez les lettres de chaque colonne dans la case appropriée de manière à former une phrase complète. Les mots sont séparés par une case noire.

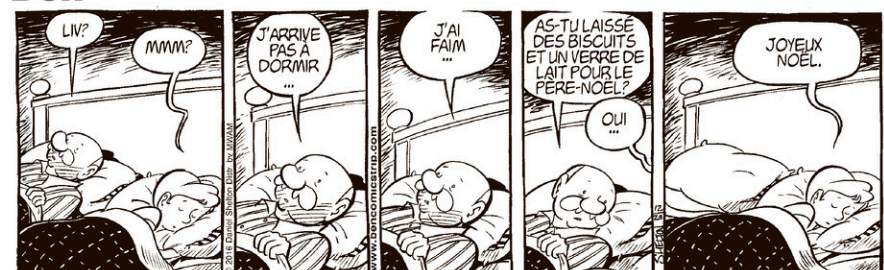
Solution du dernier numéro :

Citation d'Honoré de Balzac: Il est aussi facile de rêver un livre qu'il est difficile de le faire.

Peanut



Ben



Boris



HOROSCOPE 22 décembre 2017

Bélier (21 mars au 19 avril): Parcourant le Signe du Verseau, la Lune est votre alliée. Profitez-en pour parler de vos émotions ou fournir des explications visant à clarifier toute ambiguïté. Dites ce que vous avez sur le coeur tel que vous le ressentez, sans prendre de détours, mais sans exagérer dans un sens ou dans l'autre. Les gens qui vous côtoient seront enclins à apporter des modifications afin de mieux vous accommoder.

Taureau (20 avril au 20 mai): Le relâchement et le laisser-aller des autres pourraient vous importuner en cette nouvelle saison. Toutefois, une attitude zélée contrastante de votre part pourrait également devenir une source de contrariété. Il serait profitable de trouver le juste milieu entre votre façon de procéder et celle de l'autre, même si cela implique de préparer Noël en faisant quelques compromis.

Gémeaux (21 mai au 21 juin): On peut encore croire que des montagnes ont changé de place, mais il ne faudrait pas croire que des hommes puissent changer de caractère. La Lune se trouve en Verseau, et vu qu'elle passe au carré de Jupiter en Scorpion, le comportement de certaines personnes pourrait vous agacer. Fuyez la polémique, et ne pensez qu'à bien organiser votre Noël avec amour et amitié...

Cancer (22 juin au 22 juillet): C'est le temps d'oser prendre votre place... mais pas toute la place! Vous aurez davantage à vous intégrer à un groupe plutôt que de vous effacer en restant dans votre coin. Les personnes qui vous intimident n'ont que le pouvoir que vous leur accordez, et une fois la glace brisée, vous constaterez que ceux qui semblaient les moins faciles ne sont pas pour autant les moins sympathiques.

Lion (23 juillet au 22 août): On dit que ceux qui s'assemblent se ressemblent, mais on dit également que les opposés s'attirent. Avec la Lune encore en Verseau, votre Signe complémentaire, vous pourriez considérer une union ou association avec quelqu'un qui n'est peut-être pas totalement compatible. Mais la petite contradiction qui caractérise une relation pourrait justement servir de pierre angulaire.

Vierge (23 août au 22 septembre): Tant que votre astre Mercure se trouve en Sagittaire, au carré de la Vierge, certaines connexions pourraient être plus difficiles à établir, voire à maintenir. Tout ira mieux en 2018! Mais d'ici-là, tout en renonçant à une initiative hardie avec un résultat imprévisible, sachez planifier de bonnes fêtes de Noël et du Jour de l'An avec amis et parents. Et vous saurez très bien innover...

Balance (23 septembre au 23 octobre): On dit que l'on perd plus d'amis par ses demandes que par ses refus. D'ailleurs, vous avez le droit de dire «non». En tant que Balance, vous êtes en mesure de vous exprimer avec suffisamment de courtoisie et de gentillesse pour n'offusquer personne. Toutefois, ne laissez pas cette grande qualité devenir un défaut. Il serait dommage de ne pas dire ce que vous avez sur le coeur.

Scorpion (23 octobre au 21 novembre): Le temps n'est jamais perdu s'il est donné aux autres. D'ailleurs, le service que vous accepterez de rendre pourrait vous profiter davantage qu'à la personne que vous aidez. L'égoïsme est la seule chose qui puisse vous empêcher de terminer l'année en beauté. En ces temps de festivités, pensez aux gens que vous connaissez susceptibles d'avoir besoin de vous.

Sagittaire (22 novembre au 21 décembre): À l'approche des fêtes de fin d'année, Mercure toujours en Sagittaire pourrait vous surprendre... et vous ravir! Profitez-en, et ne cherchez pas à rationaliser vos émotions. Voici un bon temps pour lancer une invitation et prévoir une occasion spéciale. Votre entourage a laissé des indices... à vous de les décoder. Noël et l'An neuf ne se vivent qu'une fois par an!

Capricorne (22 décembre au 19 janvier): Tandis que votre époque anniversaire souligne chaque année Noël et Jour de l'An, une certaine fébrilité commence à se faire sentir, et le manque de planification de certaines personnes pourrait vous importuner. Vous épargnez des ennuis et des pertes de temps à tout le monde si vous prenez une situation en charge avant que les autres ne puissent commettre d'erreurs.

Verseau (20 janvier au 18 février): Le principal défi proviendra du fait que cette époque de pré-festivités ne comporte que 24 heures par jour! Il est impossible de tout faire, mais vous pourrez obtenir ce que vous désirez - ou presque - en organisant votre horaire de façon prioritaire. Évidemment, la Lune est en Verseau, et les personnes qui vous aiment ne feront pas de caprices afin de s'approprier votre temps.

Poissons (19 février au 20 mars): La Lune est en Verseau, et il faudrait peut-être fournir un petit effort particulier pour percevoir une situation avec lucidité afin d'éviter d'éventuelles déceptions ultérieures. Les rumeurs sont souvent susceptibles de nous envoyer sur une fausse piste, alors n'y accordez sur tout pas trop d'importance. Pensez juste aux essouffés que votre légendaire compassion saura sûrement gâter à Noël.

VENDREDI À LA TÉLÉ * La grille complète et détaillée de l'horaire télévision est publiée, chaque semaine, dans Voilà.

22 DÉCEMBRE	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	13h00	13h30	14h00	14h30	15h00	15h30	16h00	16h30	17h00	17h30
ICI RC Télé	Pyjamasques	Les contes de Grimm	Marina Orsini		Ricardo		Silence, on joue!	Téléjournal Midi	Les Parent	LES AVENTURES DE KIT KITTREDGE (2008) Abigail Breslin.			SUR LES TRACES DU PÈRE NOËL 3: LA CLAUSE FORCE MAJEURE (2006)			Un gars, une fille	Silence, on joue!			
V	Scorpion	NCIS: Los Angeles / Les ombres		Histoire succès	Guerre des clans	CSI: Miami / Mort en eaux troubles	OD Bali	LE PÈRE NOËL A DISPARU (2000) avec Tommy Davidson, Leslie Nielsen.		LES DOUZE COUPS DE NOËL (2015) avec Thomas Beaudoin, Jen Lilley.		Les Simpson	Les Simpson	Coup de foudre						
CJPM	(6h00) Salut Bonjour	Animal cherc		Bien	Le Tricheur	Mario Dumont	TVA nouvelles		LE GRINCHEUX (2000) avec Taylor Momsen, Jeffrey Tambor, Jim Carrey.			Nouvelles	Les feux de l'amour	Top modèles	TVA nouvelles					
TQc	Cochon dingue	Sentinelles	ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (1985)		(:25) Les Dalton	Diego	(:20) Dragons	(:45) Grizzly	LA GRENOUILLE ET LA BALEINE (1987)		(:40) Le Chandail	Shaun le mouton	Heidi / Au loup!	As de jungle	TINTIN ET LE TEMPLE DU SOLEIL (1969)		Chat Potté	Pat'Patrouille		

22 DÉCEMBRE	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
ICI RC Télé	Le Téléjournal	Les Bougon	LA GUERRE DES TUQUES 3D (2015)			Le Grand Rire de...	De peigne et de misère Partie 2 de 2		Le Téléjournal	LE PÈRE NOËL EST UNE ORDURE (1982) avec Thierry Lhermitte, Anémone, Josiane Balasko.			
V	Un souper parfait	Les détestables	SECOND COUP DE FOUDRE À NOËL (2016) avec Tilky Montgomery Jones, Charlene Tilton, Katrina Begin.			L'ARBRE DES ANGES (2014) avec Rustin Gresiuk, Josie Bissett, Matthew Settle.		Atomes crochus	NVL	Zone Séduction			
CJPM	TVA nouvelles	Le Tricheur / Noël	LE LUTIN (2003) avec James Caan, Zoey Deschanel, Will Ferrell.			Michael Bublé: Noël / Céline Dion, Tori Kelly.		TVA nouvelles (:35) Lance et compte		(:35) RBO The Tounes, Yves P. Pelletier. Partie 1 de 2			
TQc	Cochon dingue	ASTÉRIX LE GAULOIS (1968) Roger Carel.	(:45) Légende Pikipoketos	LE FABULEUX DESTIN D'AMÉLIE POULAIN (2000) avec Mathieu Kassovitz, Audrey Tautou.			(:15) HORS DE PRIX (2006) avec Gad Elmaleh, Marie-Christine Adam, Audrey Tautou.		(:05) BABINE (2008)				
TV5	(17h50) QuestChamp	Le Journal de France 2	Qui sera le prochain grand pâtissier? / Spéciale Noël			Taratata 100% live / Les 25 ans en chansons		Acoustic	Journal/(:20) J.Afrique	(:50) Lieux interdits / L'eau			
CANAL D	Secrets souterrains		Craindre son voisin / Le point de rupture		Un tueur si proche / La famille (Mathieu)		60 jours en prison / Que sont-ils devenus?		Chicane de voisins	Chicane de voisins	Voyage au bout de l'enfer / L'enfer du goulag		Meurtres de sang-froid
ICI RDI	Le National	RDI économie	24/60			Les grands report / Alain Stanké, à livre ouvert		Le Téléjournal	Le National	Le National 24/60			
RDS	(17h00) Le 5 à 7	Hockey 360° (D)	Hors-jeu 2.0	L'antichambre (D)		Hockey 360° (D)	LNH Hockey / Canadiens de Montréal c. Flames de Calgary (D)			Sports 30	Poker		
VIE	Encan et flip au Texas		C'est quoi ton plan?	Design V.I.P.	Vendre ou rénover? / Kerry et Dave		Réno par le haut / Réno haute en couleur		En famille	Bye-Bye Maison	Sauvé par un ange		On a échangé
SERIES+	Les enquêtes du NCIS / Roméo et Juliette		Les enquêtes du NCIS / Les meilleures intentions		Heartland / Histoire de famille		Bull (v.f.) / Les loups de Wall Street		Code Black (v.f.) / Faux-semblants		Blue Bloods / L'ombre du doute		Racines
Z	Direct dans l'net	Remorquage à Lizard Lick	Maripier!	Forgerons à Milwaukee	Les Recrues / Le castor	Démolition man	Remorquage à South Beach	Prêt sur gage de l'enfer	Infiltration	Banshee (v.f.) / Le mal par le mal		Danseuses	Des jobs de fous
HISTORIA	Camp X: L'école des agents secrets		Guerre du ginseng / La bataille de Wolfcreek		Les montagnards / Rite de passage		Trappeur urbain	Trappeur urbain	Alaska: guerriers de la route / La fin du périple		Les a\$ de la brocante / Jouets pour grand garçon		Les a\$ de la brocante
ÉVASION	Ultimate Airport Dubai		Le Voyageur assoiffé / Sicile		Traqueur de mystères / Momie équatorienne		Hell's Kitchen		Hell's Kitchen		#TamyUSA / Pacific Coast Highway		Touristes en péril
ICI ARTV	Le temps d'une paix	Le temps d'une paix	Appelez mon agent / Isabelle		Anne		Anne		Yvon Deschamps en spectacle		Rétrovisueur	Rétrovisueur	Outlander / Le talisman

Petites Annonces

1051, boulevard Talbot, Chicoutimi • Courriel: classees@lequotidien.com

418 549-4444

Ligne sans frais 1 800 866-3658

Heures d'affaires:

Du lundi au vendredi

Sur place: 8 h 30 à 16 h 30

Par téléphone: 8 h à 17 h 30

IMMOBILIER VENTE

6687 Terrains, terres et fermes à vendre

Rue des Roitelets, Faucons et Jaseurs, pour auto-constructeur, terrains idéal pour 4 logements, 95,000\$ chacun. 418 815-3383, 581-306-4503

IMMOBILIER LOCATION

6737 Logements à louer

1½, 2½, 3½, 4½, 5½, 6½, neufs, repeints, avec ascenseur, près de l'université, Place du Royaume, possibilité meublés, semi-meublés ou non. Pour informations: Tél.: 418-815-3383, 581-306-4503.

3 1/2 et 4 1/2 centre ville de Jonquière, près de tout les services, 418- 540-0576 ou 418-540-3425

3½

1 MOIS GRATUIT

Chauffé, éclairé

Jonquière:
rue de la Loire

Chicoutimi:
rue des Champs-Élysées

Tél.: 418-612-6354

3½, 4½, 5½

1 MOIS GRATUIT

Chicoutimi-Nord et Chicoutimi Disponibles immédiatement

Rénovés
Céramique et bois flottant

Tél.: 418-944-8580

6737 Logements à louer

3½ et 4½, Arvida, 2372 Mathias, non ch., non écl., eau chaude fournie, (3½) 400\$, (4½) 500\$, libre imm., petit chien accepté. 418 699-0105.

4 ½ LIBRE imm. chemin de la Réserve, remise ext., et stat. déneigé, 515\$, non ch. non écl. 450 540-2011.

À JONQUIÈRE 4½ eau ch. fournie, 2° étage non ch. non écl., repeint, 475\$/mois libre, 418 547-2127 ou 418 557-2434.

ALEXIS (Place) JONQUIÈRE

Rues Nadeau et Truchon
1 mois gratuit

3½ à partir de 500\$/mois
5½, à partir de 700\$/mois

rénovés, chauffés, éclairés, porte patio

Près de Canadian Tire, CFP et du CÉGEP.

Tél.: 1-581-500-0303 (sans frais)

ARVIDA CHAUFFÉS, ÉCLAIRÉS

2½ à 5½, 455\$ à 599\$

Rénovés, 1 mois gratuit, près du Faubourg Sagamie

PROMOTION CARTES-CADEAUX OFFERTES

418-548-3773
OU
418-512-3565

À VOIR! Jonquière, loft neuf luxueux, style condo, foyer gaz, vue magnifique, près services, idéal couple ou retraités, 418-591-0880.

À VOIR! Jonquière, superbe loft, près Cégep, 800\$, ch./écl., meublé, jacuzzi, idéal pers. seule/étudiant. 418-591-0880.

CHICOUTIMI 4½ à partir de 500\$, plusieurs secteurs, immeuble Belvedere, 418 549-3233

6737 Logements à louer

CHICOUTIMI, 4½, ch./écl., 409 Jacques-Cartier Est, 2° étage, près du CÉGEP et de l'Université, 418 503-1110.

CHICOUTIMI 5½ à partir de 600\$, rez-de-ch., plusieurs secteurs, 418 549-3233.

JONQUIÈRE

2306 Truchon, 4½, 2e étage, rénové, entrée contrôlée, 585\$, chauffé, éclairé. Tél.: 418 542-3715, 418 612-6354.

JONQUIÈRE, 4½, près du Patro, très propre, idéal retraité autonome, 530\$, non ch., ni écl., 418-818-4945.

KENOGAMI, 3½, 400\$ ch., écl., entrée lav-séc., près écoles, centre d'achats. libre imm. 418-818-0959 Jean-François,

LA BAIE, 4½, 5 ½, non ch./non écl. pas d'animaux. Tél.: 418-698-6411, 418-541-0434.

LA BAIE 4½ non ch. non écl. situé face aux Galeries 470\$/mois 418 290-7639

SHIPSHAW 4½, très grand, moderne, 650\$/mois, meublé, chauffé, éclairé, câble, entrée indépendante, stationnement, libre immédiatement. Tél.: 418-690-6659.

TRÈS BEAU 2½, chicoutimi nord, meublé, ch./écl., 455\$ libre imm. 418 698-1859.

6761 Chambres à louer

CHICOUTIMI près université, hôpital, Multi-hexa, câble, buanderie, stat., Internet, non-fumeur(euse), libre. Tél.: 418-550-2582.

JONQUIÈRE rue Montfort, 250\$/mois, meublée, câble fourni, cuisine, laveuse, sècheuse. Tél.: 418-695-9869, 418-815-9834.

6767 Bureaux et locaux à louer

764 RUE ALMA, rez-de-ch., 2,250pi², + mezzanine 385pi², poss., de louer, entropôt non ch., avec porte de garage, près des centres commerciaux, Université, hopital, et Boul. Talbot, condition à discuter, 418-696-1817

JONQUIÈRE rue St-Dominique, face Jean Coutu, plus ou moins 5,250 pi car. rez-de-ch. et 1,500 à l'étage, superbe, entièrement rénové, libre imméd. Tél.: 418 591-0880.

SERVICES ET EXPERTS

6778 Vacances et voyages

CASINO DE CHARLEVOIX, vendredi le 29 déc., 35\$, contacter Lise Gauthier 418-812-0740, Voyages Aqua Sud, 418-690-2840

6787 Argent à prêter

PRÊTS DE 500\$
sans enquête de crédit.
www.creditcourtage.ca
1-866-482-0454

SERVICES PERSONNELS

6819 Messages personnels

1 418 590-8443 Jolie petite femme offre un doux moment. Bienvenue 418 590-8443

581 306-5065
Massagedevolours@hotmail.com
Sérieux, discret et propre.

ADORABLE jolie rouquine reçoit/se déplace 24h, duo. 418 412-6205

A FLEUR de peau, Eric et Billy.
Tél.: 418 550-0632

ALEX, rencontres discrètes, H. ou F., engagés ou non et couple. Tél.: 418-719-4840.

AMAZING 24 ans

Beauté blonde, courbes parfaites, jolie buste voluptueux, vous reçoit pour massage érotique, Lac-St-Jean, 581 230-6062

AYA et Malèna, pulpeuses, reçoivent et se déplacent. Engage. Tél.: 581-490-1994.

Belle femme, reçoit et se déplace de 9h à 21h. Tél.: 418-306-8847.

BELLE jeune femme, fin vingtaine, se déplace seulement, au lac aussi. 418-820-9421

BIANCÉ, 25 ans, jolie perle noire légèrement grasse, belles fesses bombées, reçoit à Jonquière. 514-433-9492

BIENVENUE dans le confort de la jolie Julie, dès 8 AM. Tél.: 418 376-1274.

EN douceur, grand homme, Brad, avec grand plaisir. Tél.: 581-490-7183.

HOMME CHERCHE HOMME 18 à 25 ans. Laisse-toi gâter dans un super condo. Téléphone entre 11h et 19h jeudi et vendredi: 418-973-6993.

JEUNE fille dans la trentaine, reçoit. Tél.: 418-690-6379.

L'ART d'éveiller les sens dans la sensualité. Tél.: 418-973-4839.

LYZY travsexy, très classe, massage, fantasmes. Discret. Shishshaw. Tél.: 418-557-1636.

POUR vivre un moment chaud avec la jolie et sensuelle Chloé, 418-719-1919

6819 Messages personnels

SHIRLEY «SYLVIANE»
JOLIE, courbes parfaites, gros buste. Tél.: 418-542-7472.

TRÈS très jolie, reçoit et se déplace
Tél.: 418 820-9122.

EMPLOIS

6834 Offres d'emploi

Barman/barmaid demandé(e)
Resto-bar le Stade Chicoutimi
TEMPS PLEIN
jour et soir et fin de semaine
Horaire rotative sur 4 semaines
418-549-6119
Marlène Girard ou Félix Savard

CHAUFFEUR/DÉMÉNAGEUR, avec classe 3, temps plein ou partiel, bonne condition, 40,000\$ et + par année, 418-698-4500

LIVREUR(EUSE) avec voiture, pour livraison à domicile à Chicoutimi, aucune exp. requise, 2-3h/jour, 7 jours/7, 418 540-3553.

ATTENTION!!

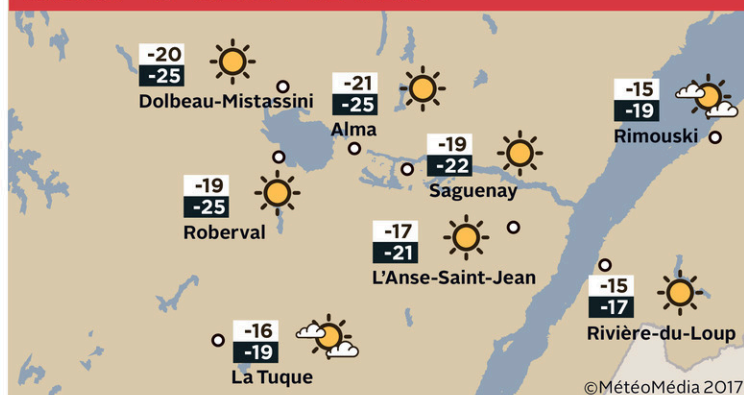
RECHERCHE CAMELOT ADULTE avec voiture

pour distribuer
Le Quotidien

À LA BAIE
Secteur centre-ville Bagotville:
rues Grande-Baie Nord
Dr.-Desgagné, Albert, Victoria

Contactez M. Denis Fortin
418-544-8394

COUP D'ŒIL MÉTÉO



Demain	Dimanche	Lundi	Mardi
Max. -9 Min. -10	Max. -10 Min. -18	Max. -13 Min. -17	Max. -16 Min. -27
Faible neige Précipitations: 70% Vents de l'est 23 km/h	Quelques flocons Précipitations: 40% Vents légers	Nuageux avec quelques flocons Précipitations: 40% Vents légers	Ensoleillé avec passages nuageux Précipitations: 20% Vents légers

AU QUÉBEC

Baie-Comeau	Soleil	-14 -19
Chibougamau	Soleil	-21 -25
Gaspé	Beau	-8 -17
Gatineau	Ave neige	-12 -14
Îles-de-la-Mad.	Ave neige	-4 -5
Maniwaki	Variable	-12 -16
Montréal	Ave neige	-13 -15
Mont-Tremblant	Éclaircies	-12 -13
Québec	Beau	-13 -15
Rimouski	Ensoleillé	-15 -19
Sept-Îles	Soleil	-11 -18
Sherbrooke	Ave neige	-9 -11
Tadoussac	Soleil	-16 -17
Thetford Mines	Variable	-13 -15
Trois-Rivières	Variable	-14 -16
Val-d'Or	Soleil	-15 -24

LE SOLEIL

7h32 15h52
Durée du jour: 8h20

LA LUNE

Lever: 10h16 Coucher: 20h12
26 déc. 01 janv. 08 janv. 16 janv.

LES MARÉES

La Baie		Chicoutimi	
Heure	Hauteur	Heure	Hauteur
5h14	4,3	0h15	0,7
10h59	1	5h32	4
17h21	4,9	12h07	0,9
23h42	0,8	17h35	4,7

LE VENT

Vents légers

Téléchargez
Météo Média
MétéoÉclair sur votre
téléphone intelligent.

6834 Offres d'emploi

Recherche camelots (avec ou sans voiture)

pour distribuer
★ Le Quotidien/ Progrès ★
(100 copies)
avant 7h

À JONQUIÈRE
(secteur Villa des sables sur la rue St-Dominique et dans le quartier des oiseaux)

Bon revenu d'appoint! Bienvenue aux adultes!

Contactez M. Régis Desbiens
418-695-1630

ATTENTION!!
RECHERCHE CAMELOTS

pour distribuer le
Le Quotidien

à Chicoutimi

Secteurs: d'Angoulême, Ballantyne et Bégin

★ BIENVENUE ADOLESCENT(E)S ET ADULTES ★

Contactez Réjean Lévesque
418-543-9303

Disponible immédiatement

URGENT! URGENT! URGENT!

RECHERCHE CAMELOTS (avec ou sans voiture)

pour distribuer
★ Le Quotidien ★
(du lundi au samedi)

à Roberval

Bienvenue à tous et aux retraité(e)s de 60 ans et plus!

Contactez Serge Gosselin
418-256-1164, 418-618-4098
sergegosselin2012@hotmail.com

VÉHICULES

6851 Automobiles

0,00\$ à 1000\$, auto, camion (remorquage): achat à bon prix, état de marche ou non et dites bye bye bazou (100\$ et plus). Marc, 418-542-6938.

ACHAT ET VENTE DE
PNEUS neufs et usagés, de toutes grandeurs, prix compétitifs. Garage René Girard. Tél.: 418-548-3306.

BYE BYE BAZOU 100\$ à 1,000\$ pour votre vieux véhicule (camion, voiture). Tél.: 418-695-1888 lundi au vendredi, 7h à 12h, 13h à 17h, samedi 7h à 12h.

6852 Camions, utilitaires et fourgonnettes



JEEP Wrangler Sport, automatique 3.6 litres, 2013, 74,000 km, 2 toits, excellent état, 22,000\$. Tél.: 418-812-0065.

6856 Véhicules demandés

1000\$ ET MOINS
ACHETONS pneus usagés, autos et camions pour pièces. Payons comptant. Permis SAAQ. Gilbert Autos inc. Tél.: 418-543-8361.

6859 Motos, VTT et motoneiges

Motoneige Artic Cat TZ1, 2008, propre, équipement complet, 3,200\$, 418-482-9360.

MARCHANDISES

6873 Divers à vendre

1, 2, 3, 4 pneus usagés? Profitez d'un vaste choix à bon prix de 13, 14, 15 ou 16 pouces dès maintenant! Pierre: 418-542-6938.

6882 Meubles et électroménagers

LAVEUSE/SÉCHEUSE, cuisinière, réfrig., lave-vaisselle, poêle 24 po, congélateur, sècheuse 110, 418 690-4579, 418 545-9361

6883 Bois, appareils de chauffage et climatiseurs

BOIS de chauffage bouleau et érable semi-sec 95\$/corde livrée. Bouleau vert 92\$/corde livrée. Livraison ville de Saguenay et environ min. 5 cordes ; secteur lac Kénogami et Ville La Baie, min. 8 cordes. 418-673-7783

BOIS de chauffage en 16 pieds et en 16 pouces. Tél.: 418 541-0434, 418-812-1490.

BOIS SEC, tremble 70\$, mélèze 95\$, merisier 120\$; 4 cordes minimum livrées. 418-540-2364.

CARRIÈRES/FORMATION/AVIS/APPEL D'OFFRES

Raymond Chabot inc.
Société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
255, rue Racine Est
Bureau 600
Chicoutimi (QC) G7H 7L2
Tél.: (418) 549-1717
Télex: (418) 549-5356
www.raymondchabot.com

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de : **9228-9685 Québec inc.**

Avis est par les présentes donné que la faillite de 9228-9685 Québec inc. ayant fait affaire sous la raison sociale Terrassement Sag-Lac au 980, chemin de la Grande-Décharge, Alma (Québec) G8B 7W5, est survenue le 12 décembre 2017, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11 janvier 2018, à 10 h, au bureau du syndic à Alma, 535, rue Collard, Alma (Québec).

Fait à Chicoutimi, le 14 décembre 2017.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité
Eric Morin, CPA, CMA, CIRP, SAI
Responsable de l'actif

INCONDUITE SEXUELLE

Des allégations contre le chef Charles Dutoit

JOCELYN GECKER
Associated Press

Trois chanteuses d'opéra et une musicienne soutiennent que le chef

d'orchestre Charles Dutoit les a agressées sexuellement, de 1985 à 2010.

Ces femmes affirment que l'ancien directeur musical de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) les a retenues contre leur gré, s'est collé contre elles, qu'il leur a parfois enfoncé sa langue dans la bouche et que, dans un cas, il a mis la main de l'une d'elles dans son pantalon.

Lors d'entretiens séparés avec l'Associated Press, ces femmes ont relaté en détail des incidents qui se seraient produits de 1985 à 2010 dans une voiture en mouvement, dans la chambre d'hôtel de M. Dutoit, dans sa loge, dans un ascenseur et même dans la pénombre des coulisses.

Les femmes accusent l'actuel chef d'orchestre principal de l'Orchestre philharmonique royal de Londres, âgé de 81 ans, d'inconduite sexuelle en marge de répétitions et de concerts dans cinq villes – Chicago, Los Angeles, Minneapolis, Philadelphie et Saratoga Springs, dans l'État de New York.

«Il m'a poussée contre un mur, il a plongé ma main dans son pantalon et il a enfoncé sa langue dans ma bouche», a raconté la mezzosoprano à la retraite Paula Ramussen. L'incident se serait produit dans la loge de M. Dutoit à l'Opéra de Los Angeles en septembre 1991.

M. Dutoit, qui est aussi le chef lauréat de l'Orchestre de Philadelphie et le chef d'orchestre émérite de l'Orchestre symphonique NHK de Tokyo, n'a pas répondu aux multiples demandes de commentaires formulées à son bureau de l'Orchestre philharmonique royal de Londres et à son bureau de Montréal.

L'Orchestre de Philadelphie a dit avoir appris la nouvelle avec effroi, jeudi, de ces allégations «profondément troublantes». L'Association

a indiqué par communiqué n'avoir eu aucune communication avec M. Dutoit, et que celui-ci n'avait pas d'engagement futur avec l'Orchestre. Selon l'organisation, le sérieux des allégations commande une enquête en profondeur.

Le «Royal Philharmonic» de Londres a répondu que M. Dutoit est actuellement en vacances, mais que les courriels de l'Associated Press lui ont été transmis. L'orchestre londonien, qui accueille Charles Dutoit pour une trentaine de concerts chaque année, soutient «n'avoir jamais reçu de plaintes ou d'allégations de comportement inapproprié» liées au chef. La philharmonique rappelle qu'elle prend très au sérieux sa responsabilité de maintenir un environnement de travail sécuritaire.

Au cours de sa longue carrière, M. Dutoit a aussi dirigé les orchestres de Paris et de Montréal, et il a parcouru la planète à titre de chef invité. Il devait diriger l'Orchestre philharmonique de New York le mois prochain, pendant quatre journées consacrées à Ravel, l'une de ses spécialités.

L'Orchestre philharmonique de New York a indiqué jeudi soir que M. Dutoit se retirait des concerts prévus le mois prochain.

À l'OSM, la responsable des relations médias, Pascale Ouimet, a simplement indiqué, par courriel jeudi après-midi, que «les allégations se rapportent à des événements qui se sont produits à l'extérieur de l'OSM» et qu'«il ne serait pas opportun pour nous de les commenter».

L'Orchestre symphonique de Boston a annoncé, par communiqué, qu'il mettait fin à ses collaborations avec le chef d'orchestre qui a été régulièrement invité à diriger ses musiciens depuis 1981», a-t-elle souligné.

TREMBLAY & CIE LTÉE
SYNDICS ET GESTIONNAIRES

N°: 150-11-004619-177
N/R: 617017
SUR: 43-2271022

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9254-2703 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, faisant affaires sous le nom de «Les Entreprises CJM», ayant sa principale place d'affaires au 1542 Anse-à-Benjamin, La Baie, G7B 3N9, PQ.

« DÉBITEUR »

AVIS DE LA FAILLITE

Avis est par les présentes donné que le DÉBITEUR est réputé avoir fait cession de ses biens le **14 décembre 2017**, faisant suite à une assemblée des créanciers tenue le même jour.

Chicoutimi, ce 19 décembre 2017

TREMBLAY & CIE LTÉE

CHICOUTIMI 582, boul. Saguenay Est G7H 1L2 Tél.: 418 549-5642 Télex: 418 549-5829	ALMA 11 rue Melançon Est G8B 3W8 Tél.: 418 662-5657 Télex: 418 549-5829
ROBERVAL 755, boul. St-Joseph # 207 G8H 2L4 Tél.: 418 275-5626 Télex: 418 275-6375	DOLBEAU 1461, boul. Wallberg G8L 1H5 Tél.: 418 276-7778 Télex: 418 275-6375
QUÉBEC 4815, boul. de l'Ornière #270 G1P 1K6 Tél.: 418 476-1136 Télex: 418 549-5829	

AVIS DE CORRECTION POUR LA CIRCULAIRE CORPORATIVE BEST BUY DU 25 DÉCEMBRE

Système de surveillance 1080p à 6 caméras et enregistreur numérique 1 To de Night Owl

Sur la page 13 de la circulaire du 25 décembre, le système de surveillance 1080p à 6 caméras et enregistreur numérique 1 To de Night Owl (N° Web : 10670011) a été annoncé avec une fonctionnalité incorrecte. Veuillez noter que ce produit ne permet pas la transmission des données sans fil à l'enregistreur. Veuillez consulter un spécialiste des produits pour connaître tous les détails.

Nous sommes désolés pour tout inconvénient que cette situation aurait pu causer à notre distinguée clientèle.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de M. Laval Vézina, en son vivant résidant au 1152, rue Saint-Joseph, Normandin, province de Québec, G8M 4E7, survenu le 18 avril 2016 à Normandin, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral François Vézina, conformément à la loi.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés au bureau de M^e Stéphanie Fillion, notaire exerçant au 345, rue des Saguenéens, bureau 140, Saguenay (Chicoutimi), province de Québec, G7H 6K9.

Donné à Saguenay, ce 21 décembre 2017
M^e Stéphanie Fillion, notaire

VILLE DE SAINT-FÉLICIEN AVIS PUBLIC

Dans le cadre de la procédure de vente pour taxes, la Ville de Saint-Félicien est actuellement à la recherche d'information relative au propriétaire et au lot suivant :

Nom propriétaire	Lots	Emplacement
M. Louis-Philippe Major	2 672 531	3489, chemin du Bôme

Quiconque connaît le propriétaire ci-devant listé ou ses représentants, est prié de les informer de veiller à communiquer, d'ici le **12 janvier 2018 à 16 h 30** avec le Service de la trésorerie de la Ville de Saint-Félicien au 418 679-2100. À défaut, toute personne possédant de l'information sur ce propriétaire est également invitée à communiquer avec le Service de la trésorerie au même numéro de téléphone ci-devant mentionné.

M^e Louise Ménard, avocate

Ville de Saguenay
au service du citoyen

Avis public

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 30 janvier 2018 à 19h à la salle des délibérations du conseil, 422, rue Victoria, La Baie, le conseil d'arrondissement de La Baie statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

4913, chemin Saint-Bruno, La Baie – DM-3974 (id-12418) demande une dérogation mineure visant à permettre sur un lot subdivisé d'un demi-hectare (5000 mètres carrés) d'utiliser les bâtiments agricoles existants comme bâtiments accessoires situés en cour arrière du bâtiment principal sis au 4913, chemin Saint-Bruno, La Baie. Les dérogations mineures sont les suivantes :

- Autoriser que la superficie totale au sol des bâtiments accessoires, en remplacement des bâtiments agricoles existants, soit de 10,57% au lieu de 10% de la superficie du terrain;
- Autoriser que la superficie totale au sol des bâtiments accessoires, en remplacement des bâtiments agricoles existants, excède de 402 mètres carrés la superficie du bâtiment principal;
- Autoriser que la superficie maximale des bâtiments accessoires, en remplacement des bâtiments agricoles existants, soit de 528,50 mètres carrés au lieu de 150 mètres carrés.

1922, 7^e avenue, La Baie – DM-3977 (id-12430) demande une dérogation mineure visant à réduire de 1,5 à 0 mètre la distance entre l'escalier extérieur et la ligne latérale ouest de la propriété sise au 1922, 7^e Avenue, La Baie (demande #74135);

1262, rue des Cèdres, La Baie – DM-3979 (id-12432) demande une dérogation mineure visant à réduire de 6,0 mètres à 5,0 mètres la marge avant pour agrandir le bâtiment principal sis au 1262, rue des Cèdres, La Baie (demande # 74317);

1240, rue Sainte-Catherine, La Baie – DM-3991 (id-12454) demande une dérogation mineure visant à réduire de 2,0 à 1,40 mètre la marge latérale Nord afin de transformer l'abri d'auto attenante en garage et ajouter au-dessus du nouveau garage un espace habitable (garage intégré) pour le bâtiment principal sis au 1240, rue Sainte-Catherine, La Baie.

De plus, les travaux de transformation du bâtiment principal doivent être réalisés en conformité aux exigences prescrites au Code de construction du Québec et aux dispositions prévues au Code civil du Québec (demande # 74892);

1551, rue Edmond-Savard, La Baie – DM-3992 (id-12488) demande une dérogation mineure visant à réduire la marge avant de 6,0 à 5,53 mètres afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal sis au 1551, rue Edmond-Savard, La Baie.

Pour rendre valide la dérogation mineure le requérant devra obtenir un permis en vertu du règlement sur les permis et certificat VS-R-2012-6 de la Ville de Saguenay (demande # 75027);

8104, chemin de la Batture, La Baie – DM-3993 (id-12490) demande une dérogation mineure visant à réduire la marge arrière et la marge latérale pour agrandir le bâtiment principal sis au 8104, chemin de la Batture, La Baie. Les dérogations mineures sont les suivantes :

- Autoriser que l'agrandissement projeté du bâtiment principal soit implanté à 1,38 mètre de la ligne arrière de terrain;
- Autoriser que l'agrandissement projeté du bâtiment principal soit implanté à 2,95 mètres de la ligne latérale de terrain.

L'acceptation de la dérogation mineure est conditionnelle au reboisement et à la renaturalisation de la rive, si celle-ci n'est plus à l'état naturel, selon les exigences suivantes :

- La couverture végétale naturelle de la bande riveraine doit être maintenue en permanence. Dans le cas où elle aurait été détruite ou endommagée, une régénération y est obligatoire conformément à l'article 1406.2 du règlement de zonage. En tout temps, la tonte de gazon n'est pas autorisée dans la bande riveraine.
- Le calcul de l'indice de la qualité de la bande riveraine (IQBR) devra être réalisé et remis au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay dans un délai permettant de respecter les conditions du paragraphe suivant.
- Si l'IQBR est inférieure à 75, le requérant devra réaliser des travaux visant la remise en état de la rive pour assurer une conformité aux normes de l'article 1406.2. Ces travaux devront être réalisés dans la même année que les travaux faisant l'objet de la dérogation mineure. Un rapport de conformité réalisé par un professionnel (biologiste, pépiniériste,...) devra être remis au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay comme condition du permis.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir des commentaires écrits au Service des affaires juridiques et du greffe, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi QC G7H 5B8, au plus tard le jour précédant la séance du conseil d'arrondissement.

Pour toute information supplémentaire concernant cette demande de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone 418 698-3130.

SAGUENAY, le 21^e jour de décembre 2017.

L'assistant-greffier
JEAN CROTEAU

Ville de Saguenay
au service du citoyen

Avis public

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 16 janvier 2018 à 19 h à la salle des délibérations du conseil, salle Pierrette-Gaudreault, 4160, rue du Vieux-Pont, Jonquière, le conseil d'arrondissement de Jonquière statuera sur les demandes de dérogations suivantes :

3407, rue des Trèfles, Jonquière – DM-3976 (id-7361) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un garage intégré à une distance de 1,5 mètre au lieu de 4,0 mètres de la ligne latérale, sur un immeuble situé au 3407, rue des Trèfles, Jonquière (demande #74686);

3350, rue Saint-Dominique (futur lot 6 174 883 du cadastre du Québec), Jonquière – DM-3981 (id-12443) demande une dérogation mineure visant à permettre de ne pas avoir de zone tampon entre les projets intégrés, sur un immeuble situé au 3350, rue Saint-Dominique, (futur lot 6 174 883 du cadastre du Québec), Jonquière (demande #74856);

6132-130, chemin Saint-André, Jonquière – DM-3983 (id-12450) demande une dérogation mineure visant à autoriser la subdivision de trois terrains dont la marge latérale droite pour le terrain numéro 2 est de 4,86 mètres au lieu de 10 mètres, la marge latérale droite du terrain numéro 3 est de 7,59 mètres au lieu de 10 mètres et la marge latérale gauche du terrain numéro 3 est de 4,86 mètres au lieu de 10 mètres, sur un immeuble situé au 6132-130, chemin Saint-André, Jonquière;

L'acceptation de la dérogation mineure est conditionnelle au reboisement et à la renaturalisation de la rive, si celle-ci n'est plus à l'état naturel, selon les exigences suivantes :

- La couverture végétale naturelle de la bande riveraine doit être maintenue en permanence. Dans le cas où elle aurait été détruite ou endommagée, une régénération y est obligatoire conformément à l'article 1406.2 du règlement de zonage. En tout temps, la tonte de gazon n'est pas autorisée dans la bande riveraine.
- Le calcul de l'indice de la qualité de la bande riveraine (IQBR) devra être réalisé et remis au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay dans un délai permettant de respecter les conditions du paragraphe suivant.
- Si l'IQBR est inférieure à 75, le requérant devra réaliser des travaux visant la remise en état de la rive pour assurer une conformité aux normes de l'article 1406.2. Ces travaux devront être réalisés dans la même année que les travaux faisant l'objet de la dérogation mineure. Un rapport de conformité réalisé par un professionnel (biologiste, pépiniériste,...) devra être remis au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay comme condition du permis (demande #74890);

4038, chemin des Huards, Lac-Kénogami – DM-3986 (id-12463) demande une dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement du bâtiment principal situé en arrière-lot avec une marge latérale à 2 mètres au lieu de 20 mètres, sur un immeuble situé au 4038, chemin des Huards, Lac-Kénogami;

L'acceptation de la dérogation mineure est conditionnelle au reboisement et à la renaturalisation de la rive, si celle-ci n'est plus à l'état naturel, selon les exigences suivantes :

- La couverture végétale naturelle de la bande riveraine doit être maintenue en permanence. Dans le cas où elle aurait été détruite ou endommagée, une régénération y est obligatoire conformément à l'article 1406.2 du règlement de zonage. En tout temps, la tonte de gazon n'est pas autorisée dans la bande riveraine;
- Le calcul de l'indice de la qualité de la bande riveraine (IQBR) devra être réalisé et remis au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay dans un délai permettant de respecter les conditions du paragraphe suivant.
- Si l'IQBR est inférieure à 75, le requérant devra réaliser des travaux visant la remise en état de la rive pour assurer une conformité aux normes de l'article 1406.2. Ces travaux devront être réalisés dans la même année que les travaux faisant l'objet de la dérogation mineure. Un rapport de conformité réalisé par un professionnel (biologiste, pépiniériste,...) devra être remis au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay comme condition du permis (demande #74765);

3738, chemin Saint-Damien, Jonquière – DM-3990 (id-12478) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché projeté d'une superficie de 44,6 mètres carrés, sur un immeuble situé au 3738, chemin Saint-Damien, Jonquière (demande #74980).

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir des commentaires écrits au Service des affaires juridiques et du greffe, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi QC G7H 5B8, au plus tard le jour précédant la séance du conseil d'arrondissement.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogations, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 21 décembre 2017.

L'assistant-greffier
JEAN CROTEAU

EN BREF

Chasse: récolte de cerfs de Virginie

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 67 cerfs de Virginie ont été abattus lors de la saison de chasse 2017. Il s'agissait de la deuxième saison où cette chasse était permise dans la région. L'an dernier, 30 bêtes avaient été récoltées. Les modalités d'exploitation mises en place par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs permettent d'assurer une mise en valeur du

cerf de Virginie, tout en assurant la pérennité des populations considérées marginales au Saguenay-Lac-Saint-Jean. À l'échelle provinciale, 53 010 cerfs de Virginie ont été chassés par un peu plus de 141 500 chasseurs. Ainsi, environ un chasseur sur trois a pu mettre la main sur un cerf cette année, puisque le succès global de chasse au Québec (excluant l'île d'Anticosti) est de 34%, un taux de succès comparable à la moyenne des dix dernières années. **PATRICIA RAINVILLE**

CARRIÈRES/FORMATION/ AVIS/APPEL D'OFFRES

Ville de Saguenay
au service du citoyen

Avis public

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 23 janvier 2018 à 16h à la salle des délibérations du conseil, 201, rue Racine Est, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi statuera sur les demandes de dérogations suivantes :

1019 à 1107, rue d'Angoulême, Chicoutimi – DM-3978 (ID-7363) demande une dérogation mineure visant à autoriser la régularisation de l'aménagement des espaces de stationnements sur un immeuble situé au 1019 à 1107, rue d'Angoulême à Chicoutimi (demande # 74452) :

Avec les non-conformités suivantes :

- 4 allées d'accès sur rue au lieu de 2 maximum;
- Bandes gazonnées d'une largeur de 0 mètre, 0,47 mètre et 0,64 mètre entre le stationnement et toute ligne latérale et arrière au lieu de 1 mètre minimum;
- 2 bandes gazonnées d'une largeur de 0 mètre entre le stationnement et une ligne de rue au lieu de 1,5 mètre minimum;
- 3 allées d'accès avec des largeurs de 9,15 mètres, 16,71 mètres et 15,36 mètres au lieu de maximum 9 mètres;
- 2 bandes gazonnées d'une largeur de 1 mètre au lieu de minimum 4,5 mètres;

405, rue de Saint-Urbain, Chicoutimi – DM-3980 (ID-7368) demande une dérogation mineure visant à autoriser la transformation du garage attenante en agrandissement du bâtiment principal qui portera la marge avant à 5,95 mètres au lieu de 7,2 mètres minimum et autoriser la construction d'une verrière à 5,74 mètres de la ligne arrière au lieu de 8 mètres, sur un immeuble situé au 405, rue de Saint-Urbain à Chicoutimi (demande # 74060);

1898 à 2000, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM-3982 (ID-12452) demande une dérogation mineure visant à autoriser que l'enseigne sur poteau soit située sur un terrain autre que sur le terrain accueillant l'usage principal, sur un immeuble situé au 1898 à 2000, boulevard Talbot à Chicoutimi (demande # 74882);

600, rue Audet, Chicoutimi – DM-3987 (ID-12466) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'ajout d'une enseigne au mur à moins de 2,5 mètres de hauteur par rapport au niveau du sol, sur un immeuble situé au 600, rue Audet à Chicoutimi (demande # 74947);

1275, rue Bersimis, Chicoutimi – DM-3988 (ID-12474) demande une dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement du bâtiment principal avec une hauteur de 14,5 mètres au lieu de 9,5 mètres maximum et autoriser 58 cases de stationnement au lieu de minimum 83 cases, sur un immeuble situé au 1275, rue Bersimis à Chicoutimi (demande # 74130) ;

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir des commentaires écrits au Service des affaires juridiques et du greffe, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi QC G7H 5B8, au plus tard le jour précédant la séance du conseil d'arrondissement.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 22 décembre 2017.

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

AVIS DE DÉCÈS

BLACKBURN (Mme Laurentia Painchaud)



Le 19 décembre 2017, est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Centre d'hébergement Jacques-Cartier (Beauanoir), à l'âge de 94 ans et 8 mois, Mme Laurentia Painchaud, épouse de feu M. Maurice Blackburn, demeurant à Chicoutimi. Elle était la fille de feu Mme Oliva Doucet et de feu M. Wellie Painchaud. La famille accueillera les parents et ami(e)s le vendredi 29 décembre 2017 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h, le samedi 30 décembre 2017 de 9 h à 11 h à

**L'Alliance funéraire du Royaume
Complexe funéraire Chicoutimi
520, boul. Saguenay Est, Chicoutimi, G7H 1L2**

Une célébration de la Parole aura lieu le samedi 30 décembre 2017 à 11 h à la chapelle de la 5e Saison, Complexe funéraire Chicoutimi. Elle sera incinérée au crématorium de l'Alliance funéraire du Royaume et les cendres seront inhumées au cimetière Sacré-Coeur.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Louis-Marie Blackburn (Louise Boucher), Serge (Évelyne Décoste), Mona (Alain Boudreault) et Dany (Françoise Bouteille). Elle est allée rejoindre sa fille Louise et son époux Maurice. Elle était la grand-mère de: feu Pierre et Cynthia Blackburn, Julie et Jean-Luc Boudreault, Jessika, Mathieu et Félix Blackburn, Nancy et Dave Maziade. Elle était l'arrière-grand-mère de: Samuel et Marianne, Noémie et Camille, Louis et Mathis, Émile et Anna-Eve.

Elle était la soeur de: feu Laurette Painchaud (feu Omer Gobeil), feu Flore (feu Jean-Louis Blackburn) et feu Jean-Marie (feu Marguerite).

Elle laisse également dans le deuil les membres de la famille de M. Maurice Blackburn ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et ami(e)s.

La famille tient à remercier tout le personnel du Beauanoir pour les bons soins prodigués à leur maman.

Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, une personne bénévole de la Maison Notre-Dame du Saguenay sera présente au salon afin de les recueillir.



Pour information: bureau: (418) 545-ANGE (2643), pour vos messages de sympathie: télécopieur: (418) 543-5202, courriel: ange@afdr.coop - Site internet: www.afdr.coop
Direction funéraire: Alliance funéraire du Royaume (Regroupement de la Coopérative Funéraire de Chicoutimi et la Corporation des cimetières catholiques de Chicoutimi).

AVIS DE DÉCÈS

GIROUX (Mme Colette Perron)



Le 21 décembre 2017, est décédée à l'Hôpital de Jonquière, à l'âge de 77 ans et 1 mois, Mme Colette Perron (Giroux), épouse de M. Marc Giroux, demeurant rue de la Savoie, Jonquière.

La famille accueillera parents et amis à la

**Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique
Jonquière**

le vendredi 22 décembre 2017 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le samedi 23 décembre 2017 à compter de 8 h. Les funérailles auront lieu le samedi 23 décembre 2017 à 10 h à la Résidence funéraire du Saguenay.

Après les funérailles, nous procéderons à la crémation de Mme Colette Perron et les cendres seront déposées au columbarium St-Dominique.

Elle était la fille de feu Mme Claire Girard et de feu M. Lionel Perron.

Outre son époux, M. Marc Giroux, elle laisse dans le deuil ses fils: Benoît Giroux, Michel (Valérie Levasseur), Sylvain (Mélanie Thériault); ses petits-enfants: Claire, Clément, Nicolas, Émilie; son frère et sa soeur: Louise Perron (Léopold Néron), Robert (Diane Boulanger). Elle était aussi la soeur de feu Claude Perron. Elle laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons en faveur du Fonds de dotation Santé Jonquière.

Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.



Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec). Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

BOUDREAU (M. Guy)



Le 19 décembre 2017, est décédé à Alma, à l'âge de 81 ans et 2 mois, M. Guy Boudreau, fils de feu M. Ferdinand Boudreau et de feu dame Gabrielle Harvey, époux de feu dame Aline Potvin, demeurant à Alma. La famille recevra les condoléances le vendredi 22 décembre 2017 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le samedi 23 décembre 2017 à compter de 9 h à 11 h

**Résidence Funéraire Lac St-Jean
611, chemin du Pont Taché Nord
Alma**

Les funérailles auront lieu le samedi 23 décembre 2017 à 10 h 30 à l'église St-Joseph d'Alma. M. Boudreau sera confié au crématorium et ses cendres seront déposées au cimetière d'Alma (secteur St-Joseph).

Il laisse dans le deuil ses enfants: Pascal Boudreau et Dominic (Karine Bouchard); ses petits-enfants: Dahlia, Étienne, Rose et Alicia; ses arrière-petits-enfants: Mason et Mylan.

Il était le frère de: Jean-Paul Boudreau (feu Lucienne Girard), feu Fabiola, feu Lorenne (feu Wilfred Mazerole), feu Rose-Ange (feu Guy Tremblay), Hélène (feu Gérald Côté), Denise (feu Marc Gravel), Ghislain (Jacqueline Simard), Carmelle (Gérard Poulin), Deurkise (Robert Forest), Diane et Chantal (Alicia Fortin).

Il était le beau-frère de: Yvon Potvin (feu Madeline Girard), Suzanne (Jacques Tremblay), Lucie (Léon Duchesne), Maurice, Cécile, Jacynthe (Michel Savard), feu François, Madeline (Jean-Pierre Côté) et Robert. Il laisse également dans le deuil ses nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Ceux et celles qui le désirent peuvent faire un don à la Fondation des maladies du coeur du Québec, 152, rue Racine Est, C.P. 8251, Chicoutimi, G7H 5B7. Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons.

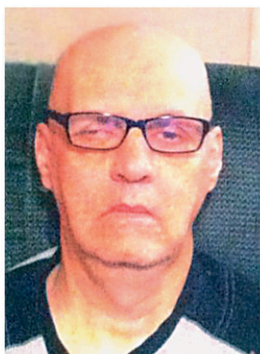
Pour rendre hommage à M. Guy Boudreau, visitez le site www.residencefunerairielacstjean.com



Direction funéraire: Résidence funéraire Lac Saint-Jean.
Pour informations: (418) 668-8409, télécopieur: (418) 668-9200
Courriel: refulsj@cgocable.ca

AVIS DE DÉCÈS

GIRARD (M. Jacques)



Le 15 décembre 2017, est décédé au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de Chicoutimi, à l'âge de 63 ans et 9 mois, M. Jacques Girard, demeurant à Chicoutimi. Il était le fils de feu Mme Pâquerette Simard et de feu M. Fernand Girard.

Selon les volontés de M. Girard il n'y aura pas d'exposition. Une célébration de la Parole aura lieu le samedi 23 décembre 2017 à 14 h à la chapelle de la 5e Saison, Complexe funéraire Chicoutimi. Il a été incinéré au crématorium de l'Alliance funéraire du Royaume et les cendres seront déposées au columbarium du Complexe funéraire Chicoutimi.

Il laisse dans le deuil son fils Nicholas Girard. Il était le frère de: Michel (Ginette Godin), feu André, Linda (Luc Duguay) et feu Manon (Éric Girard). Il laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et ami(e)s.

La famille tient à remercier tout le personnel du Manoir Champlain pour les bons soins prodigués à M. Girard.

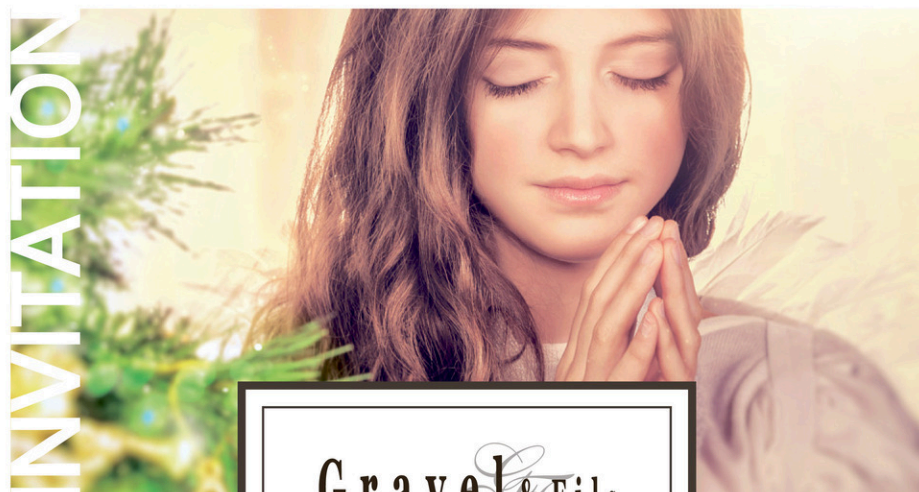


Pour information: bureau: (418) 545-ANGE (2643), pour vos messages de sympathie: télécopieur: (418) 543-9409, courriel: ange@afdr.coop - Site internet: www.afdr.coop
Direction funéraire: Alliance funéraire du Royaume (Regroupement de la Coopérative Funéraire de Chicoutimi et la Corporation des cimetières catholiques de Chicoutimi).



DEPUIS 4 GÉNÉRATIONS

INVITATION



Gravel & Fils
Résidences funéraires

UNE ÉQUIPE DÉVOUÉE TOUJOURS DISPONIBLE

**CÉLÉBRATION
DE NOËL**

L'équipe des Résidences funéraires Gravel & Fils vous invite cordialement à participer avec votre famille à la célébration de Noël. Chants, amour, paix et sérénité seront au rendez-vous. Au plaisir de vous rencontrer.

22 déc. 15 h Chapelle Gravel & Fils*
Chicoutimi . 825, rue Bégin

Dignité

EN HOMMAGE À LA VIE

*Assistez en direct à cette célébration au funeraweb.tv

Les 25 décembre et 1^{er} janvier, nos columbariums seront ouverts de 12 h à 16 h. Chicoutimi 825, rue Bégin . La Baie 873, rue de la Fabrique

304, rue Racine Est, Chicoutimi . info@graveletfils.com . graveletfils.com . 418 543.0755

AVIS DE DÉCÈS

**GUAY (Mme Lise Gagnon)**

Est décédée, entourée de l'amour des siens, au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Hôpital de Roberval, le 21 décembre 2017, à l'âge de 69 ans, Mme Lise Gagnon, épouse de feu M. Roger Guay, demeurant à Roberval. Elle était la fille de feu M. Armand Gagnon et de feu Mme Maria Gaudreault.

La famille accueillera les parents et amis au

Complexe funéraire Marc Leclerc
100, rue Paré
Roberval

le mercredi 27 décembre 2017 à compter de 8 h 30. Le service funéraire aura lieu le même jour à 10 h 30 à la chapelle du Complexe funéraire.

Par la suite, elle sera confiée au crématorium Leclerc et les cendres seront déposées au cimetière de Sainte-Hedwige à une date ultérieure.

Elle laisse ses enfants: René Guay (Audrey Simard), Guylaine Guay (Rémi Lalancette) et Éric Guay (Lisa Tremblay); ses petits-enfants: Olivier et Annabelle Guay, Tommy et Mike Lalancette, Laurence et Alex Guay.

Elle était la soeur de: feu Gilles, feu Marcel, Réal (Lucette Bonneau), Viateur, Germain (Colette Bouchard), Jacquelin (Danielle Hudon), feu Denise, Fernande (feu Jocelyn Beaulieu) et Rock; la belle-soeur de: Claudette Guay (feu Alain Gagnon), feu Réjeanne Guay (Michel Pelletier), Jacqueline Guay (Omer Doyon), Michel Guay (Céline Lavoie), Raymond Guay (Lyne Simard), Jacques Guay (Manon Joncas) et Martin Guay (Lison Milot).

Également, elle laisse ses neveux et nièces et autres parents et amis.

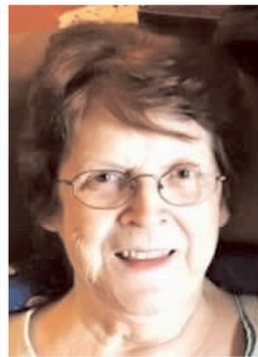
Ceux et celles qui le désirent peuvent faire un don à la Maison Le Havre du Lac-Saint-Jean, 923, rue McNicoll, Roberval (Qc) G8H 1X2, (418) 275-8121, www.jedonneenligne.org/havredulac/DIM/

Maison Marc Leclerc *titré*



Pour informations: (418) 275-3335, télécopieur: (418) 275-0188
Courriel: mml@maison-marc-leclerc.com
Site web: www.maison-marc-leclerc.com

AVIS DE DÉCÈS

**MOREAU (Mme Francine)**

Est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Centre d'hébergement Jacques-Cartier (Beaumanoir), le 20 décembre 2017, à l'âge de 85 ans et 7 mois, Mme Francine Moreau, épouse de feu M. Rodolphe Bolduc, demeurant à Chicoutimi. La famille accueillera les parents et amis à la Résidence funéraire

Gravel & Fils, Réseau Dignité
825, rue Bégin, coin des Champs-Élysées
Chicoutimi

Les heures d'accueil sont le samedi 23 décembre 2017 à compter de 9 h. Une célébration de la Parole aura lieu le samedi 23 décembre 2017 à 15 h 30 à la chapelle Gravel et Fils.

Elle était la fille de feu M. Polycarpe Moreau et de feu Mme Maria Bouchard.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Claude Bolduc (Isabelle Larouche), feu Jacques (Denise De La Durantaye), Louise (feu Louis Gaudreault), Andrée et Jean-Pierre; ses petits-enfants: Émilie (Alexandre Larouche), Isabelle-Ange (Dominic Ducharme), Jessica (Éloi Robichaud) et Roxane (Antoine Béland); ses arrière-petits-enfants: Hakim-Lucas, Mahori, Nadja, Victor-Alexandre, Billy, Raphaël et Romy; ses frères et soeurs: feu Germaine Bouchard (feu F.-X. Bouchard), feu Laurence Moreau (feu Gaston Hudon), feu Marcel (feu Géraldine Paquet), Gaétane (Gaston Tremblay), feu Claude (Judith Maltais), Raymond (feu Monique Gagné); ses beaux-frères et belles-soeurs: feu Robert Bolduc (Colette Simard), Marcel, feu Paul (Lise Tremblay), Léo (Denise Bourque), Candide (feu Réjean Fortin). Elle laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, parents et amis.

Pour ceux et celles qui le désirent, une personne bénévole de la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC sera présente au salon afin de recueillir vos dons. Pour rendre hommage à Mme Moreau et signer le livre des invités en ligne, visitez notre site: www.graveletfilschicoutimi.com

Gravel & Fils
Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

**LAPRISE (M. Carl)**

Est décédé subitement le 17 décembre 2017, à Jonquières, à l'âge de 48 ans, M. Carl Laprise, fils de Mme Diane Vaillancourt et de M. Jocelyn Laprise, demeurant à Chicoutimi. La famille accueillera les parents et amis à la Résidence funéraire

Gravel & Fils, Réseau Dignité
825, rue Bégin, coin des Champs-Élysées
Chicoutimi

Les heures d'accueil sont le vendredi 22 décembre 2017 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Samedi, le salon sera ouvert à compter de 10 h. Une célébration de la Parole aura lieu le samedi 23 décembre 2017 à 13 h à la chapelle Gravel et Fils.

Il était à l'emploi de Résolu à Kénogami.

Il laisse dans le deuil outre ses parents: Mme Diane Vaillancourt et M. Jocelyn Laprise; son fils Nikolas Ruelland Laprise; ses frères: Dave Laprise (Manon Gauthier), Dany Laprise; son parrain et sa marraine: feu M. Almas Laprise et feu Mme Cécile Fortin; ses oncles et tantes: Marjolaine Laprise (Julien Chayer), Jean-Robert (Suzanne Ruelland); Lise Vaillancourt (feu Guy Noël), Claude (feu Murielle Gagnon), feu Yvon (Diane Pilote), Marlène (Guy Gagnon), Edith (Roger Duchesne), Esther (feu Paul-Étienne Lavoie), Johanne (Claude Desroches), Sylvie, Dany.

Il laisse également dans le deuil ses cousins et cousines ainsi que de nombreux amis.

Pour ceux et celles qui le désirent, une personne bénévole de la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC sera présente au salon afin de recueillir vos dons. Pour rendre hommage à M. Laprise et signer le livre des invités en ligne, visitez notre site: www.graveletfilschicoutimi.com

Gravel & Fils
Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

**POTVIN (Mme Marie-Thérèse Brassard)**

Le 20 décembre 2017, est décédée entourée de l'amour des siens, au Havre du Lac-St-Jean, à l'âge de 78 ans et 4 mois, Mme Marie-Thérèse Brassard, épouse de feu M. Joël Potvin, demeurant à St-André.

Les membres de la famille recevront les parents et amis à

la salle communautaire
10, rue du Collège, St-André
sous la direction de la Maison funéraire Hébert & Desbiens

le samedi 23 décembre 2017 de 10 h à 14 h. Les funérailles de Mme Marie-Thérèse Brassard seront célébrées le samedi 23 décembre 2017 à 14 h à l'église de St-André.

Après les funérailles, Mme Marie-Thérèse sera confiée au crématorium Hébert & Fils de Roberval et les cendres seront inhumées ultérieurement au cimetière paroissial.

Elle était la fille de feu M. John Brassard et de feu Mme Alma Duchesne.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Richard (Louise Grand Maison), Carol (Cécile Boudreault), Gisèle (Benoit Bélanger), Annick (feu Steeve Potvin), feu Jérôme et feu Donald; ses petits-enfants: Keven, Steeven (Mélissa), Alexandre, Joël (Annie-Claude), Kim (Yannick) et Pascal; son arrière-petit-fils Thomas; ses frères: Yvan et Louis-Marie ainsi que les autres qui l'ont précédée; ses beaux-frères et belles-soeurs de la famille Potvin; ses neveux et nièces ainsi que plusieurs autres parents et ami(e)s.

La famille tient à remercier tout le personnel du Havre pour les bons soins prodigués.

Vos marques de sympathie peuvent se traduire par un don au Havre du Lac-St-Jean.

MAISON FUNÉRAIRE Hébert & Desbiens

Pour informations: Téléphone bureau: (418) 349-2894, sans frais: 1-888-349-2894, télécopieur: (418) 349-2895, courriel: hebertetdesbiens@bellnet.ca et site internet: hebertetdesbiens.com
Direction funéraire: Maison funéraire Hébert & Desbiens de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et St-André. (Entreprise membre de la Corporation des thanatologues du Québec).



Une enseignante de Sherbrooke arrêtée pour crimes sexuels

SIMON ROBERGE

simon.roberge@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Andréanne Robert, une enseignante à l'école secondaire du Triolet de Sherbrooke, a été arrêtée pour des gestes à caractère sexuel sur deux adolescents. Des membres de la Division des enquêtes criminelles du Service de police de Sherbrooke (SPS) ont procédé à l'arrestation de la Sherbrookoise de 44 ans mercredi matin.

La suspecte doit faire face à deux chefs d'accusation pour l'instant, soit leurre informatique visant à favoriser des contacts sexuels et exploitation sexuelle de mineurs de plus de 16 ans, mais moins de 18 ans. La peine maximale d'emprisonnement pour ces chefs est de 14 ans et la peine minimale est d'une année.

Un communiqué du SPS faisait également état plus tôt mercredi de chefs d'accusation de contacts sexuels, de pornographie écrite et de pornographie juvénile sur deux victimes d'âge mineur.

Selon le ministère fédéral de la Justice, il y a exploitation sexuelle lorsqu'un adulte abuse d'un enfant ou d'un adolescent plus jeune à des fins sexuelles, y compris la participation à la prostitution, la pornographie et la production de matériel pornographique.

« L'enquête est encore en cours, mentionne M^e Marilyn Ducharme, procureur aux poursuites criminelles et pénales dans ce dossier. Je dois évaluer l'ensemble de la preuve qui m'a

été soumise récemment. Ce sont les deux chefs pour le moment. Est-ce qu'il va en avoir d'autres? Le temps nous le dira. »

Le SPS a été mis au fait de ce dossier il y a quelques jours, explique Martin Carrier, porte-parole du corps policier, qui ne souhaite pas dévoiler d'autres éléments spécifiques à l'enquête. Il ne peut dire pour le moment comment on en est venu à cibler ainsi l'enseignante à l'emploi de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS) pour ne pas nuire à l'enquête.

« Les enquêteurs du SPS travaillent en collaboration étroite avec les procureurs aux poursuites criminelles et pénales dans ce dossier, et d'autres accusations

pourraient être éventuellement déposées », précise M. Carrier.

« Il se pourrait qu'il y ait d'autres victimes, dit-il. Des victimes silencieuses jusqu'à maintenant. Nous les invitons à communiquer avec nous. »

La femme a été arrêtée chez elle tôt jeudi matin, après une courte enquête.

« Nos collègues de la Direction de la protection de la jeunesse participent au dossier également. Nous avons travaillé aussi avec les gens de la CSRS. »

Le SPS demande aux citoyens qui auraient de l'information de contacter ses services au 819 821-5555.

Andréanne Robert reviendra en cour le 6 février 2018.



Andréanne Robert a été accusée de leurre informatique et d'exploitation sexuelle jeudi au palais de justice de Sherbrooke. Elle fuyait les caméras à son arrivée. — PHOTO SPECTRE MÉDIA, JESSICA GARNEAU

Immédiatement relevée de ses fonctions

SHERBROOKE — L'enseignante du Triolet arrêtée jeudi a été immédiatement relevée de ses fonctions sans solde, a annoncé la CSRS en après-midi.

Consciente que la situation peut soulever des inquiétudes chez les élèves, leurs parents ainsi que les membres du personnel, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS) a mis en œuvre son plan d'urgence pour offrir du soutien et garder un environnement de vie et de travail sain

et sécuritaire, déclare le directeur général de la CSRS, Christian Provencher.

« Nous sommes surpris d'apprendre une telle nouvelle », lance M. Provencher, qui en était à sa deuxième journée à ce poste. « C'est troublant même. »

« Par la suite, il faut s'occuper de notre monde. Une communication a été envoyée aux parents de toute l'école. »

Avec ses partenaires d'une entente multisectorielle, la CSRS invite d'ailleurs les personnes avec

des informations pertinentes ou des préoccupations à communiquer avec les ressources suivantes comme le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) au 819 820-2822.

« Les ressources sont en place pour ceux qui en auraient besoin, comme les élèves, les parents et les membres du personnel », ajoute M. Provencher.

« L'école est ouverte vendredi, juste avant le long congé des Fêtes. Nous aurons de belles activités pour tout le monde afin

DES CONDITIONS SÉVÈRES

Andréanne Robert a été remise en liberté, mais devra respecter plusieurs conditions.

Elle se voit interdire d'être en présence de mineurs sans être accompagnée d'un adulte responsable. Il lui est interdit de posséder une arme, un téléphone cellulaire avec accès à Internet. Elle ne peut pas fréquenter d'endroit public où des jeunes de 16 et moins pourraient se baigner. Elle doit rester à au moins deux kilomètres des résidences des victimes. Il lui est également interdit de maintenir un emploi ou de faire du bénévolat où elle serait dans une position d'autorité. Elle ne peut pas accéder à Internet ou résider à un endroit possédant un signal sans-fil.

Mme Robert a également l'interdiction de quitter la province. Elle pourra toutefois se rendre à Cuba du 31 décembre au 10 janvier à l'occasion d'un voyage qui était déjà prévu. Elle devra remettre son passeport par la suite.

« C'est une personne sans antécédent et cautionnable. On pouvait lui donner ces conditions de remises en liberté », résume M^e Ducharme. **AVEC CLAUDE PLANTE**

Plusieurs cas semblables en Estrie

CLAUDE PLANTE

clau.de.plante@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — L'arrestation d'une enseignante de l'école secondaire du Triolet jeudi matin pour des gestes à caractère sexuel sur des adolescents n'est pas sans rappeler d'autres cas de même nature survenus en Estrie au cours des dernières années.

En 2015, une femme de 24 ans a été accusée d'avoir eu des contacts sexuels consentants avec une ancienne élève alors qu'elle se trouvait en position d'autorité. Neuf accusations allant de l'incitation à des contacts sexuels, aux contacts sexuels et à la possession de pornographie juvénile avaient été déposées contre elle. Les accusations déposées contre la femme qu'on ne pouvait nommer pour protéger la victime étaient basées sur l'âge du consentement ainsi que la situation d'autorité entre l'enseignante et son élève.

En 2016, un ex-psychologue ainsi qu'un ancien enseignant des écoles sherbrookoises ont marqué l'actualité judiciaire en étant condamnés à des peines de détention pour des gestes à caractère sexuel et de leurre informatique d'enfant.

Le règlement du dossier de l'ancien enseignant de la CSRS Simon Fortier restera gravé dans la mémoire judiciaire. L'ancien enseignant en éducation physique dans deux écoles primaires de Sherbrooke a été condamné à 11 ans de prison le 31 octobre 2016, presque deux ans après son arrestation dans cette affaire.

Un total de 64 victimes ont été identifiées et 44 autres victimes ont été découvertes dans l'ordinateur de Simon Fortier. Il a reconnu une multitude d'accusations de leurre informatique d'enfants, d'incitation à des contacts sexuels, d'extorsion, de production, distribution et possession de pornographie juvénile.

L'ex-psychologue scolaire de la CSRS Robert Pelletier a pris le chemin de la prison en septembre de cette même année pour 90 jours. Il a été reconnu coupable de leurre informatique d'un adolescent de 14 ans.

En juillet 2015 un juge de la Cour du Québec avait condamné l'ancien enseignant de l'école Monique-Proulx de Warwick, Joël Poliquin, à une peine d'emprisonnement de dix mois à être purgée dans la collectivité pour avoir eu des relations sexuelles avec une mineure alors qu'il se trouvait en position d'autorité.

de bien nous préparer pour les vacances.»

Christian Provencher en profite pour lancer un message aux parents des élèves. « Durant ce congé, je les invite à discuter avec leurs enfants de ce qui vient de se passer », déclare-t-il.

« Aussi de parler de leurs communications électroniques comme celles sur Facebook. Dans les écoles, nous avons tenu des activités de sensibilisation et nous allons en tenir d'autres. »

CLAUDE PLANTE

COUPE DU MONDE

Mikael Kingsbury encore champion

Presse canadienne

Le bosseur canadien Mikael Kingsbury a mérité sa neuvième victoire consécutive en Coupe du monde de ski acrobatique lors d'une épreuve présentée jeudi à la station de ski de Thaiwoo, en Chine.

L'athlète de Deux-Montagnes, l'un des meilleurs espoirs de médailles en vue des Jeux olympiques de Pyeongchang, a récolté 83,61 points et récolté une 44^e médaille en carrière en Coupe du monde.

Il a devancé l'Australien Matt Graham (82,75) et l'Américain Troy Murphy (80,57).

Kingsbury avait amorcé la saison de la Coupe du monde avec un triomphe à Ruka, en Finlande, il y a deux semaines.

Philippe Marquis, de Québec,

s'est classé huitième avec un score de 77,03 tandis que Marc-Antoine Gagnon, de Terrebonne, terminait en 10^e place.

Kerrian Chunland (14^e), de Sainte-Foy, Laurent Dumais (34^e), de Québec, Simon Lemieux (39^e), de Repentigny, et Gabriel Dufresne (41^e), également de Repentigny, ont également participé à l'épreuve.

Kingsbury n'avait pas eu un voyage de tout repos jusqu'en Chine, alors que ses skis et ses bagages ne sont pas arrivés à l'aéroport en même temps que lui. Ce n'est que la veille des premières descentes d'entraînement qu'il a pu les récupérer.

«J'ai réussi ma meilleure descente lors de la super-finale, a déclaré l'athlète de 25 ans. La journée a bien commencé. J'ai connu une excellente performance en qualifications, ce qui m'a donné l'avance. J'ai commis de petites erreurs en finale,

mais ça m'a quand même placé en quatrième position pour la super-finale. Et c'est là que j'ai réalisé ma meilleure descente.»

Du côté féminin, Andi Naude, de la Colombie-Britannique, a accédé à la troisième marche du podium grâce à un score de 77,64.

«Je suis vraiment très heureuse de ma journée, a-t-elle fait savoir. Mon objectif était de participer aux trois rondes, des qualifications jusqu'à la super-finale, respecter le plan de match et faire de mon mieux lors de chacune de mes descentes.»

La Montréalaise Justine Dufour-Lapointe a terminé quatrième tandis que ses soeurs Chloé et Maxime ont terminé 15^e et 27^e respectivement. Alex-Anne Gagnon, de Terrebonne, a dû se contenter du 30^e rang.

La compétition se poursuit vendredi.



— ARCHIVES LA PRESSE, BERNARD BRAULT

CONTRAIREMENT À VANCOUVER ET SOTCHI

Il fera froid pour les Jeux à Pyeongchang

Associated Press

PYEONGCHANG - Le froid est de retour aux Jeux d'hiver.

Après deux éditions des Jeux olympiques disputées par temps plutôt doux - certains se demandant même si c'était l'hiver -, les athlètes et les spectateurs auront littéralement des frissons pendant les Jeux olympiques de Pyeongchang.

À quel point il y fait froid?

Si froid que des larmes vous montent aux yeux. Si froid que l'encre des stylos s'épaissit et que prendre des notes devient impossible. Si froid que les Sud-Coréens se rappellent de leurs

séjours obligatoires au front pendant leur service militaire. Si froid que six personnes ont été traitées pour hypothermie le mois dernier lors d'un concert tenu au Stade olympique.

«Nous souhaitons tous que ce soit mieux en février, mais si la température est la même que présentement, c'est trop froid pour les étrangers, affirme Jong-Sik Choi, un sourire narquois au visage et vêtu simplement d'un t-shirt, tandis qu'un reporter étranger enlève couche après couche de vêtements avant de mener une entrevue dans son restaurant de Pyeongchang.

Le climat de Vancouver et de Sotchi, où les sauteurs à ski atterri-ssaient dans des flaques d'eau,

était trop chaud pour certains, comme pourrait l'être celui de Pékin, en 2022. Mais la météo à Pyeongchang surprendra probablement les spectateurs, en plus de déconcerter organisateurs et athlètes tant le froid sera saisissant.

Pyeongchang se trouve près d'un kilomètre au-dessus du niveau de la mer, dans le nord-est de la Corée du Sud, pas très loin de la frontière avec la Corée du Nord. C'est l'un des endroits les plus froids du pays et la région est réputée pour son puissant vent mordant, qui prend vie en Sibérie et dans les plaines de la Mandchourie, avant de franchir les pics de granite de la Corée du Nord.

«Peu d'étrangers comprennent à quel point il peut faire froid ici,

raconte Sun-Woo Nam, un poissonnier de Pyeongchang. C'est un genre de froid totalement différent.»

La météo sera en vedette et peut-être même une importante nuisance dans le Stade olympique de Hoenggye. L'enceinte éphémère de 35 000 places à aire ouverte a été très critiquée. Construite aux coûts de 107 millions \$ US, elle ne sera utilisée que quatre fois, soit lors des cérémonies d'ouverture et de fermeture des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques, avant d'être démolie.

Le vent y est brutal et il n'y a pas moyen de s'en protéger. Quand il s'y engouffre, le son qu'il produit ressemble à celui d'un bombardier

plongeant du ciel dans les vieux films de guerre.

Malgré ce froid, les organisateurs ont fait bien peu pour protéger les spectateurs. Les visiteurs seront exposés aux éléments pendant près de cinq heures pendant les cérémonies. Il n'y a pas d'unité de chauffage pour les sièges ou les coursives, et il est trop tard pour ajouter un toit et trop onéreux pour un système de chauffage central.

Les organisateurs prévoient donner à chaque spectateur des cérémonies olympiques et paralympiques un imperméable, une petite couverture, un coussin chauffant, ainsi que des timbres chauffants pour les mains et les pieds.

LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

SECTION ATLANTIQUE													
	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Tampa Bay	34	25	7	1	1	23	130	87	52	14-2-1-0	11-5-0-1	8-2-0-0	G-1
Toronto	36	21	14	0	1	19	119	102	43	11-5-0-0	10-9-0-1	5-5-0-0	P-1
Boston	33	18	10	4	1	16	98	88	41	11-5-3-0	7-5-1-1	7-2-1-0	G-3

SECTION MÉTROPOLITAINE													
	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
New Jersey	34	20	9	3	2	17	109	102	45	10-5-1-1	10-4-2-1	6-3-1-0	G-3
Washington	35	22	12	1	0	20	112	101	45	14-5-0-0	8-7-1-0	8-2-0-0	G-4
Columbus	36	21	13	0	2	18	103	98	44	13-6-0-0	8-7-0-2	4-5-0-1	P-1

QUATRIÈME AS													
	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
N.Y. Rangers	35	19	12	1	3	18	115	101	42	14-5-1-2	5-7-0-1	6-2-0-2	P-1
N.Y. Islanders	35	18	13	3	1	16	125	125	40	10-3-2-1	8-10-1-0	3-5-2-0	P-2
Pittsburgh	36	18	15	2	1	17	104	114	39	11-5-1-0	7-10-1-1	5-5-0-0	G-1
Philadelphie	34	15	12	5	2	15	96	97	37	8-7-3-1	7-5-2-1	7-3-0-0	G-1
Caroline	34	15	12	4	3	12	95	107	37	7-4-2-1	8-8-2-2	5-3-2-0	G-1
Montréal	34	15	15	3	1	14	94	108	34	9-7-3-0	6-8-0-1	6-3-1-0	G-1
Detroit	34	13	14	6	1	11	95	110	33	6-6-5-1	7-8-1-0	3-5-2-0	P-1
Floride	34	13	16	3	2	11	98	117	31	6-6-1-2	7-10-2-0	3-4-2-1	G-1
Ottawa	33	11	14	3	5	10	92	113	30	6-6-2-3	5-8-1-2	3-5-1-1	P-2
Buffalo	34	8	19	6	1	8	72	114	23	4-10-1-1	4-9-5-0	2-5-3-0	P-3

ASSOCIATION DE L'OUEST

SECTION CENTRALE													
	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Nashville	34	21	9	1	3	18	113	95	46	11-4-0-2	10-5-1-1	6-3-0-1	P-2
St. Louis	36	22	12	2	0	20	108	90	46	12-7-0-0	10-5-2-0	5-4-1-0	P-2
Winnipeg	36	20	10	5	1	19	119	100	46	12-3-1-0	8-7-4-1	4-4-1-1	P-1

SECTION PACIFIQUE													
	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Vegas	33	22	9	0	2	20	116	100	46	14-2-0-1	8-7-0-1	7-2-0-1	G-3
Los Angeles	35	21	10	4	0	19	107	82	46	10-5-2-0	11-5-2-0	7-2-1-0	G-1
Calgary	35	18	14	1	2	16	99	103	39	9-10-0-0	9-4-1-2	4-4-0-2	G-2

QUATRIÈME AS													
	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Chicago	33	17	11	4	1	17	102	86	39	10-5-2-0	7-6-2-1	5-3-1-1	G-5
Minnesota	34	18	13	2	1	16	100	99	39	10-4-2-0	8-9-0-1	7-3-0-0	G-1
Dallas	35	18	14	2	1	16	102	103	39	10-4-1-0	8-10-1-1	4-4-2-0	P-3
San Jose	32	17	11	3	1	16	88	80	38	9-6-1-1	8-5-2-0	5-3-2-0	P-2
Anaheim	36	15	13	4	4	13	97	108	38	8-7-3-0	7-6-1-4	4-2-2-2	G-1
Colorado	33	16	15	1	1	15	105	109	34	10-6-1-0	6-9-0-1	4-6-0-0	G-1
Vancouver	35	15	16	2	2	15	93	113	34	6-9-2-1	9-7-0-1	4-6-0-0	P-2
Edmonton	34	15	17	1	1	15	101	110	32	6-10-0-0	9-7-1-1	6-4-0-0	G-2
Arizona	36	7	24	4	1	6	80	125	19	3-11-1-0	4-13-3-1	1-7-2-0	P-7

LNH

Mercredi 20 décembre
 Toronto 2 Columbus 4
 Detroit 3 Philadelphie 4
 St. Louis 1 Calgary 2

Jeudi 21 décembre
 Winnipeg 1 Boston 2 (F)
 Anaheim 5 N.Y. Islanders 4 (P)
 Columbus 2 Pittsburgh 3 (F)
 N.Y. Rangers 3 New Jersey 4 (F)
 Ottawa 3 Tampa Bay 4 (F)
 Caroline 4 Nashville 1
 Chicago à Dallas, 20h30.
 St. Louis à Edmonton, 21h.
 Colorado à Los Angeles, 22h30.
 Vancouver à San Jose, 22h30.

Vendredi 22 décembre
 Philadelphie à Buffalo, 19h.
 Minnesota en Floride, 19h30.
 Washington en Arizona, 21h.
 Montréal à Calgary, 21h.

Samedi 23 décembre
 Winnipeg à N.Y. Islanders, 13h.
 Detroit à Boston, 13h.
 Anaheim à Pittsburgh, 19h.
 Montréal à Edmonton, 19h.
 Minnesota à Tampa Bay, 19h.
 Chicago au New Jersey, 19h.
 Toronto à N.Y. Rangers, 19h.
 Buffalo en Caroline, 19h.

Ottawa en Floride, 19h.
 Philadelphie à Columbus, 19h.
 Washington Vegas, 20h.
 Colorado en Arizona, 20h.
 Nashville à Dallas, 20h.
 St. Louis à Vancouver, 22h.
 Los Angeles à San Jose, 22h.

Los Angeles à San Jose, 22h.

Los Angeles à San Jose, 22h.

Los Angeles à San Jose, 22h.

Los Angeles à San Jose, 22h.

Los Angeles à San Jose, 22h.

Los Angeles à San Jose, 22h.

Los Angeles à San Jose, 22h.

Los Angeles à San Jose, 22h.

Los Angeles à San Jose, 22h.

Los Angeles à San Jose, 22h.

Los Angeles à San Jose, 22h.

Los Angeles à San Jose, 22h.

Los Angeles à San Jose, 22h.

Los Angeles à San Jose, 22h.

HOCKEY

LHJMQ

SECTION EST												
	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts				
Rimouski	34	22	8	4	0	102	80	48				
Québec	35	20	11	2	2	119	109	44				
Victoriaville	34	15	14	3	2	108	116	35				
B.-Comeau	34	15	16	2	1	98	115	33				
Chicoutimi	34	14	17	3	0	110	109	31				
Shawinigan	35	10	24	1	0	98	151	21				

SECTION OUEST												
	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts				
B.-Boisbriand	32	23	7	2	0	132	95	48				
R.-Noranda	34	20	8	4	2	116	95	46				
Drummondville	35	22	11	1	1	133	112	46				
Gatineau	33	20	10	2	1	111	86	44				
Sherbrooke	35	15	13	5	2	112	125	37				
Val-d'Or	34	14	17	1	2	100	120	31				

SECTION MARITIMES												
	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts				
Halifax	35	21	9	4	1	131	104	47				
A.-Bathurst	35	19	9	5	2	123	100	45				
Charlottetown	33	20	11	2	0	103	96	42				
Cap-Breton	34	15	16	2	1	121	142	33				
Moncton	35	14	16	3	2	112	134	33				
St-Jean	35	10	19	4	2	95	133	26				

Samedi 16 décembre
 Victoriaville 3 Drummondville 5
 Sherbrooke 2 B.-Boisbriand 5
 A.-Bathurst 3 Moncton 2 (F)
 Rimouski 3 B.-Comeau 2 (P)
 Chicoutimi 3 Shawinigan 7
 Cap-Breton 2 Halifax 4
 Charlottetown 3 Saint-Jean 4 (P)
 Val-d'Or 2 R.-Noranda 4

Dimanche 17 décembre
 Gatineau 4 Ottawa (OHL) 1
 Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

Reprise des activités le 28 déc.

LAH

ASSOCIATION DE L'EST

SECTION ATLANTIQUE												
	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts				
Charlotte	31	20	10	0	1	121	91	41				
Lehigh Valley	31	18	9	2	2	114	105	40				
Providence	27	18	7	2	0	84	66	38				
Scranton	26	15	8	2	1	92	82	33				
Hartford	30	12	12	3	3	87	105	30				
Bridgeport	27	13	11	2	1	84	80	29				
Hershey	31	13	15	0	3	82	108	29				
Springfield	31	12	18	1	0	87	101	25				

SECTION NORD												
	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts				
Toronto	29	21	8	0	0	90	61	42				
Rochester	29	17	6	3	3	96	82	40				
Syracuse	28	14	11	1	2	91	85	31				
Utica	28	12	11	4	1	78	86	29				
Laval	30	11	13	4	2	93	109	28				
Belleville	29	11	15	0	3	78	109	25				
Binghamton												

CHANGEMENT DE SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU PALAIS DES SPORTS

Le fréon sera chose du passé

JOHANNE SAINT-PIERRE

jstpierre@lequotidien.com

Le Palais des sports fera l'objet d'autres travaux de réfection de l'ordre de 3,5 millions \$ une fois la présente saison de hockey terminée, lesquels consisteront notamment au changement complet du système de réfrigération tel que prévu au plan triennal d'investissement.

Mercredi, le conseil municipal a en effet entériné le règlement d'emprunt de 350 000 \$ pour couvrir les honoraires professionnels liés principalement à la prépara-

La mise aux normes et à niveau touchera également la mécanique du bâtiment, l'électricité, l'architecture et l'efficacité du Palais des sports.

tion des plans et devis du projet jusqu'à sa mise en service. L'amphithéâtre jonquiérois sera le dernier du territoire de Saguenay à changer le système de réfrigération au fréon jugé polluant pour celui à l'ammoniac.

Président de la Commission des sports et du plein air à Saguenay, Michel Thiffault a indiqué



À Jonquière, l'aréna de Kénogami ainsi que le Foyer des loisirs ont tous vu leur système être changé dans le cadre de ce même programme. — ARCHIVES LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

que le gouvernement provincial contribue au projet à hauteur de 700 000 \$, tel que prévu

dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement/modification des systèmes de

réfrigération des arénas et club de curling fonctionnant aux gaz fréon « visant la réduction

et l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone d'ici 2020 ». Depuis bientôt dix ans, cette mesure devrait avoir permis à tous les arénas et clubs de curling du Québec d'avoir abandonné le système de réfrigération au fréon. L'octroi de ce montant pour le Palais des sports avait d'ailleurs été fait en mars dernier, en même temps que l'annonce de réfection du centre sportif Benoit-Levesque de Roberval au coût de 10,9 millions \$.

« Il change le système de réfrigération au complet, mais ils ne toucheront pas au béton, précise le conseiller municipal. C'était le dernier de tous les arénas du territoire qui restait à être changé. Il fallait le mettre aux normes. »

La mise aux normes et à niveau touchera également la mécanique du bâtiment, l'électricité, l'architecture et l'efficacité du Palais des sports.

À Jonquière, l'aréna de Kénogami ainsi que le Foyer des loisirs ont tous vu leur système changé dans le cadre de ce même programme. À Saguenay, seuls le Centre Georges-Vézina et l'aréna de l'UQAC possédaient déjà le système à l'ammoniac.

LA LNAH SE PENCHE SUR LE DOSSIER DE RICHARD MARTEL

Jusqu'au 22 janvier pour décider

JOHANNE SAINT-PIERRE

jstpierre@lequotidien.com

Le commissaire de la Ligue nord-américaine de hockey (LNAH), Richard Martel, pourra continuer son travail au moins jusqu'au 22 janvier. D'ici là, il sera sans doute fixé quant aux dates éventuelles des élections partielles fédérales.

C'est du moins ce qui ressort de la conférence téléphonique tenue jeudi avec les propriétaires et gouverneurs des six équipes du circuit.

Joint jeudi soir, le copropriétaire des Marquis de Jonquière, Marc Boivin, a relaté que Richard Martel avait admis avoir commis une erreur en ne les informant pas de

ses intentions de briguer les suffrages dans la circonscription de Chicoutimi-Le Fjord avant que la nouvelle soit divulguée dans les médias.

« On ne veut pas l'empêcher de se lancer non plus, mais il n'a quand même pas décidé (de se lancer en politique) en se levant un matin », a rappelé Marc Boivin, qui avait vertement dénoncé le fait d'avoir appris par les médias que Martel faisait le saut en politique sous la bannière du Parti conservateur du Canada.

« On (propriétaires) s'est donné un délai jusqu'au 22 janvier (avant de décider de la suite des choses). Richard a dit qu'il ne voulait pas que ça se sache, mais l'un de nous lui a rappelé qu'il nous avait déjà

parlé de certaines choses par le passé et ça n'a pas sorti. Il va donc continuer son travail pour aller chercher de nouvelles franchises », a-t-il résumé.

DATES DE LA PARTIELLE

Selon Élections Canada, la date de l'élection partielle doit être annoncée entre le vendredi 15 décembre 2017 et le samedi 2 juin 2018. De plus, l'élection partielle doit avoir lieu un lundi, au moins 36 jours après la date à laquelle elle a été annoncée. « Par conséquent, l'élection partielle dans Chicoutimi-Le Fjord pourrait avoir lieu au plus tôt le lundi 22 janvier 2018 », peut-on lire sur le communiqué émis le 5 décembre.



Richard Martel a annoncé mercredi en conférence de presse qu'il se présentera sous la bannière conservatrice dans Chicoutimi-Le Fjord. — ARCHIVES LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

À NEW YORK

Un combat pour Francy Ntetu en janvier



DAVE AINSLEY
dainsley@lequotidien.com

Très peu actif avec un seul combat en 2017, Francy Ntetu devrait démarrer l'année 2018 sur les chapeaux de roues. Plusieurs médias américains ont rapporté jeudi que le Chicoutimien sera en action le 20 janvier lors d'un gala au Barclays Center de New York.

Si tout se confirme, Francy Ntetu aura tout un défi sur les bras alors qu'il fera face à l'Américain Marcus Browne, un gaucher toujours invaincu chez les professionnels. Le combat se déroulera en sous-carte de la finale toute américaine entre Errol Spence Jr. et Lamont Peterson. Classé 8^e au monde chez les lourds légers, l'athlète originaire de Staten Island de 27 ans montre un dossier immaculé de 20 victoires en autant de combats dont 15 K.-O. Pour sa part, Ntetu possède une fiche de 17 victoires et un seul revers avec 4 K.-O. Son dernier

combat remonte déjà à juin dernier alors qu'il avait eu besoin de seulement quatre rounds pour venir à bout de Brian Holstein (12-6-1). Il avait dû patienter pratique-

ment une année complète avant de remonter dans le ring après sa seule défaite en carrière, très controversée, aux mains de David Benavidez (14-0) en juin 2016.

Alors que Ntetu semblait se diriger vers la victoire, l'officiel avait stoppé les hostilités, jugeant que son oeil était trop enflé.

Depuis, Francy Ntetu a multiplié les invitations à des boxeurs locaux pour un combat à saveur québécoise, ce qui est demeuré sans réponse pour le moment.

Si tout se confirme, Francy Ntetu aura tout un défi sur les bras alors qu'il fera face à l'Américain Marcus Browne, un gaucher toujours invaincu chez les professionnels.

Si tout se confirme, Francy Ntetu aura tout un défi sur les bras alors qu'il fera face à l'Américain Marcus Browne, un gaucher toujours invaincu chez les professionnels.



Francy Ntetu fera face à l'Américain Marcus Browne. — ARCHIVES LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

TOURNOI PEE-WEE/BANTAM DE SAINT-FÉLICIEN

La 38^e édition s'annonce relevée

JOHANNE SAINT-PIERRE
jstpierre@lequotidien.com

La 38^e édition du Tournoi provincial pee-wee/bantam Jean Dumas Multiconcessionnaire de Saint-Félicien prendra son envol le 22 janvier. Sous la présidence d'honneur de Roger Potvin, l'événement demeure l'un des plus anciens et plus importants tournois de hockey au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

M. Potvin est très heureux de s'associer à ce tournoi provincial qui se déroulera simultanément à Saint-Félicien et à Mashteuiatsh du 22 jusqu'au 28 janvier 2018. M. Potvin se rappelle avoir «vu passer des joueurs qui ont atteint la LNH comme Samuel Girard» lors des différentes éditions de ce tournoi qui permettra à plus de 500 joueurs et entraîneurs de pratiquer leur sport favori tout au long de la semaine.

En plus du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les équipes proviennent de Montréal, Québec, Lanaudière, Chaudière-Appalaches, des Laurentides, de la Mauricie et du Nord-du-Québec.



Voici l'équipe de direction du Tournoi provincial pee-wee/bantam Jean Dumas Multiconcessionnaire de Saint-Félicien: à l'avant, Jacques Vallée, Roger Potvin, Jean Rodrigue et Louise Lavertu; à l'arrière: Stéphane Tremblay, Alexandre Guertin, Claudie Lavertue, Nadia Fortin, Gina Lamothe, Caroline Bouchard et Patrick Lalande. Absents: Serge Ouellet, Marco Saint-Hilaire, Serge Lebel, Julie Mathieu et Steve Girard. — PHOTO COURTOISIE

Selon Jean Rodrigue, président du conseil d'administration, «l'édition 2018 sera particulièrement relevée, alors que 11 équipes se disputeront les honneurs dans les classes pee-wee et bantam BB», soutient-il dans un communiqué. Cette année encore, le milieu socio-économique de

la MRC Domaine-du-Roy s'est mobilisé en appui à l'événement. À ce propos, M. Rodrigue tient «à remercier chaleureusement les 103 entreprises et organismes qui ont accepté de commanditer la 38^e édition du tournoi ainsi que les nombreux bénévoles qui soutiennent cet événement».

Rappelons qu'au fil des ans, le tournoi provincial pee-wee/bantam s'est développé une solide réputation pour la qualité de son accueil et de son organisation. Il est porté depuis toujours par un groupe de bénévoles dévoués qui ont à coeur la réussite des jeunes, la promotion du sport et du dépassement de soi.

EN BREF

Baptiste Brochu

Le Baieriverain Baptiste Brochu s'est qualifié pour la dernière étape de la Coupe du monde de snowboardcross avant la pause des Fêtes. L'athlète de 23 ans a pris le 22^e rang des qualifications de Cervinia en Italie, pour réaliser le deuxième meilleur résultat des Canadiens. Il sera en piste vendredi pour les rondes éliminatoires. Le Québécois Eliot Grondin, 16 ans, a en effet été le meilleur avec une surprenante 9^e position. Le Canadien Kevin Hill a pris le 25^e rang, Chris Robanke est 58^e et Dany Bourgeois 68^e. **JOHANNE SAINT-PIERRE**



**HORAIRE
BOUTIQUE
DES SAGS**

**18-19-20-21-27-28
DÉCEMBRE
13h30 à 16h30**

Découvrez tous les produits sur notre boutique en ligne www.sagueneens.com



Shea Weber sur la liste des blessés

CALGARY - Le Canadien de Montréal a officiellement placé le nom du défenseur Shea Weber sur la liste des joueurs blessés jeudi. Alors que l'équipe se trouvait à Vancouver lundi, Weber a été retourné à Montréal parce qu'il était toujours incommodé par une blessure à un pied. Entre le 9 novembre et le 16 décembre, Weber a raté sept des 17 matchs du Canadien, dont six consécutifs du 21 au 30 novembre. En 26 rencontres cette saison, le vétéran défenseur totalise six buts et 16 points et affiche un ratio défensif de moins-8. Le Tricolore compte 22 joueurs à sa formation, incluant le défenseur Brett Lernout rappelé après la victoire du Rocket de Laval contre le Crunch de Syracuse mercredi soir. Le Canadien s'est entraîné à Calgary jeudi après-midi en prévision de son duel contre les Flames vendredi soir. Les hommes de Claude Julien compléteront leur calendrier avant la pause de Noël en affrontant les Oilers à Edmonton samedi soir. **PRESSE CANADIENNE**



En novembre dernier, Mark Jankowski (77) a célébré son premier but dans la LNH contre les Red Wings de Detroit en compagnie de nul autre que le vétéran Jaromir Jagr. — PHOTO ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

De Stanstead... à Calgary

Jankowski est une belle carte de visite pour le petit collègue québécois

GUILAUME LEFRANÇOIS
La Presse

CALGARY — En 2012, le directeur général des Flames à l'époque, Jay Feaster, créait une onde de choc dans une petite ville frontalière du Québec. « Avec le 21^e choix du repêchage de 2012, les Flames de Calgary sont fiers de repêcher, du collège Stanstead au Québec, Mark Jankowski. »

Cinq ans plus tard, Jankowski continue à faire parler de son alma mater, qui accueille un peu moins de 300 étudiants. Cet Ontarien

de 23 ans, qui devrait affronter le Canadien vendredi soir, a appris cette semaine qu'il pouvait quitter l'hôtel et se trouver un endroit permanent où habiter à Calgary. Ses 6 buts et 5 passes en 27 matchs lui ont valu ce droit.

Les Flames n'ont peut-être pas de Québécois dans leurs rangs, mais ils ont un produit intéressant du hockey d'ici en Jankowski. Il est l'unique choix au repêchage de l'histoire de la LNH à avoir été recruté au collège Stanstead, un établissement de quelque 235 élèves situé à une cinquantaine de kilomètres au sud de Sherbrooke.

En fait, les écoles secondaires canadiennes n'ont généralement pas la cote, puisqu'avant Jankowski, le plus haut choix au repêchage issu de ces écoles était Colin Greening, 204^e en 2005.

« Parfois, le meilleur chemin à suivre est le moins parcouru. Bien des joueurs des ligues juniors canadiennes ne se rendent pas à la Ligue nationale même s'ils sont repêchés au premier tour »,

souligne James Rioux, un Québécois qui est directeur des opérations hockey au collège Stanstead.

« Mes années à Stanstead ont vraiment été cruciales, croit Jankowski. J'ai fait ce choix en sachant que c'était un endroit où j'aurais la chance de jouer beaucoup. C'est ainsi que tu arrives à te développer, plutôt qu'en étant au banc ou dans les gradins. Dans le junior, c'est ce qui me serait arrivé au début.

« Les entraîneurs là-bas ont été très bons pour moi en me faisant jouer dans toutes les situations. On a joué souvent en Nouvelle-Angleterre et ça m'a permis de me faire remarquer. »

BONNE PUBLICITÉ

La LNH n'est pas revenue piger à Stanstead depuis la sélection de Jankowski. Cela dit, James Rioux croit que la publicité a été bonne pour son programme.

D'une part, il souligne que depuis 2012, cinq autres joueurs ont été répertoriés dans les classements des espoirs de la Centrale de

« Parfois, le meilleur chemin à suivre est le moins parcouru. Bien des joueurs des ligues juniors canadiennes ne se rendent pas à la Ligue nationale même s'ils sont repêchés au premier tour. »

— James Rioux, directeur des opérations hockey au Collège de Stanstead

recrutement de la LNH. D'autre part, les Spartans viennent de remporter le tournoi William Barber, compétition regroupant des écoles secondaires de la Nouvelle-Angleterre, pour la deuxième année de suite.

« Notre programme est aussi bon que tout autre programme au Canada », soutient Rioux. « En ce moment, on est au niveau des *prep schools* de la Nouvelle-Angleterre. Tout le monde connaît les joueurs repêchés en LHJMQ, mais le hockey scolaire progresse malgré tout. »

En choisissant une école secondaire, Jankowski gardait évidemment la porte ouverte pour jouer

en NCAA, ce qu'il a ensuite fait pendant quatre ans à Providence College.

Avec ce long parcours, il lui a donc fallu attendre l'âge de 23 ans avant de s'établir à temps plein dans la LNH. Mais il ne regrette aucun de ses choix. « Si tu es bon, tu vas te faire remarquer, peu importe où tu joues. Je savais qu'en optant pour Stanstead, si je jouais bien, ça allait se savoir, croit le jeune homme.

« Mon rêve a toujours été d'atteindre la LNH et passer par Stanstead était la meilleure façon d'y parvenir. La NCAA était la suite logique, mais dans ma tête, la destination finale a toujours été la LNH. »

UN HONNEUR PRESTIGIEUX POUR PIERRE-ALEXANDRE BÉDARD

Professionnel de club de l'année au Canada

DAVE AINSLEY
dainsley@lequotidien.com

Pierre-Alexandre Bédard continue de faire son petit bonhomme de chemin dans le milieu du golf. L'athlète natif de Chibougamau vient d'être nommé golfeur de l'année par l'Association professionnelle des golfeurs du Canada (PGA Canada).

Le trophée Mike Weir, nommé en l'honneur du renommé golfeur canadien, est remis annuellement au professionnel de club le plus méritant, notamment avec ses résultats pendant la saison estivale. Pierre-Alexandre Bédard a

d'abord été élu au niveau provincial, notamment avec sa victoire en octobre lors du Championnat de la PGA du Québec, grâce à un cumulatif de -12, un coup de mieux que Dave Lévesque. Les points cumulés plus tôt pendant la saison, notamment sur le Canada Pro Tour, lui ont permis d'également mettre la palme sur le titre canadien. Quand il a été mis au courant de ses chances, Bédard, qui est associé au Club de Cap-Rouge, a décidé de s'investir pleinement. Pour remplir toutes les conditions, il est demeuré au Québec plus longtemps que prévu afin de compléter les documents nécessaires. Sa nomination a finalement été confirmée à la mi-décembre. «Ce

n'est pas un prix que je connaissais beaucoup auparavant, mais c'est un très beau prix. Ça va m'offrir de la visibilité dans le monde du golf», fait valoir Pierre-Alexandre Bédard qui recevra son titre en janvier lors d'une cérémonie à Orlando, dans le cadre du "PGA Show". Il ne connaît toutefois pas encore tous les détails, ni si Mike Weir sera présent pour lui remettre le trophée.

ENTRAÎNEMENT

Même s'il est resté un peu plus longtemps dans la froideur du Québec, au lieu du chaud soleil de la Floride, Pierre-Alexandre Bédard n'a pas chômé lors des dernières semaines. Il a notamment effectué quelques ajustements techniques

à l'intérieur sous la supervision de son entraîneur, Mathieu Paradis, du Rouge et Or de l'Université Laval. «Je ne pense pas que ça aura un impact sur mon jeu en restant ici», d'assurer le golfeur de 23 ans qui se retrouvera sur le gazon floridien dès le 3 janvier, après une pause d'une dizaine de jours dans sa famille à Chibougamau. Il aura le privilège de côtoyer quotidiennement David Morland avec lequel il demeurera pendant quatre mois dans les environs de Daytona en compagnie d'un autre Québécois, Sonny Michaud. L'Ontarien a disputé 102 tournois de la PGA au cours de sa longue carrière professionnelle qui a débuté en 1994.



Pierre-Alexandre Bédard recevra son prix en janvier lors d'une cérémonie à Orlando. — ARCHIVES LE DROIT

TENTATIVE D'OBTENTION DE LA CARTE DU MACKENZIE TOUR

Une nouvelle étape en 2018

DAVE AINSLEY
dainsley@lequotidien.com

Pierre-Alexandre Bédard a les yeux rivés sur une nouvelle étape pour l'été 2018. En avril, il tentera de se qualifier pour le Mackenzie Tour, un circuit regroupant des joueurs de partout dans le monde dont les activités se déroulent d'Ouest en Est du Canada.

Un total de cinq tournois de qualification se dérouleront sur quatre rondes en avril avec 16 places à

l'enjeu à chaque endroit. Le Mackenzie Tour, formé de 12 tournois, est doté d'une bourse globale d'environ 2,5 millions \$, dont un peu plus de 30 000\$ au gagnant de chaque événement. Les dix meilleurs au classement général à l'issue de la saison obtiennent ensuite leur carte pour le 2e circuit en importance derrière la PGA, le Web.com Tour. «C'est là que je me situe. C'est ma place si je veux continuer d'avancer», estime Pierre-Alexandre Bédard, très confiant sur ses chances de réussite. Si jamais le

plan A ne fonctionne pas, il se rendra tout de même dans l'Ouest du pays en début de saison et tentera de se qualifier pour les trois premiers tournois. Il a participé à un tournoi du circuit l'an dernier, à Laval, et n'avait pu éviter la coupe établie à -2 après deux rondes, malgré un cumulatif respectable de +2. En 2015, le golfeur régional avait décidé de repousser son entrée chez les professionnels parce qu'il ne se sentait pas tout à fait prêt. Avec le recul et une année chez les pros sur le Canada Pro Tour, il

est convaincu que c'était la bonne décision. Après avoir remporté le titre de joueur universitaire de l'année, en 2016, il avait été nommé meilleur joueur amateur. «Je n'ai pas sauté d'étapes, souligne Pierre-Alexandre-Bédard qui s'estime capable de faire sa place sur le Mackenzie Tour, mais aussi à réussir de bonnes performances ensuite. «Ça va être encore un bon pas pour moi et je me sens prêt pour ça. Je serai concentré et avec la tête à la bonne place. Je ne serai pas intimidé», annonce-t-il.

FRANCY
NTETU
DE RETOUR
SUR LE RING
29

RICHARD
MARTEL
UNE DÉCISION
DEVRA ÊTRE
PRISE
28

facebook/
LeQuotidien
Progres

@lequotidien_cyb

Sports



Casque d'écoute supra-auriculaire sans fil PTR-618882
 • Réponse en fréquences: 22 - 19 500 Hz
 • Portée maximale: 100 mètres



RABAIS DE 20%
 SUR UN CASQUE D'ÉCOUTE SANS FIL DE TOUTE MARQUE

140²⁴
 ÉCOFRAIS INCLUS
 139,99 + 0,25
11⁶⁶
 12 mois



JUSQU'À **50 VERSEMENTS**
 SUR TOUS LES PRODUITS ÉLECTRONIQUES

SE TERMINE DIMANCHE

VOTRE NOËL

signé
 AMEUBLEMENTS TANGUAY



Mini-chaîne sans fil de 2,1 canaux
 • Lecture des formats:
 CD, CD-R/RW (Audio CD, MP3, WMA)

Bluetooth

350⁷⁹
 ÉCOFRAIS INCLUS
 349,99 + 0,80
9⁷²
 36 mois



30 watts



380²⁴
 ÉCOFRAIS INCLUS
 379,99 + 0,25
15⁸³
 24 mois



Marshall
 Haut-parleur sans fil PTR-677131
 • Basses et aigus ajustables

Bluetooth aptX CSF



JBL
 Haut-parleur sans fil PTR-652318
 • Microphone intégré
 • Fonction mains libres
 • Autonomie jusqu'à 8 heures
 Bluetooth
55²⁴
 ÉCOFRAIS INCLUS
 54,99 + 0,25



Haut-parleur sans fil étanche avec jeux de lumière
270²⁴
 ÉCOFRAIS INCLUS
 269,99 + 0,25
14⁹⁹
 18 mois

Bluetooth



601⁵⁹
 ÉCOFRAIS INCLUS
 599,99 + 1,60
11⁹⁹
 50 mois

44 watts



Mini-chaîne de 2,1 canaux PTR-912358
 • Lecteur de disque compact
 Bluetooth WiFi Air USB

CONCOURS JUSQU'À 750 000\$ EN PRIX

VOUS POURRIEZ GAGNER:
 1 des 200 montres intelligentes ZenWatch2 ET PLUS ENCORE!



ASUS

Complétez votre Profil client Tanguay et courez la chance de gagner

1 Textez le mot **cadeau** au **1 800-TANGUAY** ou allez sur **tanguay.ca** sous l'onglet Profil client Tanguay

2 Complétez votre profil et recevez votre code unique par courriel
 Les utilisateurs ayant déjà complété leur profil recevront automatiquement un code unique

3 Validez votre code unique en magasin et courez la chance de gagner l'un des prix instantanés

tanguay.ca

Livraison gratuite*



AMEUBLEMENTS

TANGUAY

Nos magasins sont ouverts jusqu'à 21h ce soir et jusqu'à 17h samedi et dimanche.

1990, boul. Talbot CHICOUTIMI | NOUVELLE LIGNE SANS FRAIS: 1 800-TANGUAY (826-4829)



Les financements sont octroyés par Accord D Desjardins et les versements sont sujets à approbation du service de crédit Accord D Desjardins. Toutes les taxes (TPS et TVQ) et écofrai applicables sont payables à Ameublements Tanguay au moment de l'achat. Le montant payable en versements égaux exclut les taxes de vente (TPS et TVQ) et les écofrai. Si un versement vient en souffrance, un intérêt sera calculé à compter de la date d'échéance du versement au taux annuel de 19,5% et sera chargé mensuellement au compte du client par Accord D Desjardins. (Ex. : solde en souffrance de 100\$, l'intérêt pour une période de 30 jours sera de 1,63\$). Non jumelable à une autre promotion. Photos à titre indicatif. Prix, produits et modalités de paiements sont sujets à changements sans préavis. Cette offre est en vigueur jusqu'au 24 décembre 2017.
 *Livraison gratuite à la grandeur du Québec et du Nouveau-Brunswick, cependant certaines régions peuvent être assujetties à des frais. Détails en magasin